



conseil de **développement**

PARTICIPER, DÉBATTRE ET PROPOSER

GRANDLYON

Quelle Métropole pour les citoyens ?

40 propositions pour une métropole
inclusive, solidaire et citoyenne

Contribution du Conseil de développement
du Grand Lyon



Débat et adoption en séance plénière le 17 septembre 2014

Comité éditorial

**Maurice Bardel, Anne-Marie Comparini, Jean Frébault, Henri Jacot
Irène Anglaret, Emmanuelle Gueugneau** - Mission Participation Citoyenne

Conception et réalisation

Nathalie Joly - DPDP - Pôle édition

**Direction de la Prospective et du Dialogue Public
Mission Participation Citoyenne**

Tél. : 04 78 63 41 82

conseildedeveloppement@grandlyon.org

Impression

FOT Imprimeurs

Toute reproduction des textes, articles, photos et illustrations doit être autorisée préalablement par la Direction de la Prospective et du Dialogue Public

SOMMAIRE

Édito	5
Introduction	6
Remerciements	9
Liste des 40 orientations	10
Chapitre	
1 Les grands principes, fondements de l'action politique à conduire	13
Chapitre	
2 Une Métropole répondant aux besoins de tous les temps de la vie	17
A. Enfance et famille	17
B. Jeunesse	20
C. Adultes	26
D. Séniors	36
Chapitre	
3 Un accueil-accompagnement proche et équitable inscrit dans des projets sociaux de territoire	43
Chapitre	
4 Une gouvernance partenariale et participative à affirmer	49
A. Une maîtrise d'ouvrage sociale assumée par la Métropole	49
B. Un dialogue public renouvelé	53
C. Pour une « appropriation réciproque » entre citoyens et Métropole	57
Chapitre	
5 Préconisations pour la période de transformation concernant l'appropriation citoyenne	61
Annexes	63
1. Lettre de saisine de Gérard Collomb, Président du Grand Lyon	64
2. Liste des participants aux travaux	66
3. Contributions particulières :	69
A - Collectif Logement Rhône Contribution au projet de Métropole et du Nouveau Rhône	69
B - HESPUL La relation de la future Métropole avec les territoires qui l'entoureront	72
C - Petits Frères des Pauvres Focus sur les questions en lien avec l'habitat	75
D - Demain ensemble - La Duchère Le parcours des séniors	79
E - Association des Paralysés de France Interrogations concernant la mise en place de la Métropole	80



Cahier spécial inséré dans cette contribution
*Chroniques d'habitants
dans la Métropole de Lyon en 2025*



Édito | Pour une Métropole inclusive, solidaire et citoyenne

Transformation de la Communauté urbaine en «Métropole», transferts des compétences sociales du Conseil général... À ces annonces, les Grands Lyonnais ont été partagés entre incompréhension «est-ce une nouvelle structure s'ajoutant au mille-feuille administratif ?», et crainte de voir ce changement rendre leurs démarches plus compliquées et les centres de décision encore plus éloignés d'eux.

Avec cette saisine, c'est la première fois que des citoyens, des représentants de collectifs citoyens, des associations et des organismes socio-économiques ont pu exprimer leurs attentes sur la Métropole. En engageant ce chantier, nous nous sommes rapidement convaincus que la Métropole est une chance à saisir pour les citoyens de notre agglomération, et qu'elle peut conduire à trois évolutions qui impacteront directement leur vie quotidienne.

- **Conforter la dimension humaniste** de la tradition lyonnaise et **traduire concrètement la reconnaissance de la personne** dans sa diversité et ses particularités **dans le futur projet métropolitain**. Comme le disait l'un des participants «après des années de politiques d'aménagement urbain, le temps vient de mettre l'humain, inscrit dans un territoire, au cœur des politiques métropolitaines». Notre Métropole doit être **«inclusive»**, c'est-à-dire ne laisser personne au bord du chemin.

- **Renforcer la solidarité territoriale**, en évitant que le processus de métropolisation n'aggrave les inégalités entre territoires. Cela passe par de nouveaux modes d'action publique décloisonnant les compétences sociales, économiques ou d'aménagement urbain, et construisant des **synergies** entre les politiques du Grand Lyon, des communes et celles issues du Conseil général. Cela passe aussi par la mise en place au sein du futur projet d'une véritable **stratégie de développement social**. D'ailleurs l'importance des sans-emploi, des sans-logement, l'augmentation de la précarité, l'accroissement du nombre de personnes fragilisées par l'âge ou la maladie, et l'insertion retardée de la jeune génération dans le monde du travail démontrent ce besoin accru de cohésion sociale.

- **Revisiter la relation avec les habitants et les citoyens**, pour développer le potentiel de tous, mettre à la disposition de chacun les moyens d'être acteur de son parcours de vie. Et pour promouvoir des projets de territoire qui réduisent l'isolement notamment des plus vulnérables, par l'ouverture à des relations de proximité et intergénérationnelles.

Cette vision audacieuse est de l'avis du Conseil de développement, réalisable.

- **La future Métropole en a la capacité**. Avec l'expérience de l'intercommunalité du Grand Lyon, elle saura travailler avec les communes pour concilier réponses de proximité et cohérence du maillage territorial. Par sa pratique du pilotage des projets urbains, elle pourra l'élargir à la construction d'une maîtrise d'ouvrage sociale grâce à l'arrivée des compétences sociales du Département.

- **Elle a la chance aussi de disposer d'un formidable gisement de ressources humaines qu'il faut saluer, tant dans la sphère publique** (administrations, organismes publics, professionnels) **que dans le tissu associatif riche et nombreux d'initiatives citoyennes** et qui est prêt à expérimenter **des partenariats plus affirmés** dans l'accompagnement et le soutien des personnes fragilisées par le handicap, l'âge, les difficultés d'emploi ou de logement.

- **La Métropole, c'est aussi l'affaire des citoyens**. Elle doit les mobiliser et s'appuyer sur des **dispositifs participatifs** à toutes les échelles du territoire.

Au fil des pages de la contribution, deux évolutions fortes nous paraissent devoir être soulignées :

La Métropole doit s'engager dans cette **«révolution de la proximité»** et dans celle du **«partage des idées et des actions»** qui se déploient dans la société.

Ces «révolutions» en cours invitent à aller plus loin dans la tradition d'**innovation**. Le Grand Lyon nous a habitués à le faire dans les domaines technologique, numérique, urbain... Il peut l'étendre à l'innovation sociale, aux nouvelles pratiques collaboratives et aux engagements citoyens. Les 40 propositions d'orientation du Conseil de développement s'essaient de lui donner corps.

Nous sommes heureux que notre «passage de témoin» à la présidence du Conseil de développement s'inscrive à ce moment historique du grand récit de notre territoire.

Anne-Marie COMPARINI
Jean FRÉBAULT

Introduction

1. Rappel de la saisine

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014 crée la Métropole de Lyon au 1^{er} janvier 2015, une nouvelle collectivité dont les compétences sont issues de celles du Grand Lyon et du Conseil général.

Le Président du Grand Lyon a saisi le Conseil de développement par lettre du 17 février 2014 (*voir l'intégralité de l'annexe 1*) :

«Je souhaite recueillir de la part du Conseil de développement les attentes et pistes d'action des citoyens/habitants/usagers au regard de ce que la Métropole pourra apporter dans leur vie quotidienne.

Vos réflexions porteront notamment sur :

- les conditions permettant une véritable appropriation citoyenne, notamment dans la phase de transition et d'installation de la nouvelle institution ;*
- les voies d'amélioration des services aux usagers : articulation de l'urbain et de l'humain, guichet unique, mise en synergie des politiques publiques... ;*
- les priorités et modalités d'un dialogue public de qualité entre la future Métropole et les citoyens».*

Au même moment, le Conseil de développement était saisi sur les perspectives de sa propre évolution. Une contribution distincte est remise.

2. Le Conseil de développement a d'abord ciblé sa réponse sur l'apport des compétences sociales du Conseil général du Rhône à la future Métropole

L'arrivée de ces compétences est en effet le principal facteur de changement et de rupture culturelle. Elle donne ainsi la possibilité de revisiter leur exercice et de saisir les opportunités qu'offre leur interaction avec celles du Grand Lyon (et aussi celles des communes) pour favoriser le regroupement d'outils ouvrant la voie à une politique de la jeunesse et étoffant les politiques de soutien aux familles et aux adultes à la recherche d'un emploi, d'un logement ou d'accompagnement des personnes âgées et handicapées. Un enjeu primordial alors que l'importance des sans-emploi, des sans-logement, l'augmentation de la précarité, l'accroissement de la solitude de personnes fragilisées par l'âge ou la maladie et l'insertion retardée de la jeune génération dans le monde du travail requièrent un **besoin accru de solidarité et de cohésion sociale.**

En faisant ce choix, le Conseil de développement affiche la **complémentarité avec le développement économique** déjà fortement porté par le Grand Lyon (nul ne doute que la Métropole continuera dans cette voie). De plus, il considère que les dynamiques économique et sociale se renforcent mutuellement : l'objectif de la Métropole est bien d'agir pour concilier **l'Humain, l'Économie, l'Écologie et l'Urbain** et de renforcer sa capacité de résilience face à la crise, afin d'éviter l'aggravation des inégalités.

3. Il a ensuite clairement privilégié, dans le temps court imparti, le point de vue des citoyens, médiatisé par des témoignages d'acteurs, associations... nourri par des visites, auditions et par les regards d'individus, membres ou non du Conseil de développement

Les ateliers, visites (de Maisons du Rhône, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), Centres sociaux, Maison des services publics/Point Information Médiation Multi-Services) et auditions (parmi lesquelles la CAF de Lyon, la Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion, l'Union Départementale des CCAS, la Fédération des centres sociaux, des associations d'accompagnement social et d'insertion...) ont permis d'écouter les bénéficiaires de services publics mais aussi les représentants de services qui les accueillent.

Ces rencontres ont permis de cerner les améliorations et simplifications qu'une meilleure articulation des compétences du Département, des communes et du Grand Lyon peut assurer en matière d'intervention et d'accompagnement personnalisé des bénéficiaires.

Les réflexions de citoyens, membres ou non du Conseil de développement, d'associations d'aide à la personne ou de collectifs représentants des bénéficiaires ont ainsi dégagé des pistes de travail qui renvoient à leur perception de l'action d'une Métropole et à ce qu'ils attendent d'elle. Leurs commentaires rejoignent d'ailleurs les recommandations faites dans de précédentes contributions du Conseil de développement (les absents au débat public, politique de la ville, précarité, logement, développement économique).

4. Une méthode d'approche privilégiant les différents temps de la vie

Le souhait a été de « se mettre à la place » d'habitants. Un choix délibéré et dicté par le souci de prendre en compte au-delà des politiques sociales, les personnes elles-mêmes avec leurs expériences vécues, leurs épreuves, leurs attentes individuelles et collectives. À cette fin, le Conseil de développement a retenu comme base de travail, les temps de la vie plus propices à identifier le parcours des personnes qu'une approche par politiques publiques (logement, emploi...) :

- ▶ petite enfance et familles (depuis l'annonce d'une naissance jusqu'à la fin de l'école élémentaire) ;
- ▶ jeunes (depuis l'entrée au collège jusqu'à l'entrée dans la vie active) ;
- ▶ adultes ;
- ▶ seniors (à partir de la retraite).

...en considérant les personnes handicapées à ces différents temps de la vie.

5. Les temps de travail

▶ **Deux séances de « mise de fond initiale »** avec des élus et services du Grand Lyon et du Conseil général et d'une commune, les 17 février et 18 mars 2014.

▶ Auditions

Pour chacune des séances de travail entre avril et juillet 2014, audition d'acteurs du champ social (*cf. remerciements*).

▶ Visites entre avril et juin 2014

4 Unités Territoriales (Maisons du Rhône) du Département du Rhône (Ecully - Tassin - Lyon 3^e/6^e - Rillieux - Neuville - Vaulx-en-Velin - Bron).

5 communes et CCAS (Dardilly - Fontainess/Saône - Lyon - Meyzieu - Villeurbanne).

Maison des Services Publics et PIMMS Villeurbanne/ Les Buers.

▶ Repérage d'**expériences innovantes** conduites sur d'autres territoires en matière de participation, notamment celle du **Conseil général de Meurthe et Moselle**.

6. Ressources

- ▶ **Les services du Grand Lyon** : Mission Métropole, Direction de l'Habitat, du Développement Social Urbain, Direction de la Prospective et du Dialogue Public.
- ▶ **Les services du Conseil général** : Délégation à l'Accompagnement vers la Métropole, Pôle Intégration Sociale, Enfance et Famille, Pôle Éducation, Pôle Ressources et Territoires.
- ▶ **La Mission Participation citoyenne** de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public a accompagné le Conseil de développement dans l'organisation et l'animation des travaux.

7. Présentation de la structure de la contribution

- ▶ Les grands principes, fondements de l'action publique à conduire.
- ▶ 40 propositions d'orientations classées en 3 parties :
 - Une Métropole répondant aux besoins, à tous les temps de la vie.
 - Un accueil-accompagnement proche et équitable inscrit dans des projets sociaux de territoire.
 - Une gouvernance partenariale et participative à affirmer.

Les orientations faites dans cette contribution n'interpellent pas toutes la future Métropole de la même façon.



- Quand la Métropole sera directement compétente, parfois avec les communes



Quand la Métropole aura un rôle essentiel d'incitation et/ou d'accompagnement

Des icônes offrent une clé de lecture pour indiquer rapidement dans quel cas on se trouve.

- ▶ Préconisations pour la phase transitoire concernant l'appropriation citoyenne.

Enfin, des « **récits fictions** » figurant dans un *cahier spécial* « *Chroniques d'habitants dans la Métropole de Lyon en 2025* » illustrent, par un regard prospectif et imaginaire, des pistes d'action proposées par le Conseil de développement pour améliorer la vie quotidienne des habitants.

Remerciements

Le Conseil de développement remercie l'ensemble des personnes et organisations qui ont alimenté sa réflexion.

► LES CONTRIBUTEURS AUX SÉANCES « MISE DE FOND »

Conseil général du Rhône

Albéric de LAVERNÉE
Anne-Camille VEYDARIER
Didier BOLMONT

Ville de Saint Genis-Laval

Sylvie CHÂTEAU

Grand Lyon

Jacky DARNE
Jean-Yves SÉCHERESSE
Arabelle CHAMBRE-FOA
Jérôme MAILLARD

► LES CONTRIBUTEURS AUX SÉANCES « TEMPS DE LA VIE »

Myriam BENON, CARPA (Collectif des Associations du Rhône pour l'Accessibilité)
Alexia BOCQUET, Une Souris Verte
Jean-Paul BOURGÈS, Antenne Logement
Anne BOUSQUET, Groupe de travail Interquartiers Duchère
Judicaëlle BRIOIR, Une Souris Verte
Patrick BRUN, Agence d'Urbanisme de Lyon
Sylvain CAMUZAT, Association Villeurbanaise pour le Droit au Logement
Zaïda CHAFFARD, CLAS (Collectif des associations de sourds et malentendants)
Yves CONDAMIN, Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion
Christian DRESSY, ADMR du Rhône
Fatima GANNAZ, Mission Locale Rhône Sud
Véronique GILET, ALPIL (Action Lyonnaise Pour l'Insertion par le Logement)
Gaëlle GINOT, ACEPP Rhône (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels)
Catherine HERANEY, Centre D'Information Droits des Femmes et des Familles
Pascal ISOARD-THOMAS, Petits Frères des Pauvres Rhône-Alpes Auvergne
Christèle LINARES, Conseil général des Jeunes, Département du Rhône
Claudine LUSTIG, Une Souris Verte
Cécile MICHEL, AFEV, Association de la Fondation Étudiante pour la Ville
Rachid OUKRID, Mission Locale Val de Saône
Xavier PATROUILLARD, groupe CESI
Frédéric PRELLE, Fédération Régionale des MJC et CRIJ Rhône-Alpes
Aude PRÉTET, Petits Frères des Pauvres Rhône-Alpes Auvergne

Joël ROCHAT, Collectif insertion
Silvia ROSALES, Agence d'urbanisme de Lyon
Michel ROUGE, Collectif Logement Rhône
Marion SESSIECQ, Fréquence Ecoles
Marc TIXIER, CAF de Lyon
Christine VAISSE, Mission Locale Lyon
Francis VERNÈDE, Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion

► LES CONTRIBUTEURS À LA RÉFLEXION SUR LE TERRITOIRE

Ville et CCAS de Dardilly

Frédéric BROCARD, directeur général des services
Emilie THOMAS, responsable CCAS

Ville et CCAS de Fontaines s/Saône

Gérald WEISTROFF, adjoint au Maire
Jean-Noël VALOT, responsable CCAS

CCAS de Lyon

Véronique FAGES, directrice
Catherine SAUNIER, responsable antennes solidarité

Ville et CCAS de Meyzieu

Michel FORISSIER, Maire
Sylvie NORMAND, adjointe au Maire
Martine FULLY, directrice CCAS

Ville, CCAS, Maison des services publics et PIMMS de Villeurbanne

Simon MOVERMANN, directeur général adjoint
Camille LLORET-LINARES, chargée de mission Solidarité/ Métropole
Matthieu PILLARD, responsable démocratie locale

Les directeurs des Maisons du Rhône et leur équipe de direction

Françoise PENET, Ecully / Tassin,
Cyrille LABALME, Bron / Vaulx-en-Velin,
Josiane CORNU, Rillieux / Neuville s/Saône
Evelyne COMBET, Lyon 3^e/6^e

L'UDCCAS du Rhône

Viviane LAGARDE, Présidente
Bernard COGNE, chargé de mission

La Fédération des centres sociaux du Rhône

Christiane ZIMMER, déléguée générale

Et aussi... Denis VALLANCE, directeur général des services du Conseil général de Meurthe et Moselle



Liste des 40 orientations proposées

ENFANCE ET FAMILLE

1. Mieux accompagner la parentalité p.18
2. Permettre à tous les parents de la Métropole de trouver un mode d'accueil de leur enfant de moins de 6 ans p.18
3. Informer, écouter et accompagner les parents d'enfants porteurs de handicap p.19
4. Développer le lien social autour des lieux d'accueil du jeune enfant dans une perspective intergénérationnelle p.19

JEUNESSE

5. Afficher une priorité pour la jeunesse p.20
6. Permettre à chaque jeune de s'épanouir, notamment en se sentant acteur de la société p.21
7. Le collège au cœur de la ville p.22
8. Permettre à chaque jeune de définir une trajectoire de formation choisie y compris ceux qui décrochent p.22
9. Permettre à chaque jeune de trouver les moyens d'accéder et de bâtir son autonomie concrète p.23
 - Emploi p.23
 - Logement p.24
10. Mettre en œuvre, pour les jeunes handicapés, le droit à l'éducation, aux loisirs, à la culture, au sport p.25

ADULTES

11. Créer les conditions pour que chaque personne demandeuse d'aide, quelle que soit sa situation, soit actrice de son parcours p.26
 - Renforcer l'action préventive et collective p.26
 - Assouplir la mise en œuvre des aides existantes en expérimentant p.27
 - Proposer un accueil-accompagnement global des personnes lisible et simple pour tous p.27
 - Développer une relation nouvelle aux personnes accompagnées p.29
 - Rapprocher les demandeurs de la décision, développer le dialogue citoyen p.29
12. Permettre aux personnes en demande de logement social d'être pleinement actrices de leur démarche p.29
 - Faciliter les démarches des demandeurs de logement social p.29
 - Développer l'action en faveur du maintien dans le logement p.30
 - Une politique globale et concertée du logement et de l'hébergement p.30
13. Concevoir et mener une politique de l'insertion ambitieuse et diversifiée p.31
 - Articuler accompagnement social et accompagnement professionnel dans tous les dispositifs d'insertion p.31
 - Rapprocher l'insertion et les entreprises p.32
 - Privilégier la proximité et l'engagement citoyen ; soutenir et s'appuyer sur le tissu associatif d'insertion dans les quartiers p.32
 - La Métropole exemplaire et proche des personnes en insertion p.33
 - Organiser une participation active des bénéficiaires à la mise en œuvre et au suivi du RSA p.33
14. Placer les personnes handicapées au centre de l'accompagnement qui leur est destiné p.34
 - Humaniser l'accompagnement des personnes handicapées p.34
 - Simplifier les demandes d'aides p.34
 - Développer la participation des personnes handicapées dans la définition des politiques et des dispositifs qui les concernent p.35

SÉNIORS

15. Prendre toute la mesure des défis du vieillissement de la population et aussi des atouts qu'il représente p.36
16. Faciliter les démarches et développer l'accompagnement global du parcours des seniors, dans le respect de leurs choix p.37

Légende des couleurs ■ Quand la Métropole sera directement compétente, parfois avec les communes
■ Quand la Métropole aura un rôle essentiel d'incitation et/ou d'accompagnement

17. Favoriser le maintien à domicile en développant des services de qualité	p.37
18. Favoriser le maintien à domicile	
• Développer et diversifier l'offre de logements adaptés	p.38
• Veiller à la qualité des espaces urbains et faciliter la mobilité des séniors	p.38
19. Accroître les offres d'hébergements collectifs	p.39
20. Favoriser le maintien à domicile en prévenant la dépendance et en maintenant le lien social	p.39
21. Favoriser le maintien à domicile en soutenant les aidants familiaux et les bénévoles	p.40

UN ACCUEIL - ACCOMPAGNEMENT PROCHE ET ÉQUITABLE INSCRIT DANS DES PROJETS SOCIAUX DE TERRITOIRE

22. Un pré-requis : disposer d'outils partagés d'analyse des besoins	p.43
23. Proposer un accueil-accompagnement proche, lisible, personnalisé	p.44
• un accueil en proximité géographique du lieu de domicile	p.44
• réfléchir sur la place du numérique dans l'accompagnement social	p.44
• le dossier unique et partagé	p.46
• un chantier à ouvrir sur le travail social	p.46
24. En conséquence, revisiter le maillage Maisons du Rhône / CCAS et autres lieux d'accueil dans les territoires	p.46
25. Inscrire l'accompagnement social dans des projets sociaux de territoire	p.47

UNE MAÎTRISE D'OUVRAGE SOCIALE ASSUMÉE PAR LA MÉTROPOLE

26. Concevoir et afficher un projet métropolitain de développement social partagé, au cœur de la stratégie métropolitaine	p.50
27. Mettre en place un dispositif métropolitain d'observation sociale	p.50
28. Développer une mise en œuvre reposant sur des actions partenariales entre les organismes publics et la vie associative, tout particulièrement dans les territoires	p.51
29. Organiser un événement partenarial biennal sous forme - par exemple - d'États Généraux du développement social	p.52

UN DIALOGUE PUBLIC MULTIFORME RENOUVELÉ

30. Assurer un droit effectif à l'information pour tous	p.53
31. Promouvoir le niveau intermédiaire des territoires « bassins de vie » dans la gouvernance et l'exercice des compétences sociales pour un meilleur dialogue public au sein de la Métropole	p.53
32. Promouvoir la participation des usagers dans tous les lieux de vie ou dispositifs qui les concernent personnellement	p.54
33. Promouvoir la participation des citoyens, sous des formes innovantes et diverses, aux orientations des politiques qui les concernent collectivement	p.55
34. Promouvoir des formes renouvelées d'expression collective des habitants	p.55

POUR UNE « APPROPRIATION RÉCIPROQUE » ENTRE CITOYENS ET MÉTROPOLE

35. Concevoir l'appropriation citoyenne dans les deux sens	p.57
36. Initier une démarche explicite d'éducation et de pédagogie sur la réalité métropolitaine	p.57
37. Considérer la culture comme un moteur de la citoyenneté métropolitaine	p.58
38. Être attentif aux « invisibles »	p.58
39. Développer le dialogue et la coopération entre la Métropole et les territoires voisins	p.59
40. Définir le rôle spécifique que pourrait jouer le Conseil de développement dans cette construction progressive d'une véritable « citoyenneté métropolitaine »	p.60



©Grand Lyon

Chapitre 1 | Les grands principes, fondements de l'action politique à conduire

Les analyses et orientations proposées dans cette contribution s'inspirent de quelques grands principes que le Conseil de développement a construits et formulés au fil de ses réflexions et des échanges avec tous les acteurs. Pour la compréhension d'ensemble, il a paru nécessaire de les présenter synthétiquement en tête du document.

Une Métropole à vocation humaniste : le citoyen / usager / habitant au centre du projet métropolitain, acteur de son parcours de vie

Cette exigence interroge l'ensemble des politiques conduites, et particulièrement les politiques sociales :

- s'orienter vers l'écoute des besoins et la formulation de réponses aux attentes des habitants/citoyens plutôt que de s'en tenir à la seule promotion d'une offre « descendante » de biens et services ;
- garantir à chaque citoyen - pour qu'il se trouve en position d'acteur quelle que soit l'étape de son parcours de vie - des conditions de relations plus simples, plus lisibles plus accessibles avec des services plus proches et plus qualitatifs ;
- articuler de façon plus efficace et plus efficiente des compétences issues du département, du Grand Lyon (par exemple : logement et accompagnement social, emploi / insertion / développement économique) et des communes pour offrir des services plus cohérents et correspondant aux parcours de chacun ;
- rendre co-producteur du service public le citoyen / usager / habitant en le faisant participer davantage à la définition et à la délivrance de ces services, dans une démarche de « développement social ».

De l'action sociale au développement social

Il n'y a pas d'action sociale sans déploiement ou mise en œuvre de dispositifs. Il revient à la Métropole de veiller à ce que ceux-ci soient suffisants et efficaces.

Mais l'enjeu est aussi qualitatif : passer à un véritable projet de « développement social ».

Les attentes de la société moderne, l'attractivité d'un territoire militent à juste titre pour la recherche de services publics de qualité depuis l'accueil jusqu'au conseil et à l'accompagnement.

Tenir ces deux dimensions est ambitieux mais nécessaire et implique :

- un conseil-accompagnement personnalisé et global, plutôt que des « guichets » de mise en œuvre de dispositifs, souvent compartimentés ou trop spécialisés. Il gagne à s'inscrire dans la durée autant que nécessaire ;
- des points d'accueil et d'orientation qui répondent à l'exigence de lisibilité, de simplification et de transparence dans l'action ;
- le développement de la prévention ;
- des formes d'expression et de participation qui respectent la confidentialité, et s'appuient sur la complémentarité des démarches individuelles et collectives (groupes de paroles, témoignages, ... etc.).

Une approche renouvelée du territoire

- s'inscrivant dans un développement territorial équitable et solidaire : chaque territoire doit permettre une réponse adaptée aux besoins de ses habitants et à ses spécificités. Un développement mieux distribué géographiquement et socialement dans un objectif de correction des déséquilibres au profit des territoires les plus fragilisés.

- prenant en compte l'échelle des « bassins de vie » où est apportée une **réponse de proximité efficace et équitable** pour tous les habitants et capable de concilier activité et habitat, vie professionnelle et vie privée, investissement et fonctionnement ainsi que des relations équilibrées entre générations ;
- visant à donner **plus de cohérence au maillage Maisons du Rhône - CCAS - autres lieux d'accueil et de proximité** dans les territoires et à développer les complémentarités et pratiques collaboratives... mais sans imposer de modèle uniformisé ;
- déclinant à plusieurs échelles (locale, bassin de vie, et métropolitaine), **l'analyse partagée des besoins**, l'observation et le diagnostic, l'écoute des usagers, le concept de « **projet social territorial** » en articulation avec les autres politiques publiques ;
- veillant à articuler les services aux citoyens délivrés par le Nouveau Rhône et la Métropole et à **préserver les mutualisations pertinentes**.

Cette approche du territoire doit s'appuyer, bien évidemment, sur **la dimension de proximité de la commune ou parfois de groupes de communes** et sur l'expérience du Grand Lyon du travail au niveau intercommunal (cf. les conférences des maires).

Mais, sans doute, faut-il souligner que ce sont les découpages territoriaux qui doivent s'adapter aux réalités des besoins et des attentes et non l'inverse.

Un rôle d'ensemblier, de « maître d'ouvrage social » pour la future Métropole

- portant une **vision stratégique, construite avec l'ensemble des acteurs**, s'appuyant sur des outils partagés d'observation et travaillant à sa mise en œuvre au travers d'un « **projet métropolitain de développement social** » ;
- favorisant les synergies et complémentarités entre les acteurs (notamment les communes) en particulier dans les champs du social (Maisons du Rhône, CCAS, Centres Sociaux, associations, acteurs privés...);
- articulée avec les autres compétences de la Métropole (par exemple l'économique et le social, le social et le culturel..., etc.) dans un souci renforcé d'efficacité et d'économie des moyens ;

- portant le souci de répondre à l'urgence dans le cadre d'une vision et action à long terme ;
- incitant à des pratiques innovantes et à des méthodes d'évaluation appropriables par l'ensemble des acteurs.

Un enjeu majeur est de **réhabiliter l'image et la notion de « dépense de fonctionnement »** : si la prévention est financée par une dépense de fonctionnement au sens comptable, elle n'en représente pas moins un **investissement** sur l'avenir au sens politique voire économique.

Des dispositifs partenariaux et participatifs renouvelés

De nombreux **acteurs publics, privés, associatifs** interviennent pour mettre en œuvre des politiques publiques, particulièrement dans les secteurs sociaux et culturels.

À l'échelle métropolitaine, cette **mobilisation partenariale** doit être :

- renforcée, renouvelée en s'appuyant sur des analyses partagées des besoins ;
- être pilotée pour être « mise en synergie ».

Dans ce cadre, **le monde associatif** qui participe largement à la mise en œuvre des politiques doit être pleinement reconnu dans sa capacité d'initiative et d'innovation et dans le respect de son autonomie, et considéré **comme un partenaire plus que comme un prestataire**.

Dans le même temps afin que chacun soit acteur de son parcours de vie, la Métropole doit favoriser le développement d'**instances participatives dans le domaine social**. Le Conseil de développement propose de renforcer et revisiter celles qui existent, voire d'en créer ou de les redéfinir (ex. pour le handicap et pour l'insertion) en réunissant les conditions et moyens d'une dynamique participative renouvelée, à l'instar de certaines expériences innovantes.

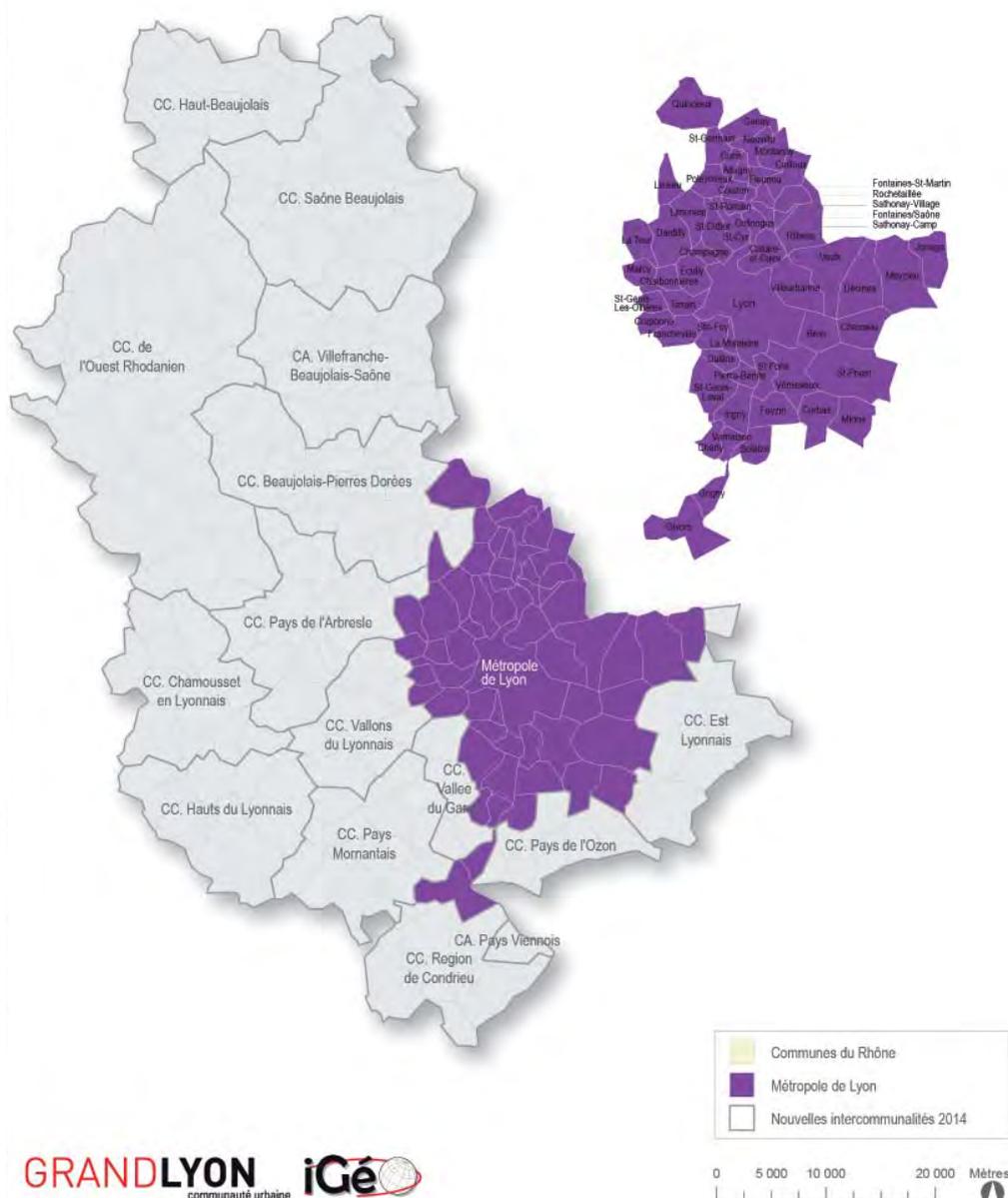
L'enjeu est aussi de veiller à ce que la **parole des usagers**, de ceux qu'on a appelés les « **absents du débat public** » et plus généralement celle des **citoyens** directement concernés par les politiques et dispositifs soit effectivement écoutée, entendue en différents lieux, de vie, d'expression citoyenne, d'action collective, et prise en compte par la puissance publique.

Cela concerne également le **Conseil de développement**. Celui-ci est engagé dans un processus de renouvellement visant à renforcer ses missions d'écoute et de «relai» de la parole citoyenne, en particulier celle des «exclus». Sa vocation vise à être un «**lieu carrefour**» ouvert aux autres instances participatives, aux acteurs du territoire et expressions citoyennes dans leur diversité.

Un grand moment de dialogue, d'échange et en définitive de co-construction rassemblant l'ensemble des acteurs impliqués (bénéficiaires, opérateurs, associations, ..., etc.) doit être imaginé. Il pourrait prendre la forme d'un **événement biennal et métropolitain sur le développement social**, qui serait réuni pour la première fois courant 2015, au terme de la phase de transition. L'ensemble des participants contribuerait ainsi à l'élaboration du «**Projet Social Métropolitain**».

*En affichant ces ambitions, le Conseil de développement, sensible aux difficultés sociales qui traversent notre société, est également conscient de la nécessité de maîtriser la dépense publique. En cette période de crise, **avec les moyens dont disposent aujourd'hui les collectivités** et les nouvelles opportunités offertes par la création de la Métropole, nous pensons qu'il est possible de **faire plus et mieux**, au service de nos concitoyens. Tel est l'état d'esprit de cette contribution.*

LA MÉTROPOLE DE LYON ET LE NOUVEAU RHÔNE



CONFÉRENCES LOCALES DES MAIRES DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON EN JANVIER 2014



Une Métropole répondant aux besoins de tous les temps de la vie

La création de la Métropole est une opportunité pour repenser les articulations entre les politiques publiques souvent envisagées de façon trop verticale. Pour tenter d'identifier ces passerelles, le Conseil de développement a choisi de travailler par temps de la vie, en envisageant les habitants de la métropole au travers de tout leur parcours de vie. Un exemple illustre cette posture originale : les personnes handicapées n'ont pas été envisagées comme public cible d'une politique spécifique - celle de la dépendance, mais au travers de leur âge : parmi les enfants, les jeunes, les adultes, les séniors habitants de la métropole, certains sont handicapés.

À la suite de cet exercice, le Conseil de développement recommande aux élus et équipes de la Métropole de penser les politiques publiques **en se mettant à la place des habitants/citoyens/usagers de services publics**.

Tous les aspects de la vie des habitants n'ont naturellement pas pu être traités (en particulier les loisirs, la culture, le sport...), d'autres ont fait l'objet de pistes d'action dans des contributions antérieures du Conseil de développement (déplacements notamment).

A. Enfance et famille

Le Conseil de développement a souhaité réfléchir sur les enfants depuis leur naissance (et même la grossesse) jusqu'à l'entrée au collège.

La **protection de l'enfance** n'a volontairement pas fait l'objet de proposition, malgré son importance y compris en termes de financement (180 millions €, soit le troisième item budgétaire pour le Département du Rhône, après ceux consacrés aux personnes handicapées et à l'insertion). En effet, ce sujet, au centre des missions des travailleurs sociaux et qui vient de faire l'objet d'un rapport circonstancié au Sénat, nous a paru trop complexe et épineux pour le traiter dans le temps qui nous était imparti.

Il en va de même pour l'adoption.

Le Rapport d'information de Mmes Muguette DINI et Michelle MEUNIER, déposé au Sénat le 25 juin 2014, avance 53 propositions pour « améliorer le dispositif [de protection de l'enfance] dans l'intérêt de l'enfant ».

Le Conseil de développement souligne plus particulièrement certaines d'entre elles, en cohérence avec les principes qui ont guidé sa réflexion dans cette contribution :

- *Optimisation du dispositif d'observation (propositions n°1 et 5)*
- *Formation effective des divers professionnels concernés (propositions n°18 et 20)*
- *Développement de la coopération entre acteurs (propositions n°23 et 28)*
- *Promotion de modes de garde alternatifs à un placement de longue durée : adoption simple, tiers digne de confiance... (propositions n°47 et 49)*
- *Renforcement de l'accompagnement des jeunes majeurs vers l'autonomie (propositions n°51 et 52).*

CHIFFRES-CLÉS

Dans le Rhône

Source de la Commission Départementale de l'Accueil du Jeune Enfant - 2012

- Plus de **43 000 enfants** de moins de 6 ans sont accueillis **en structure collective**, **31 300** sont accueillis chez des **assistantes maternelles**
- **822 enfants** de moins de 6 ans en **situation de handicap reconnu** (incapacité permanente de +80 %) : à ce titre, leur famille bénéficie de l'Allocation Éducation Enfant Handicapé (AEEH)
- **14,6 % des familles** avec enfants de moins de 6 ans sont **monoparentales** soit 14 791 familles (+5 % en un an contre +9 % pour les 5 années précédentes)
- **38 % des familles monoparentales** avec enfants de moins de 6 ans sont **bénéficiaires du RSA** soit 5 585 familles (contre 5 % des familles en couple avec enfants de moins de 6 ans soit 3 972)
- **24 % des familles allocataires de la CAF** avec enfants de moins de 6 ans vivent **en dessous du seuil de pauvreté** (1 001 € en 2012)



Orientation 1 MIEUX ACCOMPAGNER LA PARENTALITÉ

Dès l'annonce d'une grossesse, permettre aux parents de ne pas être seuls, leur offrir une information simple sur les différentes structures d'échanges et d'accompagnement, les aides financières...

Pistes d'action

- Créer des **points d'accueil et information « Petite Enfance »** dans toute la métropole ainsi qu'un numéro vert pour les futurs / jeunes parents.
- Inciter les lieux d'accueil du jeune enfant à se **mettre en lien avec les habitants et acteurs du quartier**, en créant des temps et espaces d'échanges et de solidarité entre les familles.
- Inciter au **développement d'initiatives associatives** favorisant les échanges.
- Développer les **conseils de parents** dans les établissements d'accueil du jeune enfant, les réseaux d'assistantes maternelles...
- Développer **la lutte contre le décrochage scolaire**, notamment en intégrant ce volet aux projets sociaux de territoire (*voir orientation 25*) en lien étroit avec l'État, les communes, la CAF, le tissu associatif...



©GrandLyon



Orientation 2 PERMETTRE À TOUS LES PARENTS DE LA MÉTROPOLE DE TROUVER UN MODE D'ACCUEIL DE LEUR ENFANT DE MOINS DE 6 ANS

L'offre de modes d'accueil du jeune enfant n'est pas équivalente dans tous les lieux du territoire métropolitain. Ici, l'offre est supérieure à la demande (assistantes maternelles sans enfant à garder), là c'est l'inverse. Sur chaque territoire, la famille doit trouver le même accueil et la même palette de solutions mais avec un dosage adapté aux spécificités du territoire.

Pistes d'action

- Établir des **diagnostics partenariaux** (CAF, communes, associations, Métropole...) transparents de l'offre et la demande conduisant à un **schéma d'accueil du jeune enfant** tout type de garde (collectif, individuel, public, associatif, privé).
- **Comblent les écarts entre l'offre et la demande**, notamment en :
 - aidant les assistantes maternelles à trouver des logements adaptés à l'accueil d'enfants ; ce critère particulier devrait être intégré dans la priorisation des demandes de logement de personnes désirant accueillir des enfants chez elles ;
 - proposant des offres de modes d'accueil en **horaires décalés** ;
 - développant une **centrale de partage de gardes d'enfants** à l'échelle « Quartier » accroissant les échanges et la solidarité entre voisins ;
 - développant les offres d'accueil du **jeune enfant au passage à la maternelle** (transition entre crèche et école) ;
 - incitant la création des Relais Assistantes Maternelles et à défaut, faciliter les **Maisons d'Assistantes Maternelles** (agrément, aide au montage...)
 - **mobilisant les entreprises** pour créer des crèches d'entreprises et inter-entreprises (fiscalité incitative, rôle des comités d'entreprises...), inciter les entreprises à s'associer aux projets du quartier de leur implantation.
- Apporter aux familles **une information facile d'accès** : développer le site de la CAF www.mon-enfant.fr, à partir du diagnostic du bassin de vie.
- Engager une réflexion sur les **tarifs des modes d'accueil**, en particulier des assistantes maternelles (écarts sensibles).



Orientation 3

INFORMER, ÉCOUTER ET ACCOMPAGNER LES PARENTS D'ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP

Dès la découverte du handicap, écouter et accompagner les parents pour leur apporter une aide personnalisée de nature psychologique, technique, financière...

Pistes d'action

- Contractualiser avec les **associations spécialisées**.
- Développer l'accueil d'enfants handicapés, notamment par la **formation des personnels** dans les crèches et chez les assistantes maternelles.
- **Pérenniser les Auxiliaires de Vie Scolaire** à l'école maternelle et primaire.
- Offrir des **espaces de répit aux parents**.
- **Adapter les services de la MDPH** pour une information et un accompagnement des parents plus accessible et plus humain.
- Développer les **réseaux de parents d'enfants handicapés**.



Orientation 4

DÉVELOPPER LE LIEN SOCIAL AUTOUR DES LIEUX D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DANS UNE PERSPECTIVE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Le développement social est favorisé par l'existence d'une « Communauté éducative » autour de l'enfant. À ce titre, la vie de quartier favorise la création et l'entretien de liens autour de lieux physiques prédisposés pour être des lieux d'accueil du jeune enfant.

Cette orientation est également proposée autour des jeunes (cf. Orientation 7) et des seniors (cf. Orientation 18).

Pistes d'action

- Associer les lieux d'accueil du jeune enfant, les assistantes maternelles aux **projets sociaux de territoire** (cf. Orientation 25).
- Donner aux crèches des missions de développement social au sein d'un quartier.
- Intégrer le plus possible les lieux d'accueil du jeune enfant **à proximité** (ou au moins en contact) **de lieux fréquentés par les autres âges de la vie** pour des raisons pratiques pour les parents, mais aussi pour immerger les plus jeunes dès le départ dans une ambiance intergénérationnelle (Écoles maternelles et primaires, Centres Sociaux, MJC, Maisons de retraite...).

LES COLLABORATIONS D'UNE CRÈCHE ET D'UN EHPAD - *Les Oisillons du Ravatel*

A proximité de Lyon, à l'Arbresle, la structure parentale « les Oisillons du Ravatel », située dans les locaux de l'hôpital a pris en compte la proximité du service de long séjour pour développer un projet basé - au départ - sur l'activité physique et la motricité. Un projet de rencontres régulières entre anciens et enfants, porté par un professionnel petite enfance, un kinésithérapeute et l'animateur du long séjour. Des séances de gymnastique, basées sur l'interconnaissance, puis l'aide, l'entraide, le jeu...

Le projet s'est ensuite élargi avec la création d'un jardin en bacs pour permettre aux résidents de jardiner plus facilement et à bonne hauteur, puis de fêtes, d'un concert, de spectacles...

L'hôpital de l'Arbresle ayant besoin de récupérer son bâtiment, de nouveaux locaux - mitoyens d'un EHPAD - viennent d'être aménagés pour la crèche... preuve, s'il en était besoin, des apports mutuels de cette initiative.

B. Jeunesse

CHIFFRES-CLÉS 2013 du Rhône

Source Direction Régionale Jeunesse, Sport et Cohésion Sociale

- 263 798 jeunes de 16 à 25 ans
- 38,4 % des jeunes de 20 à 24 ans vivent chez leurs parents
- 6,1 % des jeunes de 17 ans ont de faibles capacités ou de grosses difficultés en lecture
- 19,6 % des jeunes au sein de la population 20-24 ans non inscrite en établissement scolaire sont non diplômés
- 613 jeunes ont commencé un service civique en 2012 dont 30,3 % de garçons, 69,7 % de filles

sur le territoire du Grand Lyon

Source Département du Rhône

- 113 collèges (77 publics, 36 privés sous contrat)
- 61 428 collégiens

Source Université de Lyon

- 130 000 étudiants dont 13 000 étrangers



Orientation 5

AFFICHER UNE PRIORITÉ POUR LA JEUNESSE

Suite aux transferts hérités du Conseil général, la Métropole, sera compétente en matière de collèges, d'emploi, d'insertion, d'habitat... mais aussi un acteur important dans le domaine culturel, sportif, de la santé.

Ses domaines d'intervention lui donnent la légitimité et une réelle capacité de mobilisation partenariale (Education Nationale, communes, Région, Missions locales, associations de l'éducation populaire...) pour **définir une stratégie vis-à-vis de la « jeunesse » qui intègre les visions transversales suffisantes : logement, santé, loisirs, orientation / formation, emploi / insertion, citoyenneté...**

Une des cibles concerne également l'**accueil des étudiants** et la **vie étudiante**, en regard des ambitions du schéma de développement universitaire.

Le Conseil de développement propose que cette priorité fasse l'objet d'un portage politique de la Métropole, impliquant une déclinaison dans les diverses politiques publiques.

Pistes d'action

- Faciliter l'intégration à la vie sociale (vie quotidienne, loisirs, culture...), **en renforçant le rôle de Lyon Campus à l'échelle métropolitaine**, notamment avec l'espace multi services étudiants.
- Rendre lisibles et renforcer les **initiatives des universités** (cellules d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle...), ou celles des **fondations** telles la Fondation FACE, rassemblement d'entreprises qui vise à les accompagner vers l'accès à l'emploi, à la formation...

ACCUEILLIR LA POPULATION ESTUDIANTINE ET LES CHERCHEURS COMME UNE SOURCE DE DYNAMISME DE LA MÉTROPOLE

L'agglomération compte plus de 130 000 étudiants, soit 10% de la population, venus d'autres départements français ou de pays étrangers. Ces personnes peuvent aussi devenir acteurs du développement de notre territoire, s'ils choisissent après leurs études nos entreprises ou nos centres de recherche. Améliorer leur vie sur les campus, les aider à bien « vivre la Ville » sont deux priorités définies par le Schéma de Développement Universitaire.

- Développer les **opportunités d'intégration à la vie de quartier**, en encourageant et facilitant la participation aux associations de proximité.
- Utiliser la **richesse des savoirs et de l'envie de la population étudiante** de contribuer à un territoire dynamique et solidaire (exemple : plateforme de l'engagement solidaire).



Orientation 6 PERMETTRE À CHAQUE JEUNE DE S'ÉPANOUIR, NOTAMMENT EN SE SENTANT ACTEUR DE LA SOCIÉTÉ

Faire **confiance** aux jeunes, porteurs de notre avenir. Valoriser une jeunesse qui bouge, qui agit, qui « fait ensemble ». Faire découvrir et inciter à l'engagement « par plaisir », sans toujours exiger de savoir « dans quelle direction ».

Pistes d'action

- Mettre à disposition des jeunes **des lieux et des temps de rencontres** sans obligation de projets, subventionner/conventionner avec les associations chargées de les accompagner pour des durées de plusieurs années (réduire les appels à projets restrictifs), en particulier du mouvement de l'éducation populaire - Maisons des Jeunes et de la Culture...
- Développer la **dimension « Vivre et Faire ensemble »** dans la formation des futurs citoyens métropolitains. Elle peut être initiée au collège et dans les lycées : cours d'éducation civique et géographie, stages dans les services de la Métropole en direction des plus jeunes...
- Valoriser et accompagner **l'engagement citoyen des volontaires du Service Civique** : créer une instance de coordination métropolitaine ouverte aux volontaires et aux organisations dans lesquels ils s'engagent ; elle sera un lieu de réflexion sur les projets menés et une aide à la formation citoyenne.
- **Valoriser l'engagement solidaire** des jeunes, développer les services – notamment associatifs – d'accompagnement de la vie étudiante intégrant des plateformes de projets solidaires.

QUELQUES RÉALISATIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL DES JEUNES DU RHÔNE

*Sur le thème de la **sécurité et la civilité dans les transports scolaires** gérés par le Département du Rhône : une campagne de communication avec un série de vitrophanies collées sur les 240 cars du Rhône.*

« Pour une vie qui dure, porte ta ceinture ! »,
« Bonjour tu diras, bonjour on te répondra ! »,
« Pour être en sécurité, arrête de t'agiter ! »...
signé : Le Conseil général des Jeunes.

*Sur le thème des **sanitaires dans les collèges** : sujet risible pour certains, les jeunes du CGJ ont cependant soulevé deux problématiques sérieuses : le respect des lieux et des personnels d'entretien, l'enjeu lié à leur santé avec un risque pour le corps en cas de non-fréquentation régulière des toilettes. A partir de leur travail, ils ont réalisé un guide de bonne conduite.*

De nombreuses autres réalisations pourraient être citées, sur de nombreux sujets l'équilibre alimentaire, les jeux dangereux, le tabac, des pistes pour mieux vivre ensemble, l'action humanitaire...



Forum Jeunes ©GL

- Encourager et favoriser les opportunités de **mobilité internationale** pour tous les jeunes – y compris ceux pour lesquels la demande n'est pas spontanée – et de durée variable, comme étant une formidable expérience de vie et d'ouverture, en s'appuyant sur les initiatives de la Région et le **réseau métropolitain important d'ONG engagées dans la solidarité internationale**.
- Poursuivre l'action de l'actuel **Conseil général des Jeunes**, l'instance participative existante et lui donner plus d'écho dans le cadre d'un **Conseil métropolitain des Jeunes** en mobilisant encore davantage la direction des collèges et les enseignants ainsi qu'en le déclinant au sein des différents territoires de la Métropole.



Orientation 7 LE COLLÈGE AU CŒUR DE LA VILLE

Tirer partie de ce lieu que fréquentent tous les jeunes pour en faire un **carrefour de rencontres** des jeunes, de leurs parents, d'associations de quartier, d'enseignants, un lieu d'effervescence, de projets, de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire.

Pistes d'action

- Développer les **rencontres ouvertes sur la vie** avec des lycéens, des étudiants, des professionnels pour envisager le collège aussi comme lieu de rencontres entre parents, jeunes et professionnels.
- Développer les **liens avec les structures du quartier**, notamment pour proposer des alternatives aux exclusions temporaires ou définitives des élèves).
- Mettre les **locaux des collèges** et notamment les équipements sportifs et des espaces de rencontres ouverts **à disposition** d'activités du quartier (Incitation financière de la Métropole ?).

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES ÉLÈVES EXCLUS DU COLLÈGE Paul Eluard à Vénissieux dans le cadre du Projet de Réussite Educative

L'originalité du projet vénissien réside dans le partenariat de plusieurs collèges et donc dans la gestion d'élèves exclus de collèges différents. Le projet est d'accueillir les élèves à temps plein pendant les trois journées d'exclusion.

L'objectif général est de faire du temps d'exclusion un temps éducatif et permettre aux élèves de comprendre et réfléchir au sens de la sanction pour un retour apaisé au collège.

Le principe est de constituer un petit groupe de 6 élèves maximum issus des différents collèges et de leur proposer un emploi du temps centré sur la découverte des partenaires locaux de l'accompagnement éducatif et sur des activités d'expression.

Encadrés par « un fil rouge » c'est-à-dire une personne chargée d'assurer le lien entre les différentes activités, ils vont participer à plusieurs activités proposées par les différents partenaires.

Le fil rouge est assuré par un personnel de l'association des Francas.

Les centres sociaux des Minguettes ont mis à disposition leurs locaux pour l'accueil des collégiens et le lycée Jacques Brel les a accueillis pour les repas de midi.

Partenaires : Le point accueil écoute jeunes PIXELS, l'antenne de Vénissieux de la PJJ, les éducateurs de prévention de l'ADSEA, le CIO de Vénissieux, la compagnie TENFOR (théâtre Forum).

100% des familles ont été présentes aux différents temps de rencontre et rendez-vous fixés.



Orientation 8 PERMETTRE À CHAQUE JEUNE DE DÉFINIR UNE TRAJECTOIRE DE FORMATION CHOISIE, Y COMPRIS CEUX QUI DÉCROCHENT

En lien avec l'Éducation Nationale et la Région, mieux faire connaître les formations et les besoins du marché de l'emploi actuel et à venir (**activités à gisements d'emplois**), **lutter contre le décrochage**, dédramatiser l'orientation, rapprocher le monde de l'éducation / formation et le monde de l'emploi, dépasser le savoir académique vers l'apprentissage de savoir-faire et savoir-être, valoriser les expériences diverses des jeunes...

Pistes d'action

- Observer et analyser l'évolution du **marché de l'emploi** (nouveaux métiers, métiers déficitaires...) en valorisant et partageant les outils existants entre partenaires.
- Multiplier les lieux et temps d'échanges **entre le monde du travail et les jeunes**, développer les possibilités de stages, ouvrir le collège sur le monde professionnel (*voir orientation 7*).
- Développer l'**accompagnement individualisé et collectif** des jeunes permettant de mieux se connaître.

A PROPOS DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

Entre décrochage et prise en charge par les structures d'accompagnement social : Alerte sur une phase trop longue où tout peut basculer.

Les auditions effectuées par le Conseil de développement ont fortement alerté sur la période qui se situe entre la sortie ou le décrochage du système scolaire et l'entrée potentielle dans le monde du travail ou les dispositifs d'insertion. Dans cette période tout peut basculer, en un temps qui peut être très court. En effet les jeunes sont sortis des dispositifs de lutte contre l'échec scolaire, et les jeunes ne sont pas encore pris en charge par les actions d'insertion professionnelle, les missions locales...

Il conviendrait à la fois de mieux anticiper ces périodes cruciales et d'améliorer la réactivité des structures d'accompagnement, qu'ils soient de la responsabilité du système éducatif, d'autres dispositifs publics ou du monde associatif. Et cela dès le départ (ou l'exclusion) de l'établissement scolaire.

• Développer dans les collèges et lycées une **action de veille du décrochage scolaire**. Dès les premières manifestations, mobiliser à l'intérieur des établissements scolaires (équipes éducatives) et à l'extérieur (centre

sociaux, parents, missions locales, animateurs, associations d'étudiants...) les compétences nécessaires pour une prise en charge. Exemple de la prise en charge des jeunes exclus du collège Victor Schœlcher à la Duchère, qui devrait être poursuivie et largement démultipliée. Expérience peu répandue dans d'autres collèges, et fragilisée par la non pérennité des moyens accordés par l'Éducation Nationale.

• Développer les **initiatives prises par certaines communes avec des partenaires pour lutter contre le décrochage**... Exemple d'une commune qui a mené une expérience avec une association prenant en charge les jeunes exclus temporairement du système scolaire pour les faire travailler et les aider à réfléchir sur leurs comportements. Les résultats sont satisfaisants : 90% des jeunes suivis n'ont plus fait l'objet de mesure d'exclusion par la suite.

Extrait de la contribution du Conseil de développement sur la politique de la ville, juin 2011.



Orientation 9

PERMETTRE À CHAQUE JEUNE DE TROUVER LES MOYENS D'ACCÉDER ET DE BÂTIR SON AUTONOMIE CONCRÈTE

L'accès à l'autonomie est aujourd'hui plus progressif et le résultat de plusieurs facteurs conjugués. L'accès au premier emploi et/ou au premier logement est une étape déterminante, parfois aussi, et trop souvent, une étape à risque, risque de fragilisation renforcée alors même qu'elle doit permettre de mieux s'assumer. Les difficultés d'accès à l'emploi, particulièrement pour les jeunes sans diplôme, renforcent le besoin de permettre les expériences qui permettent de révéler à chacun ses compétences propres.

Les difficultés d'accès au logement pour les jeunes tiennent pour une part à leur faible solvabilité, qui entraîne un refus des bailleurs privés, pour une autre part à la difficulté d'avoir une réponse rapide et adaptée dans le parc locatif social... Les formules d'hébergement collectif (d'urgence ou d'insertion) pour nécessaires qu'elles soient ne peuvent être qu'une étape de transition vers le logement définitif. Une solution durable à ce besoin est également à trouver dans le parc de logements de droit commun.

Pistes d'action **Emploi**

→ Favoriser un **accompagnement global** vers l'insertion et l'autonomie, articulant un **accompagnement social et un accompagnement professionnel** en direction des jeunes le nécessitant, notamment en appuyant / facilitant le rôle et la reconnaissance des Missions Locales, en interaction avec les partenaires de proximité.

→ **Encourager les expériences** permettant de développer des compétences nécessaires à la construction des projets professionnels ou en amont de la construction de ceux-ci (volontariat de service civique, à dimension internationale, engagement associatif...).

LES MISSIONS LOCALES AU CENTRE DE L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DE LA JEUNESSE

Présentes sur l'ensemble du territoire national, les missions locales exercent une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans d'accéder à l'autonomie professionnelle et sociale.

A travers leurs missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement, les Missions locales déclinent leur intervention en quatre actions transversales :

- La construction de parcours de formation ;
- Le développement d'actions pour favoriser l'accès à l'emploi ;
- L'accompagnement social ;
- Les actions en matière d'accès aux droits et de prévention.

Inscrites dans le territoire, elles contribuent au développement local.

Les missions locales produisent une expertise reconnue sur le public jeune qui provient de leur intervention sur ces divers champs ainsi que de la représentativité du public accueilli.

Pistes d'action **Logement**

Outre l'adaptation de l'offre collective, tant quantitative que qualitative (voir par exemple la satisfaction des besoins en logement requis pour assurer la mobilité nécessaire des stagiaires), différentes pistes de travail peuvent être développées en mobilisant les acteurs impliqués auprès des jeunes :

- **Mise à disposition de logements privés** en mandat de gestion ou en location/sous-location (développement des mécanismes d'intermédiation existants).
- **Mobilisation de logements locatifs sociaux** en direction des jeunes demandeurs pour redonner aux jeunes toute leur place dans le logement social (aujourd'hui très faible).
- **Rattraper le retard en matière de logement étudiant** en agissant sur tous les leviers : développement des initiatives publiques, privées et partenariales pour la construction et la gestion des logements. Développer l'offre de petits logements (ou/et de colocations) à des coûts compatibles avec les ressources des étudiants. Il y a un vrai problème malgré les efforts engagés. L'offre est aujourd'hui insuffisante dans l'agglomération, sa mise à niveau quantitativement et qualitativement est pourtant essentielle si la Métropole souhaite accompagner la mobilité nationale et internationale des étudiants et des chercheurs.
- **Soutenir les initiatives favorisant l'insertion et la vie sociale de quartiers** (expérience type Koloc' A Projets Solidaires) ou les échanges intergénérationnels.

Le développement d'initiatives en faveur du logement des jeunes doit s'appuyer sur les associations qui, en lien avec eux, assurent un accompagnement global et une réelle insertion sociale en répondant aux besoins de logement mais aussi aux besoins professionnels, culturels et sociaux (cf. AILAJ, Habitat Jeunes, les CLLAJ, les Foyers de Jeunes Travailleurs.. en lien avec les missions locales...). Un partenariat entre ces structures associatives et les acteurs HLM devrait faciliter l'accès à un logement durable (sortie d'hébergement collectif - cf. les Foyers de Jeunes Travailleurs - ou sortie de logement temporaire - cf. La sous-location).

LOGEMENT ÉTUDIANT : L'EXPÉRIENCE DES KAPS - KOLOC' A PROJETS SOLIDAIRES

Les KAPS reposent sur un principe simple : une colocation étudiante installée généralement dans un quartier populaire, reliée à un projet social mené avec et pour les habitants de ce quartier.

Depuis 2012, l'AFEV - Association de la Fondation Etudiante pour la Ville - développe les premières Kaps de l'agglomération lyonnaise pour proposer non seulement de répondre à un enjeu important de création et de diversification de l'offre de logement étudiant dans l'agglomération lyonnaise, mais aussi de permettre aux kapseurs de s'impliquer en tant qu'habitant solidaire dans leur quartier.

Les kapseurs mènent collectivement des actions solidaires, en lien avec des acteurs locaux et dans un principe de co-construction avec les autres habitants.

L'accès au logement social est facilité, avec un bail d'un an renouvelable. Les Kaps permettent de rompre la solitude, de développer la convivialité, participent à l'émancipation des jeunes tout autant qu'elles apportent aux territoires dynamisme, énergie et envie de lien social.

Aujourd'hui en partenariat avec Est Métropole Habitat et Alliade Habitat, l'Afev propose près de 80 places à Lyon, Oullins et Villeurbanne en Kaps, avec le soutien du Grand Lyon.



Site de la Saulaie à Oullins ©L. Danière



Sortie DPDP / concertation, rue Garibaldi ©Grand Lyon



Orientation 10

METTRE EN ŒUVRE, POUR LES JEUNES HANDICAPÉS, LE DROIT À L'ÉDUCATION, AUX LOISIRS, À LA CULTURE, AU SPORT ...

L'accompagnement des jeunes handicapés dans leur éducation puis à l'emploi, aux loisirs est souvent assuré par des associations. Les Missions Locales ne sont pas spécialisées dans le champ du handicap mais sont régulièrement en situation d'accueillir et d'accompagner un public handicapé (18-25 ans).

Or, dans la métropole, il y a **un fort besoin d'information adaptée et accessible** aux personnes en situation de handicap : par exemple, des informations visuelles, des échanges par mails pour les personnes sourdes. Le besoin d'informations est de toute nature : des informations d'ordre pratique, juridiques, de loisirs, etc.

Pistes d'action

- Développer un **site multi-sensoriel** où les jeunes en situation de handicap pourraient trouver toutes les informations les concernant.
- Pour développer l'emploi des jeunes handicapés, **améliorer l'accompagnement des jeunes autant que des entreprises**.
- Améliorer l'accompagnement vers un **logement autonome adapté** et donc la construction et le recensement de ceux-ci.
- Prendre en compte les besoins d'accompagnement spécifique **de prise en charge pour des sorties nocturnes, des fêtes ou des voyages** (réunissant tous les publics bien sûr).
- Unifier l'approche des questions d'accessibilité des logements, bâtiments et espaces publics, en ne se limitant pas aux personnes à la mobilité réduite, en raisonnant « **qualité d'usage pour tous** ».

C. Adultes

« Ce qui est fait pour moi sans moi, est fait contre moi. » Nelson Mandela

CHIFFRES-CLÉS dans le Grand Lyon

Sources : OPALE, Emploi, Insertion, cohésion sociale - janvier 2014 et Habiter et se loger - grandlyon.com - septembre 2014

- 42 000 foyers bénéficiaires du RSA représentant 90 000 personnes (au 31 décembre 2012)
Sur une population active estimée entre 625 000 et 640 000 :
 - 51 à 53 000 personnes demandeurs d'emplois considérées comme « proches du marché de l'emploi »
 - 102 à 106 000 personnes en demande ou en cours d'insertion (soit deux fois plus que la catégorie précédente). La moitié de ces personnes ne sont pas inscrites à Pôle Emploi
- 47 930 demandeurs de logement social en juin 2014
- 12,4% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté en 2009 dans le Rhône (14,1% au niveau national)
- 40% des ménages sont composés d'une seule personne
- 146 000 logements sociaux (PLS, PLUS, PLAI, conventionnés privés), soit 23,8% des résidences principales



Orientation 11

CRÉER LES CONDITIONS POUR QUE CHAQUE PERSONNE DEMANDEUSE D'AIDE, QUELLE QUE SOIT SA SITUATION, SOIT ACTRICE DE SON PARCOURS

L'idée d'accompagner le bénéficiaire d'aides sociales vers l'autonomie plutôt que le maintenir dans l'assistance est un leitmotiv des politiques sociales depuis des années. Mais dans les faits, l'action sociale peine à opérer ce centrage sur les capacités individuelles, notamment du fait du foisonnement des dispositifs, de l'isolement des travailleurs sociaux, du manque de lien entre l'accompagnement collectif et l'aide individuelle, de la quasi-disparition de l'action préventive.

Pistes d'action **Renforcer l'action préventive et collective**

- Renforcer les compétences et capacités des personnes via l'éducation, la formation tout au long de la vie, l'aide à la recherche d'emploi, la réinsertion.
- Développer des services et infrastructures favorisant l'employabilité (par exemple pour concilier la vie privée et la vie professionnelle : crèches, transports...).
- Inciter le développement d'actions reposant sur des entreprises d'économie sociale et solidaire du type : Crésus (identification précoce et accompagnement des personnes surendettées), Groupe Siel Bleu (prévention de la dépendance par des activités physiques adaptées), ActaVista (chantiers d'insertion pour les plus exclus comme expérience qualifiante et professionnalisante), le conseil et formation en création d'entreprises, les épiceries solidaires, la promotion de la diversité dans les RH, l'intermédiation locative, les Lits halte soins santé...
- Développer toutes autres formes d'actions individuelles ou collectives visant à limiter l'impact sur la situation des personnes de la survenance d'un accident de la vie.

PRÉVENTION DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE : LE CCAS (CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE) DE LYON A SIGNÉ UNE CONVENTION AVEC EDF afin de proposer « un accompagnement renforcé des familles grâce à une mensualisation établie en cohérence avec les revenus du client » explique Catherine Saunier, Responsable du Service Solidarités du CCAS de la Ville de Lyon.

Une collaboration semblable à celle menée avec les travailleurs des Points d'Information et de Médiation Multi-Services (PIMMS), dont EDF est un partenaire actif. « Ces espaces d'accueil sont conviviaux, ouverts à tous et animés par une équipe de professionnels formés par EDF sur des problématiques énergétiques. Leur rôle est d'orienter les familles dans leurs démarches vis-à-vis d'EDF mais aussi de dispenser des conseils en matière d'économie d'énergie. En se rendant directement au domicile des clients privés de liens sociaux, ces acteurs contribuent à recréer un lien essentiel » poursuit Yves-Emmanuel Berthou, responsable du service solidarité à EDF Rhône-Alpes Auvergne. Enfin, grâce au partenariat avec « 2000 toits 2000 familles », un programme de lutte contre la précarité énergétique mené par la Fondation Abbé Pierre, EDF a déjà permis la rénovation thermique de 300 logements en Rhône-Alpes.

Pistes d'action **Assouplir la mise en œuvre des aides existantes en expérimentant**

- Faire évoluer le système actuel de distribution d'aides ciblées et rigides (notamment durées trop courtes cf. RSA) vers une gamme étendue d'**aides individualisables** (en laissant aux travailleurs sociaux une marge d'appréciation en contrepartie d'un rendu compte sur le fond).
- S'engager vers des processus de **personnalisation des contrats** qui auraient un double objectif : mieux ajuster les efforts demandés à l'allocataire, à sa situation personnelle et au type d'aide qui lui est procuré ; moduler les prestations fournies en fonction des besoins de l'intéressé.
- Assouplir les règles de l'insertion par l'économie (voir encadré).
- Développer « l'avance sur droits supposés » du RSA.

Cette orientation pourrait permettre de **réduire l'importance du non-recours**. Le non-recours au RSA a été évalué à 5,3 milliards, celui aux prestations familiales et de logement à 4,7 milliards d'euros (source ODNOR, Observatoire des non-recours aux droits et services). Ces chiffres sont à comparer aux fraudes aux prestations sociales qui ont représenté 4 milliards d'euros en 2011 (l'évasion fiscale représentait 25 milliards).

L'EXPÉRIMENTATION DU SECOURS CATHOLIQUE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

« On constate que pour certaines personnes que nous accompagnons et notamment celles qui cumulent de nombreuses difficultés, la durée de contrat de deux ans dans un chantier d'insertion n'est pas suffisante pour permettre aux personnes de stabiliser leur situation et envisager l'accès à un emploi "classique".

C'est ainsi qu'après deux ans de rencontres et de mobilisation les ministères ont donné leur accord pour que soient expérimentés en Rhône-Alpes, dans des chantiers d'insertion volontaires, des **parcours "prolongés"** : possibilité pour des personnes arrivant à l'issue de leur contrat en chantier de voir celui-ci prolongé de trois fois un an supplémentaire, en bénéficiant d'un accompagnement spécifique pour favoriser le retour à l'emploi. Cette expérimentation est portée par le Secours Catholique avec l'appui technique du réseau Cocagne et la participation des réseaux de l'IAE. Le financement est assuré par le Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale, le Fonds Social Européen, des fonds privés, et nous espérons des fonds des collectivités locales (Département et Région). »

Cette expérimentation, qui se déploie en Rhône-Alpes depuis septembre 2011, a vu le jour en Isère à la délégation de Grenoble.

Extrait d'un témoignage Françoise Bouchaud, chef de projet EPIDA (Expérimentation de Parcours d'Insertion à Durée Adaptée)

Pistes d'action **Proposer un accueil - accompagnement global des personnes, lisible et simple pour tous**

Voir également l'accueil - accompagnement global décrit dans le schéma de l'orientation 23.

Face au grand nombre de dispositifs et structures existants, l'utilisateur circule entre différents lieux sans forcément obtenir l'information ou l'aide recherchée. Le Conseil de développement propose d'identifier un **accueil unique** où, compte tenu de sa situation, tous ses problèmes pourraient être étudiés, qu'ils concernent l'emploi, le logement, sa situation financière... (cf. orientation 23). L'accompagnement permettra d'élaborer avec lui un projet global et les différentes étapes permettant de le réaliser.

Des pistes d'action sont également proposées dans les orientations 11, 12, 13, 16 et dans le chapitre 4 sur la gouvernance. D'une façon générale, il s'agit pour la Métropole de repenser l'accompagnement social **en remettant toujours l'utilisateur au centre de l'accompagnement qui lui est proposé** et en associant des habitants (allocataires du RSA par exemple) à la refonte des processus d'accompagnement et de traitement des dossiers ; enfin il appartiendra à la Métropole de **coordonner et rationaliser les multiples structures** chargées de l'information / orientation et de l'accompagnement social et de développer les outils types « portails » (ex. portail du logement).



©Vincent Dietsch «participation des usagers dans le dispositif RSA en Meurthe-et-Moselle» (mars 2012)

Pistes d'action **Développer une relation nouvelle aux personnes accompagnées**

Le centrage sur les capacités des personnes passe par la relation, le dialogue. Cela demande du temps que n'ont plus les travailleurs sociaux, souvent transformés en gestionnaires de dispositifs et évalués sur le nombre de dossiers qu'ils ont traités. Il n'y a pas de recette miracle pour mettre en œuvre des dispositifs définis au niveau national pour une grande part. Néanmoins, la Métropole pourrait se donner comme axe stratégique de

redonner du temps aux équipes chargées de l'accompagnement des personnes (toiletage de dispositifs, mutualisation des moyens, redéfinition de ce qui relève du front-office et du back office...) et de mettre en place une **politique de formation-action des acteurs de terrain à grande échelle**, mixant l'action collective et l'accompagnement individuel.

Pistes d'action **Rapprocher les demandeurs de la décision, développer le dialogue citoyen**

Permettre aux personnes d'être actrices de leur parcours passe enfin par une **compréhension des décisions qui doivent leur apparaître comme légitimes et transparentes.**

- Expérimenter la représentation de ceux qui vivent en situation de pauvreté et de précarité dans des **instances consultatives.**
- Inciter et valoriser la participation des habitants à la **vie de leur immeuble.**
- **Application volontariste de la loi sur la participation de bénéficiaires du RSA** aux instances de modification / suppression des droits (formation et accompagnement de ces personnes).



Orientation 12

PERMETTRE AUX PERSONNES EN DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL D'ÊTRE PLEINEMENT ACTRICES DE LEUR DÉMARCHE

Comme préalable indispensable à la bonne mise en œuvre de cette orientation, la Métropole doit veiller à maintenir voire à renforcer son effort de construction et de mise à disposition de logements sociaux, accessibles à tous.

Dans toutes les situations, l'enjeu est de partir du besoin en logement exprimé par le ménage.

Pistes d'action **Faciliter les démarches des demandeurs de logement social**

Permettre, à travers les outils de gestion de la demande, une responsabilisation du demandeur, le rassurer tout au long de sa recherche afin de le dissuader de faire des démarches multiples, proposer un choix de logements...

- **Désigner un référent pour tout demandeur de logement social**, ce qui a supprimé la création du fichier commun de la demande. Il devra l'informer sur les conditions d'accès au logement et sur ses droits, et l'accompagner tout au long de ses démarches (suivi de la demande).
- **Rendre transparent le processus d'attribution des logements sociaux** et les critères utilisés pour prioriser les demandes afin que les modalités d'attribution soient claires pour les professionnels, comme pour les demandeurs.
- **À partir du fichier commun de la demande**, faire plusieurs offres de logements aux demandeurs plutôt que proposer un seul logement.
- **Amplifier les actions en direction des personnes confrontées à des problèmes de santé mentale**, cette question n'étant pas limitée au logement social.
- **Anonymiser les demandes et généraliser la cotation** sur la base de critères et de pratiques partagés entre opérateurs.

Pistes d'action Développer l'action en faveur du maintien dans le logement

D'une part, donner la possibilité d'évoluer en fonction des besoins (mutations), d'autre part être plus attentif aux risques d'expulsion en anticipant à partir des situations d'impayés de loyers, avec orientation vers un travailleur social.

- Pour les demandes de mutation dans le parc social, développer les possibilités de **choix de logement** pour aller vers le **logement choisi** (mise en ligne des offres au lieu de proposer un logement particulier).
- **En cas de risque d'expulsion**, développer des formules de maintien dans les lieux (bail « parenthèse ») avec accompagnement des ménages. Une exigence pour cela : un maillage des réponses possibles et des acteurs afin de rendre plus efficace le système d'aide et plus compréhensible par les ménages.

Pistes d'action Une politique globale et concertée du logement et de l'hébergement

- **Articuler les schémas stratégiques** PLUH, PDALPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Plus Défavorisés), PDAHI (Plan Départemental d'Accueil Hébergement Insertion), dans le respect des compétences de chacun (État et collectivités) pour élaborer une stratégie cohérente : logement / hébergement, toit / accompagnement.
- Articuler les **aides à la production, à la gestion et à l'accompagnement**.
- Resserrer les **coopérations entre l'État et la Métropole** pour renforcer les **passerelles entre l'hébergement et le logement**.

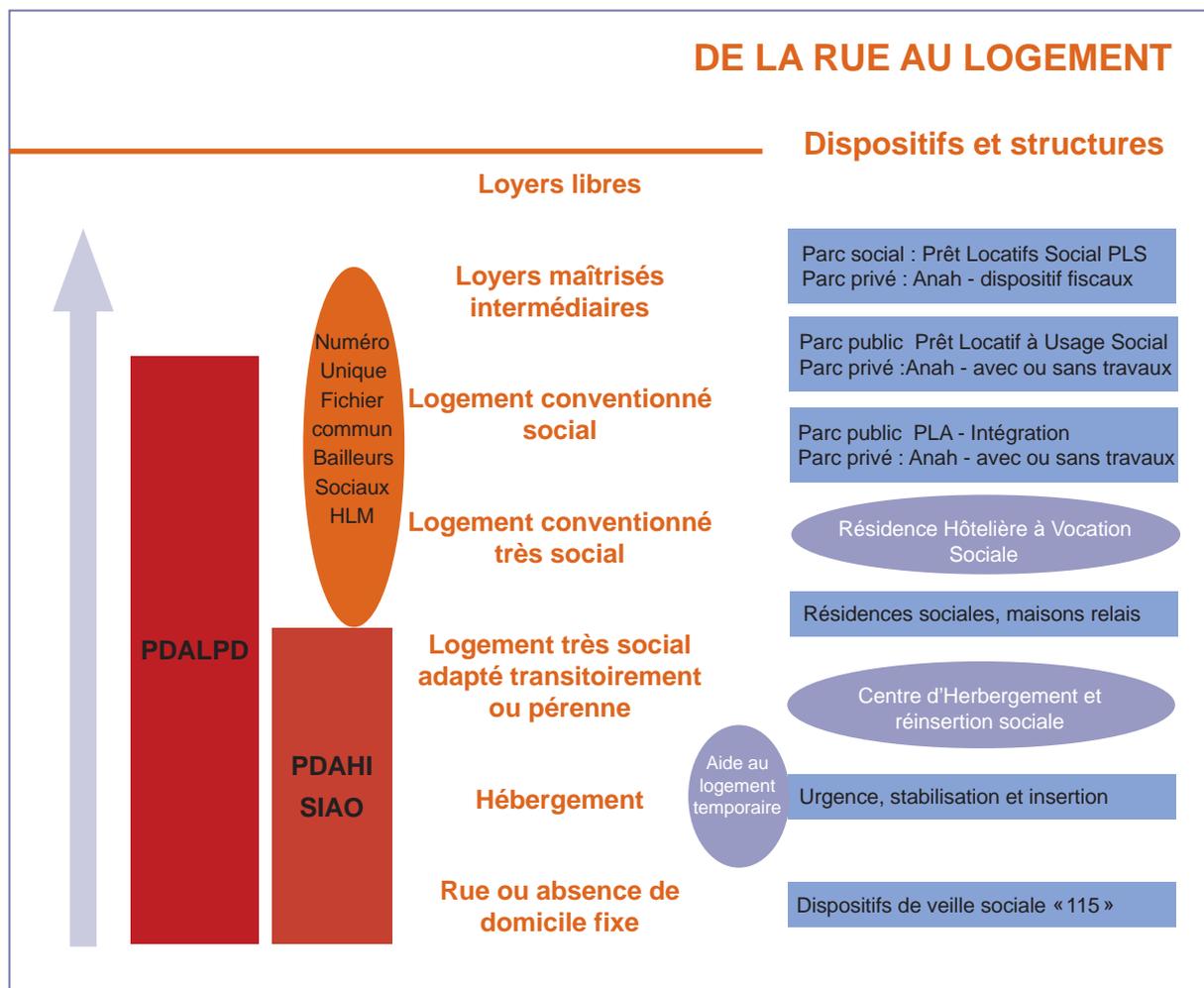


Schéma extrait du Diagnostic PDALPD. Il illustre bien la diversité - et la complexité - des différents types de logement et d'hébergement (déc.2011)

LE PARCOURS EXPÉRIMENTAL DE RETOUR VERS LE LOGEMENT PAR L'EMPLOI (PERLE) DESTINÉ AUX RÉSIDENTS DE CENTRES D'HÉBERGEMENT

« On aide les gens à s'aider eux-mêmes »

Lancé par le Préfet du Rhône et le Foyer Notre-Dame des sans-abri, le dispositif, en coopération avec les principaux acteurs de l'emploi et de la formation, se décline en trois étapes : la sélection des bénéficiaires, un accompagnement vers l'emploi avec une préparation du retour vers l'emploi et enfin un accompagnement dans l'emploi avec un suivi évaluatif de six mois.

Parmi les 60% des bénéficiaires ayant accédé à l'emploi, 53% ont bénéficié d'un CDD de moins de 6 mois, 15% de plus de 6 mois et 32% ont trouvé un emploi en CDI. Ils ont retrouvé une activité professionnelle notamment dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, l'entretien de locaux ou le service à la personne.

« L'objectif annuel que nous poursuivons est d'insérer un millier des résidents en centres d'hébergement. Pour atteindre durablement cet objectif, il nous fallait imaginer un dispositif complémentaire, à expérimenter rapidement... », annonce le préfet. A long terme l'objectif est d'améliorer la fluidité des parcours et libérer des places d'hébergement.



Orientation 13

CONCEVOIR ET MENER UNE POLITIQUE D'INSERTION AMBITIEUSE ET DIVERSIFIÉE

La mise en place de la Métropole a pour défi de conjuguer politique d'insertion et développement économique.

Le « baromètre de l'insertion », élaboré par l'Observatoire Emploi, Insertion, Cohésion sociale au sein du Grand Lyon (cf. Cahier annuel de janvier 2014, pages 12 à 15), permet de faire le constat que **plus de 100 000 personnes sont en demande ou en cours d'insertion** sous une forme (bénéficiaires du RSA) ou sous une autre (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes, contrats aidés...) dans le territoire métropolitain :

→ **les deux tiers sont actuellement hors dispositif d'accompagnement professionnel et/ou socioprofessionnel**, et ne bénéficient qu'éventuellement d'un accompagnement social ;

→ **un tiers des allocataires du RSA est en accompagnement très social** et par conséquent souvent très éloignés de l'emploi.

Il faut donc fortement insister sur la globalité et la continuité de la démarche à la fois sociale (cf. logement, santé...) et professionnelle (accès progressif à l'activité, puis à l'emploi...) à établir dans tout parcours d'insertion.

Le portage politique et administratif d'une politique métropolitaine ambitieuse de l'insertion devra en tenir compte.

Pistes d'action

Articuler accompagnement social et accompagnement professionnel dans tous les dispositifs d'insertion

→ Développer les **objectifs de l'accompagnement socio-professionnel** (une ébauche : « aider à sortir de l'isolement, à « rester debout » et à « aller vers l'emploi »).

→ En élargir l'évaluation **au-delà de l'indicateur « sorties positives »**.

→ **Redéfinir en conséquence les modalités d'accompagnement** : individuel, mais aussi collectif.

→ Favoriser les **actions articulant « dynamique collective pour l'emploi » et développement local**, notamment celles menées par les associations d'insertion avec les institutions sociales du quartier.

Pistes d'action **Rapprocher l'insertion et les entreprises**

- **Faire connaître l'insertion aux entreprises et valoriser** les initiatives des entreprises elles-mêmes. Pourquoi pas une action commune Métropole / PLIE / Communes / État (Pôle Emploi) ?
- Mieux **détecter les besoins** des entreprises et améliorer le lien avec les acteurs de l'insertion.
- « **Donner envie** de l'entreprise » et améliorer la **durabilité de l'entrée** en entreprise. Pour cela, **valoriser les métiers**, en particulier dans les secteurs déficitaires :
 - avant l'entrée en entreprise : **accompagner** les acteurs de l'emploi (les **SIAE**, Structures d'Insertion par l'Activité Économique, en particulier) et de la formation dans leurs actions de préparation des personnes aux réalités de l'entreprise et pour cela **conventionner** avec les organisations professionnelles, les clubs d'entreprises, les associations de zones industrielles (les DRH de Zones d'Activités Économiques) pour coopérer (sous-traitance, ...) avec les SIAE et recruter dans ces secteurs ;
 - après l'entrée en entreprise : valoriser et accompagner le **tutorat/parrainage** (par exemple en créant une opération « un parrain pour une personne en insertion » dans la métropole...), en lien avec l'accompagnant de la SIAE.
- **Faciliter la réponse aux besoins des entreprises** dans les secteurs déficitaires (notamment services à la personne, bâtiment...).
- **Favoriser la diversité des SIAE**, encourager leurs **innovations** pour une meilleure efficacité de leurs actions pour l'insertion.
- Envisager la mise en place de CTE - **Coordonnateurs - dynamiseurs Territoriaux pour l'Emploi en Entreprise** - en charge des actions ci-dessus.
- Favoriser l'**entrepreneuriat social** qui contribue à l'insertion et plus généralement à résoudre des problèmes sociaux, tout en contribuant au développement économique des territoires de la métropole.

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DES ACTIONS DE FORMATION/INSERTION qui ne laissent personne au bord de la route

- *Développer des activités et emplois accessibles à tous types de qualifications.*
- *Améliorer la formation et l'orientation, en particulier vers des filières et métiers à fort potentiel d'emploi.*
- *Mieux orienter les moyens dédiés à la formation professionnelle et à l'insertion et améliorer leur efficacité, en particulier pour les formations des personnes les plus éloignées de l'emploi.*
- *Simplifier, améliorer la cohérence et l'efficacité des dispositifs d'accompagnement à la recherche d'emploi.*

Il s'agit de mettre l'accent sur les besoins insatisfaits dans les territoires et sur leur meilleure articulation avec l'offre de formation, de la région notamment mais aussi des milieux professionnels (liens avec les OPCA notamment).

Certes des dispositifs et organismes d'intermédiation - notamment Maisons de l'Emploi et de la Formation (MDEF) et Contrats Territoriaux Emploi Formation (CTEF) - existent déjà pour certains publics (jeunes, demandeurs éloignés de l'emploi) en certains lieux. Mais leurs missions restent encore trop spécifiques et surtout territorialement ni exhaustives (MDEF qui ne concernent que certaines communes) ni toujours pertinentes (cf. les découpages qui concernent le Grand Lyon et au-delà).

Source : Contribution du Conseil de développement sur le développement économique, novembre 2013, pages 21 à 25, dont nous ne donnons ici que les têtes de chapitres et un court extrait montrant les liens à mieux établir aussi avec les dispositifs de formation.

Pistes d'action **Privilégier la proximité et l'engagement citoyen ; soutenir et s'appuyer sur le tissu associatif d'insertion dans les quartiers**

- **Favoriser leur coordination** et leur organisation collective en réseau sur le territoire métropolitain.
- **Repréciser leurs objectifs** (publics accueillis, finalité des actions),...et les **critères d'évaluation**.
- **Encourager les actions innovantes**.
- Impulser auprès des autres collectivités (Etat, Région, Ville, Fonds Social Européen) une **simplification concertée des modalités administratives** (cas type : 1 action à 4 financeurs = 4 dossiers différents d'évaluation) et une **harmonisation du suivi des parcours des personnes**.

Pistes d'action **La Métropole exemplaire et proche des personnes en insertion**

- **Embaucher**, au sein des services de la Métropole, **des personnes en insertion** (contrats aidés) et les accompagner - notamment par la formation.
- Développer les **marchés publics de la Métropole comportant des clauses sociales** pour l'insertion (tout comme des clauses environnementales), et l'inciter pour les **marchés privés**.
- Promouvoir une telle dynamique **dans les communes de la Métropole** et dans les entreprises satellites.
- **Recruter des personnes qui ont vécu la précarité** et l'isolement elles-mêmes...

BELGIQUE : DES « EXPERTS DU VÉCU » POUR LUTTER CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE

Depuis 2004, la fonction publique belge recrute d'anciens exclus ayant eux-mêmes connu la pauvreté pour mieux prendre en compte les besoins des populations démunies.

Ils n'étaient qu'une petite poignée au départ : ils sont maintenant vingt-sept, répartis dans vingt-deux administrations, et leur nombre est appelé à s'accroître.

L'expérience, originale, commence à porter ses fruits, mais représente aussi un véritable défi pour le management RH des administrations.

http://www.economie.gouv.fr/files/reactive_belgique_avril-mai_2014.pdf

Pistes d'action **Organiser une participation active des bénéficiaires à la mise en œuvre et au suivi du RSA**

CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE ET MOSELLE

Installation du conseil consultatif permanent pour l'insertion

Lundi 15 octobre 2012 en début d'après-midi a été officiellement installé au Conseil général à Nancy le conseil consultatif permanent pour l'insertion en Meurthe-et-Moselle par Michel Dinet, président du conseil général, et André Corzani, vice-président en charge de l'insertion et de l'économie solidaire.

Le moment a notamment été marqué par l'élection à la présidence du conseil consultatif de Frédérique Salmon, de Mont-Saint-Martin. Elle et deux autres allocataires du RSA (Revenu de solidarité active) s'étaient portés candidats.

En savoir +

L'association des usagers à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques qu'il conduit a toujours été une priorité pour le conseil général de Meurthe-et-Moselle. Riche de son expérience, il a souhaité que les équipes pluridisciplinaires créées par la loi relative au revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ne se restreignent pas à la simple étude de situations individuelles mais que ces équipes contribuent plus largement à l'amélioration des politiques d'insertion menées dans le département.

Sources : www.cg54.fr et www.insertion.cg54.fr

Les textes réglementaires prévoient une participation de leur part aux équipes pluridisciplinaires chargées de donner un avis préalablement aux décisions du président de la collectivité lors des réorientations du parcours d'insertion, de réduction ou de suspension de l'allocation.

Mais rien n'est dit des modalités, minimales ou au contraire conséquentes, d'une telle participation qui peut être tout à fait utilement élargie à la mission d'amélioration des dispositifs mis en œuvre et de la politique d'insertion elle-même, comme cela est développé avec succès dans certains départements. On pourrait ainsi instituer au sein de la métropole un comité consultatif permanent de l'insertion, tel qu'a pu l'installer le département de Meurthe et Moselle.



Orientation 14

PLACER LES PERSONNES HANDICAPÉES AU CENTRE DE L'ACCOMPAGNEMENT QUI LEUR EST DESTINÉ

L'action en faveur des personnes handicapées est aujourd'hui définie dans un schéma départemental commun aux personnes âgées et personnes handicapées « Accompagner vers l'autonomie - Personnes âgées et Personnes handicapées » (2009-2013). Or **les attentes des personnes handicapées sont très diverses** (en fonction du type de handicap, leur degré d'autonomie, l'âge des personnes, leurs projets) et si certains besoins peuvent être communs à ceux des personnes âgées (comme le logement adapté pour certains types de handicap), ils nécessitent avant tout un **accompagnement individualisé et spécifique, assuré par des personnels spécifiquement formés**.

Pistes d'action **Humaniser l'accompagnement des personnes handicapées**

- **Reconsidérer le lieu d'accompagnement des personnes handicapées** (Maisons du Rhône ? MDPH ?) pour garantir une **qualification adaptée des agents** qui en ont la charge.
- **Soutenir les initiatives associatives** visant à favoriser **le développement personnel individuel et collectif, la capacité d'autonomie des personnes handicapées**.
- Accompagner **globalement** les personnes handicapées **dans leur parcours**, au-delà du traitement de leurs dossiers d'allocations et d'aides ; **désigner un professionnel référent**, dans la durée, apte à formuler leurs demandes et à les conseiller.
- **Développer des lieux d'échanges** dédiés aux personnes handicapées et à leur entourage.
- Engager un chantier de révision des **processus de gestion et d'attribution des allocations et aides** afin qu'ils soient **clairs et transparents**, pour le public comme pour les professionnels.
- **Sur ce sujet**, le Conseil de développement préconise la création d'un **groupe de travail** ou la saisine d'une instance existante pour faire des propositions spécifiques sur la qualité de l'accueil et l'accompagnement, notamment en s'appuyant sur les bonnes pratiques de Départements voisins (Ardèche, Drôme, Savoie...).
- **Mettre à plat les missions qui pourraient être confiées aux associations** (dont les missions ont beaucoup évolué depuis la loi de 2005).

Pistes d'action **Simplifier les demandes d'aides**

Les personnes handicapées peuvent bénéficier de différents types d'aides : allocations (AAH, AEEH) et compléments de ressources, aides techniques (matériel spécialisé, transport...) et humaines (auxiliaires de vie...), statut travailleur handicapé (RQTH), cartes (invalidité, stationnement...). Le formulaire MDPH est un point d'entrée unique pour l'ensemble des demandes. Néanmoins, certains handicaps étant évolutifs et les durées de validité des différentes aides n'étant pas les mêmes (ex. : AAH 2 ans, RQTH 3 ans...), **le dossier doit être refait régulièrement en intégralité**.

- Envoyer aux personnes handicapées des **dossiers pré-remplis** concernant les données définitives pour le renouvellement de leurs demandes, afin que seules les données évolutives soient laissées en blanc.
- Concevoir un **dossier unique**, commun à toutes les administrations.
- Permettre qu'en cas de handicap évolutif, un simple **certificat médical permette d'adapter le plan personnalisé**.
- Mettre à plat l'opportunité de conserver les nombreuses cartes des personnes handicapées (stationnement, priorité etc....) par une **carte unique**.

Pistes d'action **Développer la participation des personnes handicapées dans la définition des politiques et des dispositifs qui les concernent**

Outre la contribution active des personnes et de leurs familles à rechercher dans les Conseils de vie sociale (C.V.S) au sein des établissements accueillant enfants ou adultes handicapés, trois instances sont à particulièrement considérer s'agissant des politiques et dispositifs qui les concernent.

- Le conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) : co-présidé par le préfet et le président du conseil général, il est susceptible d'être « bi-départementalisé » (*i.e. dédoublé*) avec la création de la Métropole. Ce devrait être une occasion d'en **accentuer l'action propositionnelle** en lien renforcé avec les organismes et associations concernées.
- La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) : décidant de l'attribution des aides et prestations auprès de la MDPH pourrait être rendue **plus transparente** dans ses décisions et voir son activité débattue annuellement au sein du CDCPH métropolitain.
- La commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (C.I.A) : déjà active au sein du Grand Lyon, elle pourrait voir **ses liens renforcés avec les commissions communales pour l'accessibilité (C.C.A.)** au sein de la Métropole et son articulation facilitée avec un CDCPH métropolitain.

Voir les orientations 15 à 21 qui concernent également les personnes handicapées.



Journée prospective « Ville et Handicap[s] » - décembre 2011 - ©L. Danière

D. Séniors

CHIFFRES-CLÉS

Source : Agence d'Urbanisme de l'agglomération lyonnaise (territoire de la Métropole de Lyon).

- Entre 2013 et 2040, selon le scénario central de projection démographique : le nombre de personnes de plus de 60 ans passerait de 261 000 à 336 000
- **Le poids des 85 ans et plus doublerait** (c'est-à-dire celles ayant le plus besoin d'un accompagnement aujourd'hui par le Conseil général et demain, par la Métropole)
- En 2040, il y aura **deux fois moins d'aidants potentiels (55-64 ans)** par seniors de plus de 85 ans qu'aujourd'hui (3 aidants pour 1 senior, par rapport à 7 aidants pour 1 aujourd'hui)
- **12 % des ménages de plus de 60 ans** vivent aujourd'hui **en-dessous du seuil de pauvreté**
- 20 % des plus de 75 ans ont **moins de 4 visites personnelles par an**
- **2 800 € / mois** : c'est le coût **moyen** d'un séjour en établissement de personnes âgées

Les orientations 15 à 21 sont également valables pour les personnes handicapées.



Orientation 15

PRENDRE TOUTE LA MESURE DES DÉFIS DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ET AUSSI DES ATOUTS QU'IL REPRÉSENTE

La Métropole devra affronter des **enjeux considérables** concernant le vieillissement de la population : Des **enjeux quantitatifs** d'abord qui se résument dans la part que tiendront les personnes âgées dans la population active (le rapport nombre de personnes âgées / nombre d'aidants potentiels). Les **implications financières** sont à la mesure de l'importance des enjeux.

Des enjeux de solidarité ensuite, liés à la réduction annoncée des ressources du 3^e et 4^e âge ainsi qu'à une solidarité familiale en déclin.

Les années d'or du troisième âge sont derrière nous avec des retraites revues à la baisse suite à des parcours professionnels hachés et des inégalités de plus en plus marquées. Or, isolement, pauvreté et perte d'autonomie s'auto-entretiennent. La pauvreté et la perte d'autonomie favorisent l'isolement et donc la solitude.

Les politiques de l'habitat, de développement social et du vieillissement seront portées par la Métropole ; cela représente une formidable opportunité.

Pistes d'action

- **Mesurer les conséquences du vieillissement**, dans tous les champs de la société en **partageant largement des études prospectives** avec les élus, les techniciens, les acteurs du territoire, les habitants.
- **Reconsidérer l'ensemble des politiques publiques** de la Métropole pour les adapter aux enjeux du vieillissement (aménagement, développement économique, habitat, solidarité, déplacements...).

Tout en étant réaliste sur les conséquences du vieillissement, **considérer cette évolution comme une opportunité économique et sociale** : ouverture de nouvelles activités et de nouveaux marchés (la *silver economy*), innovations technologiques et sociales, de nouvelles formes d'engagement citoyen grâce notamment à des séniors actifs en bonne santé.

PROJET DE LOI : « ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT »

(en discussion à l'Assemblée Nationale septembre - octobre 2014)

Cette loi d'orientation veut mobiliser la société toute entière et changer son regard par rapport au vieillissement.

C'est un programme pluriannuel et transversal, avec 3 axes :

- *Anticiper : combattre les facteurs de risque, dont l'isolement.*
- *Adapter les politiques publiques au vieillissement (logement, aménagements territoriaux ...).*
- *Accompagner : revaloriser les plans d'aide financés par l'APA, soutenir les aidants familiaux, professionnaliser les métiers de l'autonomie.*

Enfin, le projet de loi prévoit la création d'un Comité Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie qui assurerait la participation des personnes âgées et des personnes handicapées à la mise en œuvre, au développement et à la mise en cohérence des politiques de l'autonomie.



Orientation 16

FACILITER LES DÉMARCHES ET DÉVELOPPER L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL DU PARCOURS DES SÉNIORS, DANS LE RESPECT DE LEURS CHOIX

Fragilisés et confrontés à une multitude de démarches (prestations de maintien à domicile, rendez-vous médicaux, adaptation du logement, recherche d'hébergement collectif, gestion administrative, demande APA / ASPA (minimum vieillesse, ...), les personnes âgées et leurs aidants ont besoin d'être accompagnés et conseillés de façon globale.

Pistes d'action

- Adopter une logique de guichet unique de proximité, afin d'améliorer l'accueil et l'information des personnes âgées et de leurs familles ; doubler cette logique d'un service téléphonique accessible et professionnel (allant au-delà de la simple prise de rendez-vous, capable de répondre aux questions simples) car les personnes ne peuvent pas toujours se déplacer, attendre leur tour, etc. Sur cette question, la Métropole pourrait offrir à tous les séniors de la Métropole un « Répertoire téléphonique du Séniors » permettant à chaque personne de transcrire les numéros qui lui sont utiles voire indispensables.
- Passer d'une logique d'assistant social à une logique de « conseiller social » chargé d'aider la personne à construire un « parcours social » personnalisé et d'en assurer le suivi dans la durée.

Ce conseil global est décrit dans le schéma d'accueil - d'accompagnement de l'orientation 23.



Orientation 17

FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE EN DÉVELOPPANT DES SERVICES DE QUALITÉ

Pour des raisons à la fois humaines et économiques, le maintien à domicile concerne et concernera une majorité croissante des personnes âgées. La quasi-totalité des personnes de plus de 70 ans désire rester dans un domicile privé et ne pas entrer en établissement.

Pistes d'action

- Valoriser les professionnels du maintien à domicile (salaires, conditions de travail, isolement, formation...) pour réduire le turn-over et les difficultés de recrutement, coordonner les services d'aides à domicile (notamment pour réduire les déplacements des personnels).
- Développer les nouvelles technologies et services innovants au service du maintien à domicile (problématiques communes avec celles des personnes handicapées).
- Contrôler la qualité des services rendus aux personnes âgées (repas distribués, transports en ambulance...). La Métropole est attendue pour coordonner le développement ordonné de l'offre privée (par exemple en agissant pour la création d'un label national ou local).



Orientation 18

FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE

Les besoins d'adaptation du parc immobilier au vieillissement est un phénomène européen, la question du logement adapté est une vraie question d'actualité.

Pistes d'action **Développer et diversifier l'offre de logements adaptés**

- **Recenser** les logements adaptés aux personnes de moins en moins autonomes dans l'agglomération.
- Inciter l'adaptation des parcs publics et privés, notamment financièrement, **en prenant appui sur la Charte « Rhône + Vivre chez soi » (mise en place par le Département du Rhône en 2010)**. Les 20 signataires de cette Charte s'engagent à tendre vers un objectif de 20 à 25 % de logements et à respecter un cahier des charges adapté aux personnes dépendantes ou en perte d'autonomie. La Charte concerne prioritairement le logement neuf mais aussi la réhabilitation de logements anciens, dans le parc privé et social.
- Dans le cadre des Conventions d'Utilité Sociale avec les **bailleurs sociaux** : améliorer l'accessibilité et l'adaptation des logements du parc social, faciliter les changements de domicile (garantie d'un effort sur le loyer en cas de baisse de surface, aide au déménagement...), développer la e-autonomie, former les professionnels des bailleurs sociaux...
- **Favoriser les mutations vers des logements plus petits** (du T4 au T2...).
- **Développer les logements modulables** : soutenir les projets de résidences collectives de petite taille, les équipements tri-générationnels (cf. Habitat & Humanisme) et l'accueil des personnes dépendantes dans les foyers logements (petites unités de vie).
- **Soutenir les programmes de logements couplés** (pour personnes dépendantes et aidants).
- **Soutenir le développement des viagers « intermédiés » (via un fonds d'investissement)** visant à dynamiser le marché du viager et « redonner du pouvoir d'achat » aux retraités propriétaires d'un bien immobilier.
- **Anticiper l'adaptation des logements**, par exemple par l'envoi d'un courrier aux personnes de plus de 50-55 ans proposant la visite à domicile d'un conseiller social. Celui-ci assurerait une coordination des interventions (rénovation thermique, adaptation à la baisse d'autonomie...).
- Rendre éligible le **dispositif d'aide sociale au logement** pour les personnes âgées disposant de revenus modestes (aide réservée aux séjours en établissement actuellement).

Pistes d'action **Veiller à la qualité des espaces urbains et faciliter la mobilité des seniors**

- **Améliorer l'adaptation de l'espace public aux personnes âgées** pour faciliter leur sortie (et aussi celles des personnes handicapées et des personnes avec poussette) et prévenir la perte d'autonomie. Prendre appui sur le PLUH et le schéma d'accessibilité à la mobilité réduite. Promouvoir la philosophie « Haute Qualité d'Usage » (ou qualité d'usage pour tous). Mener des **« revues de quartiers »** afin de tester l'adaptation de l'espace public (bancs, toillettes...) et suivre les évolutions.
- Plus généralement, être attentif à ce que **l'espace urbain à l'échelle du quartier** offre l'accès à des services, équipements, commerces, itinéraires de promenades, lieux de rencontre... facilitant la vie des seniors, le lien social et inter-générationnel.
- **Mettre en place des formations sur la prise en compte des spécificités des personnes âgées**, la sensibilisation à la problématique du vieillissement et leur traduction dans l'espace public, à destination par exemple des comités de quartiers.
- **Développer l'aide à la mobilité**.
Celle-ci est vraiment déterminante pour la vie quotidienne, comme pour le lien social. Il s'agit à la fois de services d'aides à la mobilité, comme le Sytral le propose ou les services de Cyclopousse, mais également d'**améliorer le confort des déplacements** en veillant à la qualité des déplacements piétons, au respect des espaces piétonniers...



Orientation 19 ACCROÎTRE LES OFFRES D'HÉBERGEMENTS COLLECTIFS

Le maintien à domicile ne suffira pas. Il importe d'adapter le rythme de création des places en hébergement collectif aux besoins ; à défaut, la situation pourrait se révéler dramatique

Pistes d'action

- **Programmer l'accroissement du nombre de places en établissements pour personnes âgées** comme le Grand Lyon le fait aujourd'hui pour la création de logements.
- **Créer des petites unités de vie (PUV) rattachées à d'autres structures** (par exemple à des foyers-logements - cf. Ville de Lyon).
- **Soutenir les projets de résidences collectives, coopératives**, comme par exemple les Maisons Babayagas (maisons de retraite autogérées, solidaires et citoyennes - expérimentation en cours à Saint Priest) et les projets d'habitat coopératif (aide au montage et à l'innovation) comme CHAMAREL - Les Barges (Coopérative HABitants MAison Résidence de l'Est Lyonnais), à Vaulx-en-Velin.
- **Expérimenter et soutenir des formules innovantes : l'accueil familial, la colocation** (personnes âgées - étudiants)...
- **Permettre et favoriser la mutualisation des aides à la personne** afin de développer les formes innovantes d'habitat collectif pour les personnes âgées à faibles ressources (rendre possible ce qui l'est déjà pour les personnes handicapées).
- **Veiller à la qualité de la relation entre les personnels et les personnes accueillies.**
- **Veiller à l'existence et au bon fonctionnement de conseils de résidents** (conseils de vie sociale - CVS)..., avec nécessité d'écoute et de réponse aux questions posées.



Orientation 20 FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE EN PRÉVENANT LA DÉPENDANCE ET EN MAINTENANT LE LIEN SOCIAL

Pistes d'action

- **Maintenir la vie sociale dans toutes ses dimensions**, notamment grâce à la culture. Des initiatives conjointes d'établissements culturels et d'établissements pour personnes âgées existent d'ores et déjà, ainsi que dans les Centres Sociaux (repas, animations, musique, théâtre, actions intergénérationnelles...), les MJC, la Ville de Lyon, les associations, l'UTA... Ces actions doivent être poursuivies et encouragées car elles contribuent au bien-être des personnes âgées grâce aux rencontres qu'elles suscitent, aux moments d'autonomie, de distraction et d'enrichissement qu'elles représentent.
- **Les actions de prévention santé sont indispensables.**

La CARSAT (Caisses d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail, ex-CRAM) et certaines mutuelles jouent également un **rôle de prévention**, et à ce titre proposent des ateliers (ex. : sur la mémoire, l'équilibre, le sommeil) mais elles peinent parfois à trouver leur public et à toucher les publics les plus en difficultés. **Les associations de proximité** peuvent jouer un rôle important pour rapprocher les personnes en difficultés de ce type d'initiatives qu'il importe d'encourager.

MONALISA

Lutter contre l'isolement social des âgés suppose avant tout d'encourager la participation des citoyens et des acteurs locaux volontaires pour développer la création de lien social avec ces personnes fragilisées.

Les équipes citoyennes MONALISA s'organisent en associations ou au sein d'associations existantes, des CCAS, des centres sociaux, etc. Elles sont soutenues par des collectivités territoriales, les caisses de retraite primaires et complémentaires, des mutuelles, des jeunes volontaires du service civique et tous autres partenaires qui s'engagent dans la démarche de coopération MONALISA.



©GL



Orientation 21

FAVORISER LE MAINTIEN À DOMICILE EN SOUTENANT LES AIDANTS FAMILIAUX ET LES BÉNÉVOLES

Mobiliser les acteurs et les citoyens autour des personnes âgées, valoriser le rôle de l'entourage bénévole (famille, voisins...), leur offrir des lieux d'échanges et de répit. Ces problématiques sont communes avec celles des personnes handicapées.

Pistes d'action

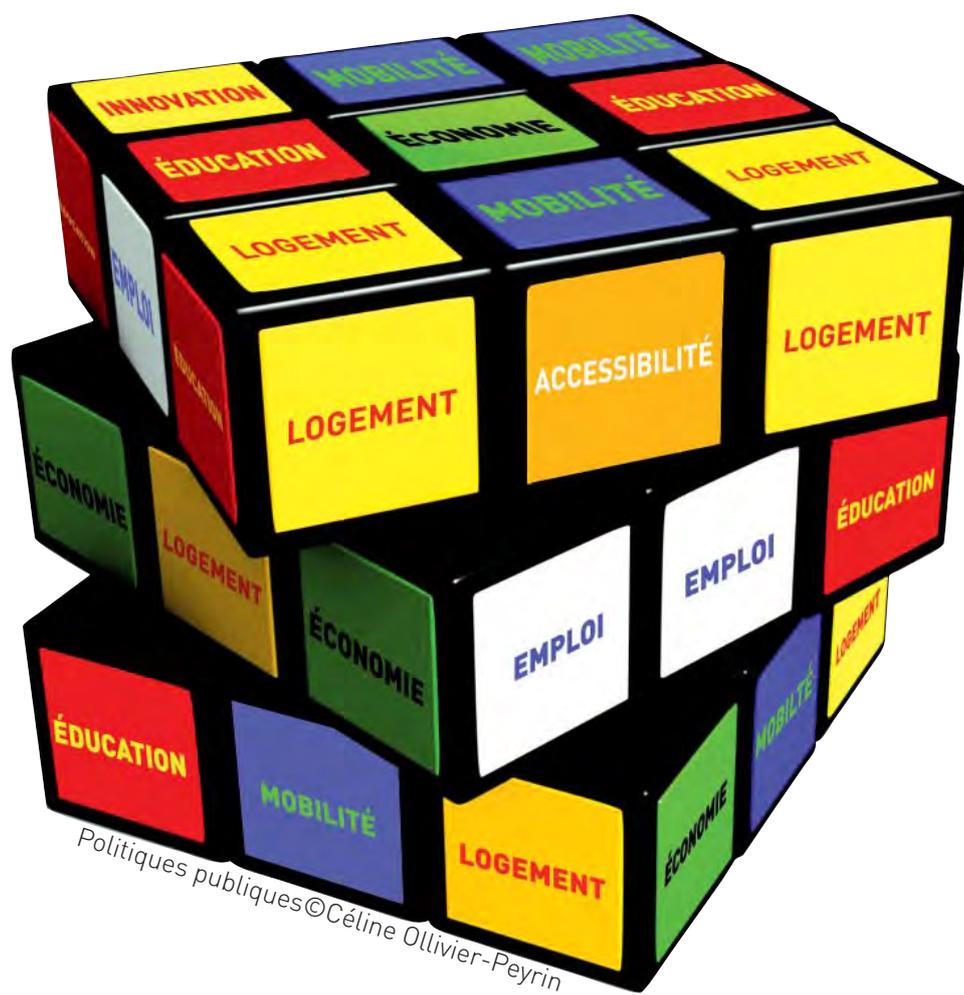
- Favoriser l'**ouverture de lieux de répit** pour les aidants et les aidés ; développer les **accueils de jour**.
 - **Soutenir et coordonner l'action des associations** et **valoriser l'action des bénévoles**.
 - **Faire connaître, diffuser et structurer les initiatives locales** aux niveaux du quartier, de la métropole. A terme, cela aura pour effet de mutualiser les moyens, d'échanger les bonnes pratiques, de gagner en efficacité...
 - **Rompre l'isolement des aidants bénévoles, en leur donnant la possibilité de s'ancrer dans un projet plus large et transversal au sein du quartier**. Les bénévoles s'engagent dans des actions de proximité et de courte durée. Il faut en tenir compte et leur donner la possibilité de faire évoluer leur engagement, s'ils le souhaitent et en fonction de leurs goûts. On peut par exemple aider une personne âgée pendant un temps, animer un blog du quartier à un autre moment de sa vie, tenir une permanence ponctuellement, etc. Deux sites pilotes établissent actuellement une « cartographie locale des compétences », afin de mettre au jour tout le réseau de compétences présent sur leur territoire, susceptible de développer un projet de quartier coordonné par une gouvernance locale.
 - **Repérer, décliner et encourager les initiatives intergénérationnelles**.
 - Repérer les personnes âgées « invisibles » et « aller vers elles » : avoir une action proactive, faire du repérage...
 - Enfin, comme pour tous les publics, le Conseil de développement propose d'envisager l'action en faveur des personnes âgées de **façon globale**.
- Cette orientation forte est concrétisée par :
- un **accueil - accompagnement** physique, téléphonique... proposé par l'orientation 23 ;
 - la **création d'un portail internet** dédié aux seniors et à leur entourage.



©GL



SERVICES	LOGEMENT	AIDES FINANCIÈRES	Rechercher... <input type="button" value="Ok"/>
<p>L'aide à domicile - Auxiliaire de vie Entretien logement, aides aux repas, portage à domicile...</p> <hr/> <p>Services médicaux Infirmier, médecin, kiné, podologue...</p> <hr/> <p>Vie sociale et culturelle Université Tous Âges, bibliothèque, clubs, centres sociaux, rencontres inter-générationnelles</p> <hr/> <p>Aide aux déplacements VSL, taxis Ambulances</p> <hr/> <p>Aidants et bénévoles Répit des aidants, associations d'entre-aide, accueil de jour...</p> <hr/> <p>Aides technologiques Téléassistance, services / internet...</p> <hr/> <p>Actions de prévention de la dépendance Ateliers-mémoire, gymnastique...</p>	<p>Logements autonomes publics et privés Recensement des logements adaptés Aide à l'adaptation des logements...</p> <hr/> <p>Etablissements Foyers-Logements et résidences privées, EHPAD, PUV (petites unités de vie)...</p> <hr/> <p>Autres formules : Accueil familial Colocations (Personnes âgées / étudiants...), résidences coopératives... - les offres - l'accompagnement et la gestion</p>	<p>Aides à l'autonomie APA...</p> <hr/> <p>Aides au logement APL et aides des communes</p> <hr/> <p>Autres aides Aide sociale, déduction fiscales...</p>	



Politiques publiques © Céline Ollivier-Peyrin

Chapitre 3 | Un accueil-accompagnement proche et équitable inscrit dans des projets sociaux de territoire

La construction de la Métropole est une œuvre de longue haleine. L'ambition de ce changement institutionnel impose, **dès la phase de transition, de débattre des transformations attendues** pour assurer une prise en charge des bénéficiaires de dispositifs sociaux, simplifiée, lisible, personnalisée et équitable. La Société actuelle est à la recherche de services publics de qualité dans l'accueil, de conseil et d'accompagnement, qui contribuent également à l'attractivité d'un territoire.

Dans cet esprit, l'action future de la Métropole passe au préalable par la reconnaissance de l'**approche territoriale** (le territoire pertinent), la **connaissance des besoins** ou l'élaboration de **projets sociaux de territoires**. Cette dimension exigeante nécessite le développement d'actions et de projets partenariaux, avec et entre organismes publics, avec et entre associations d'entraide à la personne ou d'habitants.



Orientation 22

UN PRÉ-REQUIS : DISPOSER D'OUTILS PARTAGÉS D'ANALYSE DES BESOINS

Le regard que nous portons sur l'existant - que partagent certains professionnels que nous avons rencontrés - est sévère...

- Connaissance insuffisante des besoins et du ressenti des habitants / usagers, en particulier des plus fragiles de nos concitoyens.
- Partage insuffisant des diagnostics réalisés entre les acteurs (communes, Département...).
- Association rare des citoyens à ces diagnostics.
- Analyse trop centrée sur les besoins individuels. Peu de prise en compte des besoins liés au vivre ensemble et aux liens sociaux.

Pistes d'action

- Partager, articuler et prendre en compte les analyses de besoins ou diagnostic des différents partenaires, en particulier
- les analyses de la CAF ou d'autres partenaires : par exemple : la Maison de la Veille Sociale sur les questions d'hébergement-logement ;
 - les diagnostics réalisés dans le cadre de la politique de la ville ;
 - les diagnostics des Maisons du Rhône ;
 - des outils de veille sociétale à l'échelle de la métropole (non-recours aux droits, personnes isolées...).
 - les diagnostics de territoires des centres sociaux ;
 - les observatoires existants Emploi / Insertion, OPALE... ;

Il appartient à la Métropole de **consolider les outils de connaissance (chiffrés et qualitatifs)** des besoins des habitants (dans leurs dimensions individuelles et collectives), en s'appuyant sur les démarches existantes, de travailler à une synthèse métropolitaine cohérente et de contribuer à l'enrichissement des analyses locales.

Outil de dialogue entre les acteurs, l'analyse des besoins se doit dès lors d'intégrer les acteurs associatifs et des représentants d'usagers dans cette démarche de diagnostic partagé.

Elle peut favoriser une **mutualisation d'ingénierie et de méthodologies entre les communes** qui le souhaitent (à l'échelle d'un bassin de vie notamment).

Elle est un **outil indispensable à la relation entre les professionnels** du Département et des communes, de la Métropole demain, mais aussi les autres acteurs impliqués dans le suivi social. Elle sera d'ailleurs la base de toute « convention de développement social » entre la Métropole et les communes.

Les méthodes proposées par la Métropole devront enfin prévoir la **participation des habitants** dont les besoins sont étudiés dans les diagnostics.



Orientation 23

PROPOSER UN ACCUEIL - ACCOMPAGNEMENT PROCHE, LISIBLE, PERSONNALISÉ

Là encore, ce que nous avons constaté sur le terrain, de l'avis même des professionnels rencontrés, doit selon nous laisser la place à une **organisation plus simple et plus efficace**, afin de répondre aux insuffisances actuelles :

- Renvoi des publics entre institutions ; illisibilité de la répartition des rôles, complexité des fonctionnements y compris pour les professionnels.
- Délais d'attente longs, découragement d'un grand nombre de personnes (non présence aux rendez-vous dans les Maisons du Rhône notamment).
- Éloignement des lieux d'accueil dans certains lieux du territoire mal desservis en transports en commun.
- Manque de dialogue entre les acteurs.

Pistes d'action **Un accueil en proximité géographique du lieu de domicile**

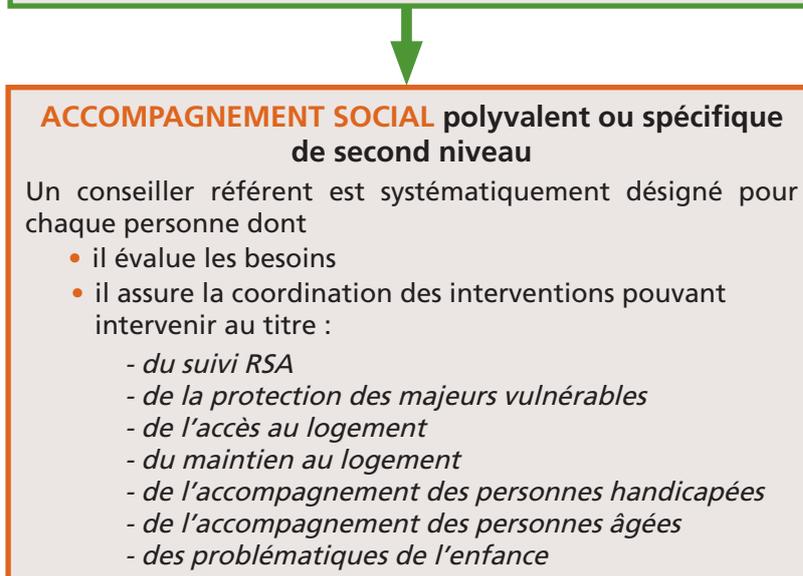
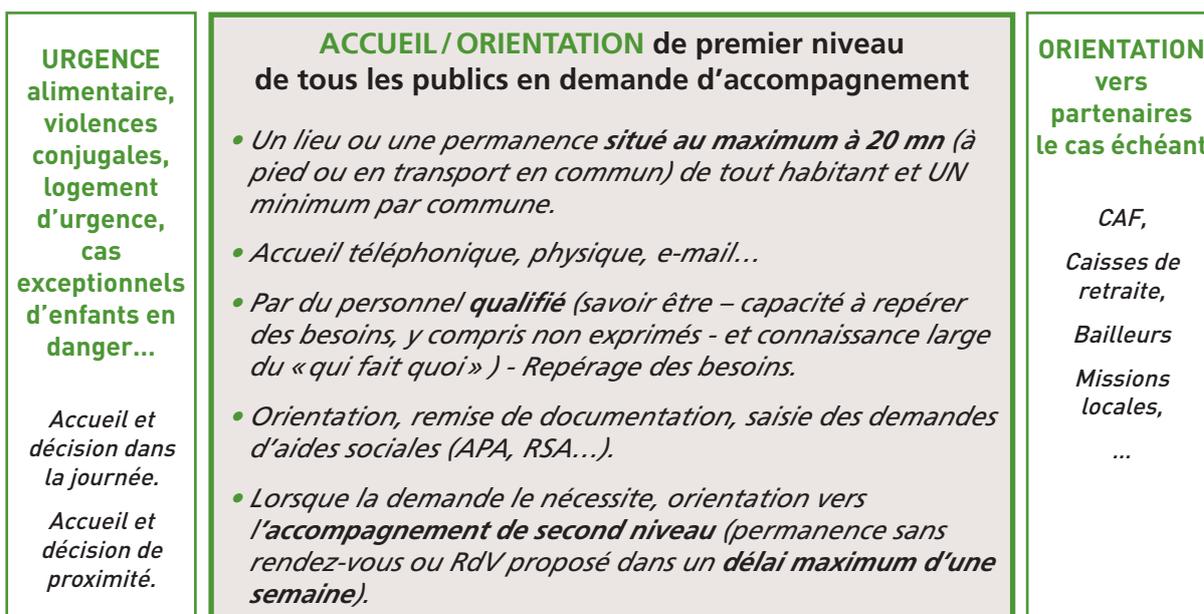
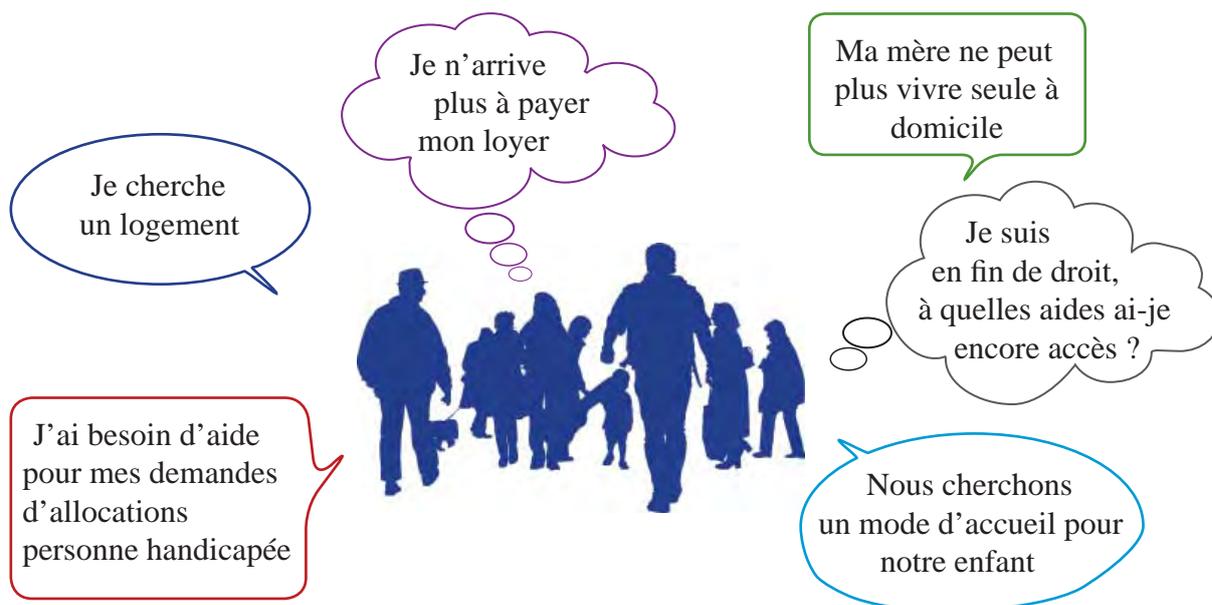
Celui-ci devra être situé à **20 mn maximum** [voir *La France à 20 minutes : La révolution de la proximité* (Ed. Belin), de Jean-Marc Benoit, Philippe Benoit, Daniel Pucci (2002)] en transports en commun à raison de **un minimum par commune** de toute personne de l'agglomération demandeur d'une aide à caractère social.

- Accueil orientation de premier niveau (physique, téléphonique, courrier électronique) pour une première réponse documentée, précise par du personnel qualifié, également formé pour orienter le public vers d'autres partenaires, sans rendez-vous. Cet accueil de premier niveau n'est pas qu'une information/orientation, il délivre également des prestations simples (aide au remplissage de dossiers de demande d'allocation APA...).
- Un accompagnement social de 2^e niveau, polyvalent ou spécialisé, lorsque la situation le nécessite.
- Des voies de recours (cf. orientation 32).

Pistes d'action **Réfléchir sur la place du numérique dans l'accompagnement social**

Une réflexion spécifique doit s'ouvrir sur la place du numérique dans la relation aux habitants. Si le recours à cette technologie est loin d'être une réponse à tout - le contact physique restant un besoin pour beaucoup de personnes même à un premier stade d'information - il faut néanmoins relever la **forte pénétration du téléphone portable - et d'internet - y compris dans les catégories sociales défavorisées, particulièrement chez les jeunes**, permettant dès lors d'envisager de nouveaux services, par sms et courrier électronique notamment (accusé de réception, suivi de dossiers) ou applications dédiées.

SCHEMA D'OBJECTIF D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT, À décliner et à adapter aux réalités de chaque territoire



Pistes d'action **Le dossier unique et partagé**

En complément de la réflexion sur le « guichet unique », la Métropole devra s'interroger **sur l'opportunité et les conditions d'un dossier social unique** qui pourrait faciliter la coordination entre les différents intervenants et la lisibilité pour l'utilisateur.

Ce chantier, s'il est nécessaire, ne devra toutefois pas faire l'impasse sur les limites voire les dangers de ce type d'outil : gestion partagée du secret professionnel, difficultés à un moment donné d'une personne avec les services publics qui pourrait ainsi être définitivement marquée négativement...

Pistes d'action **Un chantier à ouvrir sur le travail social**

En écho aux *États généraux du travail social* engagés au niveau national, revisiter, au niveau local, les missions du travail social, l'organisation de sa transversalité, les modalités de mise en œuvre du secret professionnel (*Voir notamment «le secret professionnel et le partage d'informations», tel que présenté dans le Guide associé au Plan Départemental d'Accès au Logement Personnes Défavorisées*), les enjeux de gouvernance interne et de formation...

Se pose aussi la question de l'effectivité du dialogue social et de l'exercice des droits syndicaux dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, impliquant notamment la nécessaire prise en compte du remplacement des salariés élus ou mandatés dans le cadre des budgets alloués.



Orientation 24

EN CONSÉQUENCE, REVISITER LE MAILLAGE MAISONS DU RHÔNE / CCAS ET AUTRES LIEUX D'ACCUEIL DANS LES TERRITOIRES

Les auditions et visites effectuées par le Conseil de développement ont mis en évidence les disparités de pratiques relationnelles selon les territoires et l'histoire particulière des institutions, ainsi que le besoin de revisiter les relations entre ces différentes entités.

Le sentiment général est que la création de la Métropole doit être l'occasion de mettre **plus de cohérence et de lisibilité** dans ce maillage territorial, rendre l'accueil et l'accès à l'accompagnement plus lisible et plus simple, éviter les cloisonnements qui persistent parfois entre institutions ou entre guichets, développer les complémentarités et les pratiques collaboratives.

Pistes d'action **Un accueil en proximité géographique du lieu de domicile**

À ce stade, **le Conseil de développement ne préconise toutefois aucun modèle uniforme** dans les territoires de la métropole, l'important étant de s'adapter aux besoins et spécificités de chaque territoire et de mettre en place une chaîne efficace d'accueil et d'accompagnement.

Il peut y avoir un ou plusieurs points d'accueil dans chaque commune ou territoire **en fonction de ses besoins, de sa taille**. Ce peut être dans certains cas la mairie et/ou les mairies annexes (dans le cas de Lyon, les mairies d'arrondissements), ou bien le CCAS du secteur, la Maison du Rhône ainsi que d'autres lieux d'accueil de type PIMMS (Point Information Médiation Multi-Services), Maisons de services publics...

MAISONS DES SERVICES PUBLICS / PIMMS DE VILLEURBANNE

Les maisons de services publics (MSP) sont des lieux d'accueil, d'information et d'orientation à destination des usagers de services publics, fondées sur un partenariat entre acteurs publics et acteurs privés, le plus souvent dans des quartiers prioritaires.

La Ville de Villeurbanne a mis en place 4 Maisons de service public sur son territoire, chacune s'appuyant sur un diagnostic territorial et sur un partenariat spécifique :

Celle de Croix Luizet - Les Buers est partenaire du PIMMS (Point Info Multi Services), celle de Saint Jean est partenaire de la Maison de Justice et du Droit, celle du Tonkin de la Mission Locale, enfin celle des Broses du Centre Social.

Dans chaque commune l'on pourra retenir l'un ou l'autre de ces lieux en fonction des compétences présentes et des besoins, **en vérifiant cependant que l'information reste claire pour l'utilisateur qui doit avoir accès aux mêmes informations, quelle que soit la structure à laquelle il s'adresse.**

Le Conseil de développement propose, pendant la phase transitoire, que des expérimentations volontaires de rapprochement de Maisons du Rhône et CCAS soient envisagées sur 2 ou 3 secteurs de grandeur différente, suivies d'un bilan.



Orientation 25

INSCRIRE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DANS DES PROJETS SOCIAUX DE TERRITOIRE

L'accompagnement social individuel est nécessaire mais constitue une réponse curative.

La création de la Métropole et son lien privilégié aux communes est une formidable opportunité pour définir et mettre en œuvre des **orientations sociales** mais aussi **en lien avec d'autres politiques publiques** (propreté, déplacements, emploi, insertion, habitat, enfance, culture...) **fortes à l'échelle de bassins de vie** (conférences territoriales...), celles-ci pouvant ensuite être déclinées dans chaque commune. Dans sa contribution sur le PLU-H (mai 2013), le Conseil de développement avait plaidé pour cette approche intégrée et dynamique des politiques publiques aux différentes échelles territoriales (agglomération, bassins de vie intermédiaires et proximité).

S'inspirant de la politique de la ville dans les quartiers prioritaires, les **projets sociaux de territoire** prendraient appui sur la politique métropolitaine définie dans des schémas stratégiques (schéma métropolitain des personnes âgées...), sur les observatoires divers ainsi que sur les outils partagés d'analyse des besoins sociaux (voir orientation 22). Les acteurs institutionnels (Maisons de la Métropole et communes au premier chef, mais aussi Missions locales, Éducation Nationale, CAF, Centres sociaux,...) définiraient ainsi les priorités d'actions propres à chaque territoire, celles-ci faisant ensuite l'objet d'une contractualisation sur les moyens humains et financiers.

Pistes d'action

→ Lancement **dès 2015** de l'élaboration de **projets sociaux de territoire expérimentaux avec les conférences territoriales volontaires**, ceux-ci pouvant être déclinés par communes,

Par exemple : *Articulation entre les plans d'aides personnalisées des personnes âgées avec l'organisation des services d'aide à domicile, lien entre insertion professionnelle des jeunes parents et modes d'accueil de leurs enfants, cohérence de l'offre de loisirs extra-scolaires avec les projets d'établissements des collèges...*

→ Participation des associations (insertion, solidarité...), des entreprises de services à la personne et des habitants à l'élaboration de ces projets,

→ Suivi et évaluation **participative**, déclinée dans chaque territoire et à l'échelle de la métropole,

→ Développement d'**actions collectives et préventives** (versus individuelles et curatives) entre les partenaires institutionnels et associatifs.

→ **Répartition équitable des moyens humains et financiers** de la Métropole sur la base des outils d'analyse des besoins du territoire (indicateurs communs et partagés), avec corrections des disparités si besoin est.



Projets sociaux©Grand Lyon



Rencontre de l'engagement citoyen - mai 2014 ©Marine Douchy

Chapitre 4 Une gouvernance partenariale et participative à affirmer

Pour que la Métropole puisse exercer de la meilleure manière ses compétences sociales nouvelles, aux différents âges de la vie de tous ses habitants et en proximité et équité dans tous ses territoires, le Conseil de développement avance l'idée de la **nécessité d'une gouvernance innovante**, assignant à l'institution le rôle explicite de « maître d'ouvrage social » (4.A), tout en s'appuyant sur un dialogue public multiforme renouvelé (4.B) et engageant ainsi un processus - nécessairement au long cours - que l'on pourrait appeler d'« appropriation réciproque » entre citoyens et Métropole (4.C).

A. Une maîtrise d'ouvrage sociale assumée par la Métropole

Pour pouvoir concrétiser l'opportunité d'articuler l'humain, l'économique et l'urbain, la Métropole se devra d'élaborer une **politique de développement social** cohérente et partagée, sur la base des besoins sociaux de ses territoires, au cœur de la stratégie métropolitaine, **au même titre que - et en articulation avec - les politiques de développement économique, d'aménagement urbain, d'environnement...**

Mais au regard de l'importance toute particulière de l'ensemble des acteurs concernés et de la vie associative en matière sociale, au sens large de construction du lien social, il s'agit simultanément :

- **d'afficher ce rôle de « maître d'ouvrage social » de la Métropole** (fonction stratégique de pilotage et mise en œuvre de cette politique, rôle d'ensemblier...), **en lien étroit avec les communes** ; ce qui implique notamment de mettre en place **un dispositif métropolitain d'observation sociale**,
- **de reconnaître pleinement la place de la vie associative et de l'ensemble des acteurs**, y compris le cas échéant privés, au niveau de la **mise en œuvre**, tout particulièrement dans les territoires,

- **de mettre en place un partenariat explicite** dans la conception, la mise en œuvre et le suivi de cette politique métropolitaine de développement social prenant notamment la forme d'un **évènement biennal à forte résonance**, dans le cadre d'États Généraux du Développement Social, ou autre dénomination à retenir.

Enfin, la mise en œuvre des compétences sociales de la Métropole doit dès la phase de transformation (à partir de janvier 2015) permettre de débattre des innovations attendues de la part des services.



Orientation 26

CONCEVOIR ET AFFICHER UN PROJET MÉTROPOLITAIN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL PARTAGÉ, AU CŒUR DE LA STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE

Un tel projet doit concerner l'ensemble des politiques sociales mises en œuvre dans la métropole, au-delà de leur exercice spécifique en termes d'action sociale, en ne les traitant pas isolément mais bien en lien avec les compétences économiques et urbaines dans un souci affirmé de transversalité et de décloisonnement.

Pistes d'action

- Élaborer un **document d'orientation commun** aux acteurs de la métropole.
- Décliner cette stratégie sociale **par territoires infra-métropolitains** sous forme de projets sociaux de territoires.
- Dans cette stratégie mettre l'accent sur les **actions collectives et de prévention** ; la valorisation de certaines dépenses sociales de fonctionnement en **dépenses d'investissement** (avec retour sur investissement attendu).
- **Expliciter l'articulation** entre maîtrise d'ouvrage sociale, stratégie de développement économique, politique de la ville, politiques urbaines...



Orientation 27

METTRE EN PLACE UN DISPOSITIF MÉTROPOLITAIN D'OBSERVATION SOCIALE

Les enjeux de l'observation préalable à tous diagnostics et plans d'action partagés ont été déjà notés dans l'orientation 22 à propos de l'analyse partagée des besoins au niveau de chaque territoire. Sur un plan plus général, à l'échelle de la métropole dans son ensemble, il faut souligner qu'une démarche d'observation sociale déjà elle aussi partagée, outre sa fonction de développer l'information et aider la prise de décision, est susceptible de fournir un formidable outil d'action dans la gouvernance partenariale recherchée.

Pistes d'action

- **Réaliser des synthèses des travaux issus des nombreux observatoires existants** dans le Grand Lyon (habitat, insertion...) et en élargir le champ d'analyse aux « situations sociales », tant au plan de la Métropole que des territoires de taille inférieure.
- **Conforter et partager ces outils d'observation sociale dans l'agglomération avec les communes et les principaux partenaires**, dans la perspective d'élaborer une politique de développement social à l'échelle métropolitaine et dans la perspective essentielle de partage et d'échange entre acteurs.



Orientation 28

DÉVELOPPER UNE MISE EN ŒUVRE REPOSANT SUR DES ACTIONS PARTENARIALES ENTRE LES ORGANISMES PUBLICS ET LA VIE ASSOCIATIVE, TOUT PARTICULIÈREMENT DANS LES TERRITOIRES

La vie associative mérite une attention toute particulière dans nos sociétés en mutation. Ses initiatives tiennent une place de plus en plus importante dans l'accompagnement et le soutien des personnes isolées, fragilisées par le handicap ou l'âge et précarisées par l'absence d'emploi. Dans leurs expressions les plus variées (sociales, culturelles, économiques, sportives, etc.), les associations (petites ou grandes) élaborent des actions en réponse à des besoins individuels ou collectifs identifiés au plus près des lieux de vie (le quartier), explorent des champs de suivi de publics bénéficiaires d'aides sociales et génèrent de la cohésion en activant des liens de solidarité interpersonnelle (solidarités familiales, relations de voisinage, enracinement local).

Pistes d'action

La fonction d'utilité sociale des associations, en complément de l'intervention publique, et qui peut être source d'efficacité, doit être **reconnue, affirmée et soutenue** par des partenariats et des concertations :

- avec les collectivités, en première ligne la Métropole et les communes, pour la mise en place des politiques sociales, et publiques plus largement,
- avec les organismes institués, CAF, Sécurité sociale, mais aussi les Agences...
- de manière globale dans le cadre du projet métropolitain de développement social,
- et aussi, tout particulièrement lors de l'élaboration des projets sociaux de territoires, articulés à l'urbain et à l'économique : l'implication des associations pourrait faire partie du volet social des projets territoriaux plus généraux, dans le prolongement de l'idée de schémas territoriaux émise par le Conseil de développement lors de sa contribution à la révision du PLU-H.

Pour qu'un tel partenariat soit le plus efficace et le plus transparent possible, la Métropole doit **favoriser toutes les formes de mutualisation des associations au niveau des territoires et des quartiers**. Tout en tenant compte de la différence entre associations opératrices de services publics (donc délégataires de service public), et/ou subventionnées (conventions) et/ou militantes/indépendantes parmi ces acteurs du territoire.

Les syndicats, avec notamment leurs préoccupations et réflexions en matière d'accès à l'emploi, au logement, au transport..., pourraient prendre toute leur place dans cette recherche de dialogue au niveau territorial comme métropolitain.

Un exemple d'initiative associative à La Duchère DEMAIN ENSEMBLE

Créée en 2001, cette association accompagne des personnes âgées vivant à domicile et que l'âge fragilise. Elle s'appuie sur 2 salariées (32 h/semaine) et un groupe de bénévoles.

Elle propose des conseils, du suivi et des aides et des activités aux personnes âgées :

- dans le domaine de la santé, sécurité, vie quotidienne...
- mise en relation avec les services existants et des structures (EHPAD ...),
- sorties et accompagnements en voiture,
- accueil et animations au local pour sortir de la solitude,
- participations à la vie de quartier (repas, fêtes, colloques ...) et activités intergénérationnelles.

L'ESPACE SENIORS

Un permanent à mi-temps, salarié d'un Centre Social et des bénévoles structurés en commissions.

- Plateforme d'information et d'orientation qui accueille, 4 après-midi par semaine, des personnes âgées ainsi que leur famille ou des voisins.
- Participation à la lutte contre la solitude, veille sociale et sanitaire (organisation de colloques).
- Animations de temps forts, dont des actions intergénérationnelles.



Orientation 29

ORGANISER UN ÉVÉNEMENT PARTENARIAL BIENNAL SOUS FORME – PAR EXEMPLE – D'ÉTATS GÉNÉRAUX DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le partenariat systématiquement recherché avec les associations ne peut se construire que dans l'action au jour le jour. Il requiert des moments explicites de conception et d'évaluation, alimentés par le partage et le débat entre tous les acteurs publics et associatifs concernés. A cette fin, **un grand rendez-vous** pourrait être organisé tous les deux ans par la Métropole, en soulignant à nouveau que cet événement, comme le Projet métropolitain de développement social qu'il contribuerait à élaborer, ne devrait pas être ciblé sur les seules politiques sociales mais bien être ouvert aux compétences économiques et urbaines.

Pistes d'action

→ Ces « États Généraux du Développement Social » pourraient être organisés par la Métropole, avec les objectifs suivants :

- Être un lieu de débat entre les diverses « parties prenantes », élus, agents des différentes collectivités concernées, associations et société civile organisée, dans une perspective d'amélioration permanente des dispositifs et politiques mis en œuvre.
- Servir d'instance de partage des analyses des besoins sociaux au niveau de l'agglomération et de ses territoires ?
- Débattre de la stratégie sociale métropolitaine sur la base de propositions de la Métropole et de contributions préparatoires des partenaires.

→ Le Conseil de développement a vocation à contribuer à un tel événement organisé par la Métropole (identification des thèmes, animation de tables-rondes...), à partir des réflexions et pistes d'action développées dans le cadre de ses travaux, en lien avec la société civile organisée, et plus généralement dans le cadre de sa mission de « lieu-carrefour », d'écoute et de relai des attentes et aspirations des habitants de la métropole.

La richesse des contacts avec les structures et associations rencontrées ou ayant participé à la présente contribution montre sans doute déjà l'opportunité et la faisabilité d'une telle intervention.

EXEMPLES D'ASSISES OU D'ÉTATS GÉNÉRAUX

La dernière édition des **Assises de la politique de la ville** a été organisée à l'initiative du Grand Lyon fin 2010, dans la perspective de préparer l'actualisation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Cet événement a rassemblé près de 600 personnes : les grands partenaires institutionnels (État, Région, Département, Communes), les élus communautaires et communaux, les professionnels engagés dans le développement social et les projets de rénovation urbaine, les associations intervenant dans les quartiers et les représentants d'habitants. Ces deux dernières catégories ont représenté plus de la moitié des participants. Travail important d'écoute et de co-élaboration de propositions en ateliers auquel le Conseil de développement a participé.

Un autre exemple est celui des **États Généraux du logement**, organisés en 2006 suite à l'appel de nombreuses associations, élus et militants politiques et syndicaux. Cet événement, soutenu par le Grand Lyon, a réuni plusieurs centaines de personnes : associations d'habitants, opérateurs de l'habitat et acteurs de l'immobilier, services de l'État, élus des collectivités locales. L'objectif était de partager le diagnostic et les questionnements dans un contexte de crise montante du logement, d'engager le dialogue sur des solutions. Les propositions issues des États Généraux ont été publiées.

B. Un dialogue public multiforme renouvelé

Des questions **transversales**, quel que soit le domaine d'action ou le territoire concerné, sont à prendre en compte comme **conditions** permissives d'un vrai dialogue public qui doivent donc être

portées et suivies politiquement de manière explicite au titre des rapports avec les usagers et de la participation citoyenne.



Orientation 30

ASSURER UN DROIT EFFECTIF À L'INFORMATION POUR TOUS

Pistes d'action

Mettre en place dans tous les domaines concernés (petite enfance, logement...) un système d'information efficace (« qui fait quoi ? »...), transparent et ouvert (cf. « Service public 2.0 »...), sous une

forme adaptée et accessible à tous (cf. méthode « Facile à lire et à comprendre » promue par l'UE...).



Logo promu par l'Union Européenne indiquant que l'information est adaptée aux personnes handicapées intellectuellement ou aux personnes ayant des difficultés de lecture.

Comme déjà indiqué à propos de l'accueil-accompagnement (cf. orientation 23), mais aussi de manière plus générale sur la question de la relation aux habitants au sein de la métropole, une

réflexion doit être menée et un **chantier ouvert en termes d'information-communication à l'ère du numérique et de l'open data**. Le Conseil de développement pourrait y contribuer.



Orientation 31

PROMOUVOIR LE NIVEAU INTERMÉDIAIRE DES TERRITOIRES « BASSINS DE VIE » DANS LA GOUVERNANCE ET L'EXERCICE DES COMPÉTENCES SOCIALES POUR UN MEILLEUR DIALOGUE PUBLIC AU SEIN DE LA MÉTROPOLE

Entre le niveau métropolitain qui doit assumer sa fonction de « maître d'ouvrage social » du fait des nouvelles compétences qui lui sont attribuées par la loi et le niveau communal qui conserve des responsabilités importantes en matière sociale (au-delà même des missions obligatoires des CCAS), le niveau intermédiaire des territoires « bassins de vie » apparaît comme décisif pour permettre une meilleure articulation entre proximité, équité et dialogue public.

Pistes de réflexion

Le Conseil de développement suggère qu'il y ait une réflexion sur la redéfinition des **périmètres des bassins de vie**, pour les rendre compatibles avec les notions de proximité et d'équité et ainsi propices à un vrai dialogue public. Et ce, tant comme lieux du « second niveau » d'accompagnement proposé à chaque habitant de la Métropole

(cf. orientation 23), que comme espace des « projets territoriaux de développement social » à établir (cf. orientation 25), en quelque sorte « briques de base » de la stratégie métropolitaine globale à élaborer.

Il n'appartient pas au Conseil de développement de rentrer dans le détail de la façon dont ces territoires doivent être dessinés.

Pourtant si les actuelles conférences locales des maires constituent des territoires assez largement pertinents, notamment comme espaces possibles d'articulation des politiques sociales avec les autres politiques publiques telles qu'envisagées lors de la révision du PLUH, leurs périmètres peuvent ne pas répondre complètement aux besoins de proximité et d'équité nécessaires à la Métropole et ne pas favoriser au mieux le dialogue public. Par exemple, le bassin de vie Lyon-Villeurbanne est démesuré et peut mettre en cause cette nécessité d'expression citoyenne au niveau intermédiaire. Il faut également porter attention aux effets-frontière - tant internes qu'externes - qui n'auraient pas de sens pour les citoyens.

Il est donc nécessaire de réfléchir et trouver des solutions innovantes, étant entendu que, quel que soit le découpage retenu, ce niveau intermédiaire devra être une bonne échelle pour développer le dialogue public.



Orientation 32

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES USAGERS DANS TOUS LES LIEUX DE VIE OU DISPOSITIFS QUI LES CONCERNENT PERSONNELLEMENT

Que ce soit pour exprimer attentes, réclamations ou pistes d'action, l'avis des usagers est particulièrement important à prendre en compte pour des raisons tant de « droit à la reconnaissance » que souci d'efficacité. On a pu parler, à juste titre, d'une réelle « expertise du quotidien ».

Pistes d'action

- Veiller à l'existence et au bon fonctionnement de « conseils de résidents » dans les logements sociaux, de conseils de vie sociale (CVS) dans les établissements..., avec nécessité d'écoute et de réponse aux questions posées
- Faire une place aux bénéficiaires lors de l'attribution de prestations ou de mesures d'accompagnement,
- **Leur offrir des modalités de recours sur les décisions.** Les recours en droit administratif existent : le recours gracieux, le recours contentieux. On peut cependant proposer, comme cela existe déjà pour les handicapés, une conciliation devant des personnes qualifiées dont la liste est arrêtée aujourd'hui par le Président du Conseil général. Dans un premier temps la conciliation existerait pour les personnes handicapées, personnes âgées et bénéficiaires du RSA, puis pour les autres bénéficiaires après expérimentation.

Le dispositif informatisé de gestion des réclamations communautaires (GRECO) mis en place depuis juin 2012 au sein du Grand Lyon pourrait également être mobilisé.

Au-delà, on pourrait imaginer une fonction de **Médiateur de la Métropole**, en sachant toutefois que le Défenseur des droits existant au niveau national peut déjà désigner des délégués placés sous son autorité, qui peuvent, dans leur ressort géographique, instruire des réclamations et participer au règlement des difficultés signalées.

Il est en tout cas nécessaire d'ouvrir un chantier sur cette question importante des recours.



Orientation 33

PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES CITOYENS, SOUS DES FORMES INNOVANTES ET DIVERSES, AUX ORIENTATIONS DES POLITIQUES QUI LES CONCERNENT COLLECTIVEMENT

Au-delà du dialogue nécessaire entre l'institution et la personne concernée et/ou sa famille au niveau de la vie quotidienne, se pose la question du dialogue public proprement dit, relatif aux orientations et aux modalités des politiques menées.

Pistes d'action

- Recenser les très nombreux comités, instances, ..., en matière d'action sociale, de logement, mais aussi de transports (cf. PDU), d'urbanisme et cadre de vie,
- Mettre en place les conditions de leur bon fonctionnement (moyens matériels voire financiers, lieux d'expression...),
- Les revisiter et les faire vivre comme instances de dialogue public (place des usagers et de leurs représentants et pas seulement des opérateurs), former les participants, porter une attention particulière à la valorisation des initiatives des quartiers populaires,
- Développer leur lisibilité et la transparence de leurs décisions.



Orientation 34

PROMOUVOIR DES FORMES RENOUVELÉES D'EXPRESSION COLLECTIVE DES HABITANTS

Nous pensons là tout particulièrement au rôle attendu des Centres sociaux pour la construction et l'animation du lien social dans les quartiers, et aux futurs Conseils citoyens dans les quartiers en politique de la ville.

Mais cette perspective de «capacitation» citoyenne à développer, souvent désignée par le terme «d'empowerment», est d'ampleur plus générale.

Elle doit bien être considérée en complémentarité et non en substitution des formes déjà existantes de participation citoyenne, notamment celles développées au sein des Conseils de quartiers, des Comités d'intérêt locaux, de Conseils de développement communaux ou autres instances consultatives locales.

Pistes d'action

- Si les Maisons du Rhône - et, dans une moindre mesure, les CCAS - ont vocation à développer à titre principal une action sociale individuelle, les **Centres sociaux** - présents dans 20 communes de l'agglomération lyonnaise - ont deux grandes missions de portée plus collective : aide aux familles, aux vacances, actions éducatives ; participation des habitants dans le montage de projets associatifs ou l'organisation d'activités d'animation.
- Il convient d'imaginer des formes renouvelées d'expression et de participation collective des **habitants des quartiers populaires**. S'agissant des **Conseils citoyens** de la politique de la ville, dont les liens avec les autres formes de démocratie participative au niveau communal (Conseils de quartier et Comités d'Intérêt Locaux notamment) restent à définir, il apparaît qu'ils doivent nécessairement aussi être impliqués et s'impliquer au niveau de la métropole puisque c'est bien à cette échelle que s'effectue principalement la nouvelle contractualisation à mettre en place. Le Conseil de développement devra également y être pour sa part particulièrement attentif.

Pourtant leur image est trop souvent réduite au seul public des personnes en grande difficulté sociale, dans la tête des habitants mais aussi dans leurs relations avec les institutions publiques. Les Centres sociaux présents sur le territoire métropolitain doivent être soutenus dans leur volonté de développer les liens sociaux, la fraternité dans la ville, la mixité entre les générations, les cultures, les catégories sociales.

La charte signée par la Fédération des centres sociaux du Rhône en décembre 2013 avec le Grand Lyon dans le cadre initial de la politique de la ville constitue un premier pas à poursuivre résolument dans cette direction.



DÉVELOPPER LES INSTANCES PARTICIPATIVES DANS LE CHAMP DU SOCIAL

Récapitulation des propositions*

Au fil des chapitres précédents ont déjà été évoquées certaines instances consultatives existantes au Conseil général du Rhône, ciblées sur des publics ou des champs d'action spécifiques : le CODERPA (retraités et personnes âgées) la CDAJE (accueil des jeunes enfants) ou le Conseil général des jeunes. Il existe aussi des instances partenariales présidées par l'État comme le CDPPEL (comité soutien à la parentalité), la CDCPH (personnes handicapées).

Le Conseil de développement s'est également intéressé à des pratiques participatives développées dans d'autres territoires, au-delà des obligations légales, comme les initiatives très innovantes du Conseil général de Meurthe et Moselle.

Les principales pistes d'action formulées peuvent être ainsi récapitulées :

1) Renforcer et revisiter les instances existantes, notamment celles héritées du Département du Rhône, et les inscrire dans la nouvelle dynamique participative de la Métropole.

Elles concernent les personnes âgées et handicapées (le projet de loi en discussion envisage de remplacer les CODERPA et le CDCPH par des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie), les jeunes (un Conseil des jeunes métropolitain conforté et démultiplié auprès des collèges), le soutien à la parentalité, les conseils de vie sociale, etc.

2) Le Conseil de développement formule en outre 3 pistes d'action en faveur de la capacitation des personnes en difficulté.

- Mettre en place un Conseil consultatif métropolitain sur l'insertion, à l'image de ce qui s'est fait au Département de Meurthe-et-Moselle, à vocation transversale et associant largement les personnes en insertion (cf. orientation 13).
- Développer à l'échelle de la métropole des lieux d'écoute et d'expression des personnes les plus en difficulté ou absentes du débat public, en s'appuyant tout particulièrement sur le maillage des centres sociaux (démarches de type « empowerment »), mais aussi d'autres lieux de proximité comme les MJC, maisons de quartier, maisons communes... (cf. orientations 37 et 38).
- Dans le même esprit, réfléchir à la représentation des « personnes accompagnées » (au sens de la loi de 1998 et des orientations préconisées par la Commission Nationale de Lutte contre l'Exclusion...) dans les différentes instances participatives de la Métropole, y compris le Conseil de développement.

Si le Conseil de développement n'a pas vocation à se substituer à ces différentes instances, il peut en revanche assumer pleinement son rôle de « lieu carrefour » ouvert à tous les acteurs du territoire, de chambre d'écho et le cas échéant d'alerte vis-à-vis de l'institution.

(*) Seules sont évoquées dans cet encart les instances participatives dans le champ du social, les propositions concernant le dialogue public étant bien entendu plus larges dans ce domaine comme plus généralement.



Séance plénière du Conseil de développement - 17/09/2014 © CdD-Grand Lyon

C. Pour une « appropriation réciproque » entre citoyens et Métropole

La question de l'« appropriation citoyenne » de la Métropole n'est pas une question simple à aborder. Le risque que cette nouvelle institution soit perçue par les citoyens comme une « couche de plus dans le millefeuille administratif » est bien réel. La tentation de penser, en sens inverse mais de manière aussi sommaire, que l'appropriation citoyenne pourrait résulter d'une simple démarche de communication institutionnelle bien conçue, est tout autant à

écarter. La perspective retenue par le Conseil de développement est d'envisager cette appropriation citoyenne comme un processus d'appropriation réciproque dans la durée entre institution et citoyens, mobilisant divers leviers et acteurs, n'oubliant aucun public, et auquel le Conseil de développement pourrait lui-même contribuer.



Orientation 35

CONCEVOIR L'APPROPRIATION CITOYENNE DANS LES DEUX SENS

Pour réussir à « faire Métropole » pour tous les habitants qui la composent, le processus d'« appropriation citoyenne » à engager doit être réciproque.

Pistes d'action

Affirmation du principe « *Pas d'appropriation de la Métropole par les citoyens, sans appropriation des citoyens par la Métropole* », au sens de pleine reconnaissance par celle-ci du droit des citoyens

d'intervenir, de l'interpeler, voire de contribuer à l'élaboration et à l'évaluation des politiques menées, et de sa responsabilité de faciliter l'exercice de ce droit et d'en permettre une expression publique.



Orientation 36

INITIER UNE DÉMARCHE EXPLICITE D'ÉDUCATION ET DE PÉDAGOGIE SUR LA RÉALITÉ MÉTROPOLITAINE

Pour faire comprendre le fait métropolitain, connaître la nouvelle collectivité, développer « l'acculturation métropolitaine » par les habitants, en premier lieu les jeunes, et contribuer ainsi à la construction d'une « citoyenneté métropolitaine », l'approche pédagogique est essentielle.

Pistes d'action

Mobiliser pour cet objectif à titre principal le **système éducatif**, mais aussi les **réseaux d'éducation populaire** (MJC, Centres sociaux...).

La responsabilité de la Métropole sur les **collèges**, même si elle ne porte pas directement sur les contenus et méthodes pédagogiques, favorise le développement de telles actions pour les jeunes à leur niveau. Pour les lycéens ou apprentis, un conventionnement avec la Région pourrait y pourvoir. Pour les adultes, un accord avec l'Université Tous Âges pourrait être envisagé.



Orientation 37

CONSIDÉRER LA CULTURE COMME UN MOTEUR DE LA CITOYENNETÉ MÉTROPOLITAINE

Au même titre que l'éducation, la culture peut et doit être un vecteur essentiel pour contribuer à développer l'appartenance métropolitaine.

Pistes d'action

La Métropole pourra mobiliser en ce sens sa compétence « Culture » et le budget (non négligeable) hérité du Conseil général à ce titre. Au-delà de la poursuite du soutien de telles ou telles initiatives d'offre culturelle, la promotion de l'accès à la culture devra être favorisée. La question à creuser pourrait être : comment développer assez de richesse culturelle dans la Métropole pour rendre effectifs les droits culturels de chacune et chacun ? (cf. notamment action « Culture pour tous » et la démarche proposée par la Conférence Métropolitaine des Conseils de Développement du pôle métropolitain).

Non seulement dans les quartiers populaires mais dans l'ensemble de l'agglomération, « la diversité culturelle et ethnique doit être considérée comme une richesse et une source de créativité pour notre société contemporaine » (*Contribution du Conseil de développement sur la politique de la ville, juin 2011*). Nous soulignons ici l'importance des pratiques interculturelles et expressions artistiques

portées par les habitants, pour développer le lien social, favoriser le vivre ensemble, se sentir citoyen métropolitain. Les actions déjà engagées en ce sens doivent être soutenues et développées par la Métropole.

Article 5 (*accès et participation à la vie culturelle*)

a. Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les activités de son choix.

b. Ce droit comprend notamment :

- la liberté de s'exprimer, en public ou en privé dans la, ou les, langues de son choix ;
- la liberté d'exercer, en accord avec les droits reconnus dans la présente Déclaration, ses propres pratiques culturelles et de poursuivre un mode de vie associé à la valorisation de ses ressources culturelles, notamment dans le domaine de l'utilisation, de la production et de la diffusion de biens et de services ;
- la liberté de développer et de partager des connaissances, des expressions culturelles, de conduire des recherches et de participer aux différentes formes de création ainsi qu'à leurs bienfaits ;
- le droit à la protection des intérêts moraux et matériels liés aux œuvres qui sont le fruit de son activité culturelle.

Extrait de la Déclaration de Fribourg sur les Droits culturels, adoptée en mai 2007 par un groupe international d'acteurs à destination de l'UNESCO.



Orientation 38

ÊTRE ATTENTIF AUX « INVISIBLES »

Dans une contribution antérieure, le Conseil de développement avait déjà émis certaines pistes d'action sur la nécessité d'une meilleure prise en compte des « absents du débat public » dans l'élaboration des politiques du Grand Lyon. Avec l'arrivée des compétences sociales, une telle exigence est particulièrement renforcée pour la future Métropole.

Pistes d'action

- Progresser sur la **connaissance et le dépassement du non-recours aux droits** (cf. ODENOR...).
- Agir sur l'opinion, en communiquant en direction du grand public afin de « changer le regard, les représentations sur ces personnes souvent stigmatisées ».
- « Favoriser la construction d'une parole collective », en s'appuyant sur le rôle des associations en contact avec ces personnes et des collectifs d'habitants, en étant attentif à leur émergence.
- Explorer et expérimenter des méthodes adaptées pour aller à la rencontre et à l'écoute de ces publics, notamment au niveau des différents territoires « bassins de vie ».
- Favoriser la construction d'une **parole collective** dans les **quartiers populaires**, en s'appuyant sur des pratiques et expériences déjà développées sur le Grand Lyon.
- Développer une telle écoute au sein même du Conseil de développement, comme il est proposé dans la saisine sur « l'avenir du Conseil de développement ».



Orientation 39

DÉVELOPPER LE DIALOGUE ET LA COOPÉRATION ENTRE LA MÉTROPOLE ET LES TERRITOIRES VOISINS

Les dynamiques métropolitaines concernent un espace beaucoup plus large que celui de la métropole qui ne peut être considérée comme un isolat. De ce point de vue, nous pensons que la Métropole doit être attentive aux perceptions (positives ou négatives) des territoires voisins et aux attentes ou craintes qu'ils pourraient exprimer dans leurs relations avec cette nouvelle collectivité. Les coopérations déjà engagées sont à renforcer aux diverses échelles. Il convient également d'être attentif à l'impact de « l'effet-frontière » qui pourrait se créer dans certains domaines avec le Département du Nouveau Rhône et se traduire par des formes de régression.

Pistes d'action

- Être à l'écoute et **développer le dialogue avec les territoires voisins**, notamment dans le cadre des scènes métropolitaines existantes aux différentes échelles (Pôle métropolitain, Région Urbaine de Lyon, SCOT de l'agglomération lyonnaise...).
- Dans cette perspective, travailler sur la communication, la pédagogie et l'appropriation citoyenne des habitants extérieurs au Grand Lyon. Travailler avec les Conseils de développement concernés dans le cadre des coopérations inter-Conseils de Développement.
- Poursuivre activement la coopération en matière de stratégie métropolitaine avec les agglomérations de Saint-Étienne, Portes de l'Isère et Vienne (Pôle métropolitain), **et la développer plus largement en direction des territoires de l'Ain, de la Loire et de l'Isère**, notamment sur des enjeux comme l'avenir du hub et du secteur de Saint-Exupéry.
- En matière de politiques sociales et de solidarité, veiller à ce que la création d'une nouvelle frontière départementale (entre Métropole et Nouveau Rhône) **ne crée pas des disparités injustifiées, et que soient préservés les acquis en matière de cohérence et d'équité.**
- Préserver les **démarches de partage d'expériences et de mutualisation de savoir-faire** qui se sont développées entre les acteurs du territoire à l'échelle de l'actuel département du Rhône, tant dans le domaine social que dans d'autres domaines. C'est un facteur important de la qualité de l'action publique.
- Plus particulièrement préserver l'existence **d'outils communs à l'échelle de ce territoire départemental lorsque cohérence et solidarité sont en jeu**. Si cela paraît acquis pour les services de secours et d'incendie, les archives et en bonne voie pour les transports en commun, nous attirons l'attention également sur **les politiques d'aménagement du territoire, de cadre de vie, d'habitat périurbain, de protection de l'agriculture et de l'environnement** qui nécessitent une vision d'ensemble. Ainsi, à titre d'exemple, des outils comme l'OPAC du Rhône, la politique des PENAP (Protection des espaces naturels et agricoles périurbains) ou comme le CAUE du Rhône (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement qui accompagne les collectivités et les particuliers tant dans le Grand Lyon que dans les autres territoires du département) sont à préserver. Ils perdraient beaucoup en efficacité et service rendu s'ils devaient être découpés. À l'image de l'Agence d'urbanisme qui a développé des coopérations au-delà du périmètre du Grand Lyon en mutualisant l'ingénierie.



Orientation 40

DÉFINIR LE RÔLE SPÉCIFIQUE QUE POURRAIT JOUER LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DANS CETTE CONSTRUCTION PROGRESSIVE D'UNE VÉRITABLE « CITOYENNETÉ MÉTROPOLITAINE »

D'une façon plus générale, le choix de voir se développer toutes les synergies possibles entre les diverses instances et modalités de l'intervention citoyenne aux différentes échelles infra- et supra-métropolitaines est développé dans la contribution en réponse à la saisine sur l'avenir du Conseil de développement.

De même, y est soulignée l'évolution proposée de sa composition et de ses formats de travail pour tenir compte au mieux des aspirations et attentes de la société civile organisée, dont les associations, mais également le monde de l'entreprise et les syndicats, tout particulièrement au regard des compétences nouvelles de la Métropole.

Nous avons aussi déjà souligné dans la présente contribution l'importance de voir se développer une telle intervention citoyenne au niveau des territoires intermédiaires « bassin de vie » en lien avec l'arrivée des nouvelles compétences sociales (cf. notamment orientation 31).

Pistes d'action

Reste à approfondir le rôle spécifique que pourrait jouer le Conseil de développement dans la construction progressive de cette « citoyenneté » au niveau métropolitain lui-même, au-delà de ce qui a été rapidement esquissé à propos de l'évènement biennal partenarial proposé, sous le nom éventuel d'États Généraux du Développement Social (cf. orientation 29).

Une précision importante est cependant d'ores et déjà à affirmer : dans une telle démarche, **le Conseil de développement n'entend en aucune manière se substituer aux instances, associations ou réseaux** participant du dialogue public ou de l'expression citoyenne. Ainsi, la seule vocation revendiquée par le Conseil de développement en ce domaine est-elle celle d'être un « **lieu-carrefour** », à portée transversale, mais pas du tout celle d'un « ensemblier ».

Chapitre 5 | Préconisations pour la période de transformation concernant l'appropriation citoyenne

La question du calendrier est posée. On peut en effet se demander si la phase de transformation dans l'esprit des personnels, des élus, voire des citoyens alertés par la presse ne débutera pas dès le dernier trimestre 2014 et non pas seulement après le 1^{er} janvier 2015, date officielle de constitution de la Métropole.

Cette phase de transformation se poursuivra ensuite jusqu'en 2017, date affichée notamment comme premier horizon dans l'organisation des services. C'est toute cette période qui nous semble devoir être considérée.

A. Promouvoir une première communication institutionnelle spécialement adressée à chaque habitant mais aussi relayée dans le même temps par les principaux lieux d'accueil du public

Une proposition concrète pourrait être que le Président du Grand Lyon adresse **une lettre à tous les foyers de la Métropole** afin d'expliquer les responsabilités, le fonctionnement de cette nouvelle collectivité. Dans ce texte le Président pourrait commencer à afficher quelques unes de ses orientations : plus de proximité, plus de lisibilité, plus d'équité, plus de nouveaux modes d'action publique décloisonnant les politiques.

Une autre pourrait être de convenir de **lieux d'accueil (les Mairies, les Maisons du Rhône et les CCAS) où ces informations pourraient être relayées**. L'objectif serait de rassurer les bénéficiaires de dispositifs sur la continuité des versements dès le 1^{er} jour du transfert des compétences sociales.

B. Être inventif et attentif aux supports que prendra la communication institutionnelle afin de commencer un début de dialogue public

L'objectif serait double :

Le premier viserait à **afficher la relation personnelle que la Métropole souhaite instaurer avec les habitants**. Un matériel de communication serait remis par des « messagers » et non simplement glissé dans une boîte à lettre ; les lieux choisis pour cette remise devraient être sélectionnés pour prendre en compte la diversité des futurs métropolitains : sorties de métro / gare mais aussi lieux d'accueil (Mairies, Maisons du

Rhône, CCAS), de médiation (Centres sociaux, MJC et autres...), écoles, collèges et pourrait également être relayé par le réseau associatif.

Le deuxième est de proposer aux **habitants de prendre la parole**, de s'exprimer sur ce qu'ils attendent de la future institution (site, courrier ou au sein des Maisons du Rhône et des CCAS). Là encore, il faudrait **associer les lieux et des associations qui accueillent des habitants et les accompagnent**.

C. Prendre des premières initiatives d'écoute des attentes citoyennes dans la perspective d'une appropriation citoyenne

Le Conseil de développement, dans le droit fil de sa « mission d'écoute », pense que la seule collecte des attentes des habitants n'est pas suffisante et qu'il faut donner des signes qu'elles ont été entendues.

Une première proposition pourrait être que les retours des documents de communication institutionnelle servent de premier apport à un début d'« enquête » plus exhaustive.

L'idée d'une « enquête » qui pourrait prendre place dès cette période afin que les habitants puissent faire remonter leurs besoins les plus importants sur leur territoire paraît stimulante. Elle pourrait s'inscrire dans le cadre des travaux préparatoires au grand événement organisé au cours de l'année 2015 explicité ci-après.

À noter que le Conseil de développement pourrait être associé au service chargé de la réalisation de l'enquête. Ces matériaux ainsi rassemblés seraient restitués lors de l'**événement métropolitain**.

Enfin, et c'est sa recommandation finale, le Conseil de développement propose que la Métropole organise au milieu de la phase de transition courant 2015 un **événement** (États Généraux, Assises, Rencontre...) qui serait un **temps de dialogue et pas uniquement une simple réunion d'information ou de restitution des attentes des habitants**.

Cet événement serait conçu sur un mode partenarial : il rassemblerait autour de l'exécutif métropolitain la sphère publique (administration, organismes publics), la sphère privée (organismes professionnels, monde économique, universitaire, associations et collectifs d'habitants) ainsi que les instances participatives du territoire.

Cette première édition de rencontres qui auraient vocation à se tenir tous les deux ans, préfigurerait l'Espace du dialogue public de la Métropole. L'importance de l'évolution engagée par la mise en place de la Métropole réclame en effet la construction progressive de tels espaces de dialogue.

Bien entendu, le Conseil de développement pourrait participer à des actions (enquêtes, ateliers) qui précéderaient cet événement. La présente contribution n'est en effet qu'une première étape, elle sera enrichie tout au long de l'année 2015 par de nouveaux apports.

Le Conseil de développement pourrait en effet faire de l'année 2015, « une année spéciale transition vers la Métropole » et consacrer l'essentiel de ses actions à rassembler des propositions citoyennes dans des chantiers insuffisamment traités dans la présente contribution.

ANNEXES

Courrier de saisine du Conseil de développement par le président du Grand Lyon

le Président

Lyon, le 17 FEV. 2014

communauté urbaine
GRAND LYON

Monsieur le Président,

Le Parlement a définitivement adopté le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, qui crée notamment la Métropole de Lyon. Ce bouleversement institutionnel majeur pour notre territoire induit notamment un rapport renouvelé de l'institution aux citoyens.

Avec Danièle Chuzeville et Michel Mercier, Présidente et Vice-président du Conseil général du Rhône, nous avons présenté en séance plénière du Conseil de développement les principaux axes de ce projet le 13 juin 2013. Depuis plusieurs mois, les élus et les services du Grand Lyon et du Conseil général du Rhône ont engagé les travaux permettant de mener à bien cette réforme institutionnelle majeure pour l'avenir de notre agglomération.

Sachant que le Conseil de développement du Grand Lyon n'a eu de cesse depuis sa création de réfléchir activement aux enjeux de construction métropolitaine, et produit des contributions de qualité sur des champs au croisement des compétences du Grand Lyon et du Conseil général (crise du logement, politique de la ville, SCOT et PLU-H, développement économique, précarité...), je vous invite à engager une réflexion sur les nouvelles perspectives ouvertes par la création de la Métropole de Lyon.

Je souhaite recueillir de la part du Conseil de développement les attentes et propositions des citoyens / habitants / usagers au regard de ce que la Métropole pourra apporter dans leur vie quotidienne.

Monsieur Jean Frébault
Président du Conseil de développement du Grand Lyon
Direction de la prospective et du dialogue public
20 rue du Lac - BP 3103
F-69399 Lyon Cedex 03

communauté urbaine de Lyon
20, rue du Lac - BP 3103
F - 69399 Lyon cedex 03
tél. 33 (0)4 78 83 40 40

DPDP/MPC-saisine CdD métropole

Vos réflexions porteront notamment sur :

- les conditions permettant une véritable appropriation citoyenne de la Métropole, notamment dans la phase de transition et d'installation de la nouvelle institution ;
- les voies d'amélioration des services aux usagers : articulation de l'urbain et de l'humain, guichet unique, mise en synergie des politiques publiques, ... ;
- les priorités et modalités d'un dialogue public de qualité entre la future Métropole et les citoyens.

Ces réflexions seront bien sûr à articuler avec la saisine particulière sur les perspectives d'évolution du Conseil de développement.

Le Conseil de développement pourra bien entendu apporter sa contribution sur d'autres champs et enjeux, en privilégiant toujours le point de vue de la société civile.

Nous vous invitons à remettre votre contribution en septembre 2014, une large liberté d'initiative étant bien entendu laissée au Conseil de développement sur le contenu des propositions et la méthode de travail.

Vous serez accompagnés, comme pour l'ensemble de vos travaux, par la Mission Participation citoyenne de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public, en articulation étroite avec la Mission Métropole, qui mobilisera les ressources nécessaires à l'avancée de vos réflexions.

Vous remerciant par avance pour votre contribution active à ce chantier majeur, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

Gérard Collomb



► COMITÉ DE PILOTAGE

Maurice BARDEL, Anne-Marie COMPARINI, Jean FREBAULT, Henri JACOT (Membres Conseil de développement)
Irène ANGLARET, Emmanuelle GUEUGNEAU (Direction de la Prospective et du Dialogue Public - Mission Participation Citoyenne)

► MEMBRES DU GROUPE D'APPUI ET AUTRES MEMBRES PARTICULIÈREMENT IMPLIQUÉS SUR UNE THÉMATIQUE

- ABJEAN Anaïg, MRIE (Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion)
- BARNAVON Pierre
- BENON Myriam, CARPA (Collectif des Associations du Rhône Pour l'Accessibilité)
- BOURGES Jean-Paul, Antenne Logement
- BOUSQUET Anne, Groupe de travail Interquartiers Duchère
- BUISSON Marie André, Habitat & Humanisme
- DUMONTIER Jean-Paul, Lyon 2100
- HAOND Pierre
- MARTINON Olivier, ALPIL (Action Lyonnaise Pour l'Insertion par le Logement)
- MASSON Jean-Paul, Citoyen volontaire
- MICHEL Cécile, AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville)
- PATROUILLARD François-Xavier, Groupe CESI
- ROCHAT Joël, Collectif insertion et Église protestante unie de Lyon
- ROCHE Hélène, Citoyenne volontaire
- ROUGE Michel, Collectif Logement Rhône
- SESSIECQ Marion, Fréquence écoles
- TIBERGHIEU Philippe, UNIS-CITÉ

► PARTICIPANTS AUX SÉANCES

- ABEILLE Maurice, Lyon Métro Transports Publics
- ABJEAN Jocelyne, Collectif Parole de Femmes
- ABJEAN Annaïg, MRIE (Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion)
- AILLARD Pierrick, CFDT Union Départementale
- ANDRE Marie-Pierre, UCIL-CIL du Point-du-jour (Union des Comités d'Intérêts Locaux)
- BALEYDIER Angèle, Agence d'urbanisme de Lyon
- BARDEL Maurice, CCO (Centre Culturel Œcuménique)
- BARNAVON Pierre
- BEAU Patrick
- BILLARD Jérôme, Citoyen volontaire
- BIOUSSE Frédéric
- BLAZY Simone
- BOCQUET Alexia, Une Souris Verte
- BONDA Lionel, ADOMA
- BOUKACEM Dalila, ALPIL (Action Lyonnaise Pour l'Insertion par le Logement)
- BOURGES Jean-Paul, Antenne Logement
- BOUSQUET Anne, Groupe de travail Interquartiers Duchère GTI

- BOUSQUET Luc
- BREGNAC François, Agence d'urbanisme de Lyon
- BRIOIR Judicaëlle, Une Souris Verte
- BRUN Patrick, Agence d'urbanisme de Lyon
- BRUNOT D'ANTERROCHES Virginie, Citoyenne volontaire
- BUISSON Marie André, Habitat & Humanisme
- CALLE Gérard, Forum Réfugiés
- CAMBET Robert, CANOL (Contribuables Actifs du Lyonnais)
- CAMUZAT Sylvain, AVDL (Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement)
- CARREL Paul, France Alzheimer
- CASSADO-REVELLIN Christiane, Conseil de développement de Décines
- CHAFFARD Zaïda, CLAS (Coordination Lyonnaise des Associations des Sourds)
- CHAINE Hervé
- CHATAIGNER Pierre
- CHRETIEN Maurice
- COGNE Bernard, Union départementale CCAS 69 (Centre Communal d'Action Sociale Rhône-Alpes)
- CONDAMIN Yvon, MRIE (Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion)
- CORNU Josiane, MDR (Maison du Rhône) - Département du Rhône - Unité territoriale Rillieux / Neuville
- COULOS-VAILLANT Simone
- DACLIN Michèle, CESER Rhône-Alpes (Conseil Économique, Social et Environnemental Régional)
- DARCON Marie-Madeleine, Conseil de Quartier États-Unis, Lyon 8^e
- DE FOUCAUCOURT Alain, Les Petits Frères des Pauvres
- DERDERIAN Serge, FNAIM (Fédération Nationale de l'Immobilier)
- DORIEUX Alain, HESPUL
- DRESSY Christian, Fédération ADMR du Rhône (Aide à Domicile en Milieu Rural)
- DREYER Marie-Claude, Les Ateliers de la Gouvernance
- DUMONTIER Jean-Paul, Lyon 2100
- DUQUESNE Philippe, Antenne Sociale de Lyon
- EYRAUD Denis, UCIL (Union des Comités d'Intérêts Locaux)
- FAGES Véronique, CCAS de Lyon
- FAIVRE Gérard, Comité d'Intérêt Local Monplaisir
- FAUCONNIER Dominique, réseau Cooper'AGE
- FISCHER Manfred
- FORNES Christine, Caisse d'Allocations Familiales de Lyon
- FREBAULT Jean
- FULLY Martine, CCAS de Meyzieu (Centre Communal d'Action Sociale)
- GALLAND Marie-Cécile, Citoyenne volontaire
- GANNAZ Fatima, Mission Locale Rhône Sud
- GILET Véronique, ALPIL (Action pour l'Insertion par le Logement)
- GINOT Gaëlle, ACEPP (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels)
- GIROD Frédéric, Conseil de développement de Meyzieu
- GRAS-PLOUVIER Colette
- GROLEE Juliette, AVDL (Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement)
- GUILLAUDIN Lucie
- HAMON Caroline, Réseau prospective du Grand Lyon
- HAOND Pierre

- HERANNEY Catherine, UR-CIDFF (Union Régionale des Centres d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles)
- HERPIN-KAY Isabelle, Solidarité Nouvelle face au Chômage
- ISOARD-THOMAS Pascal, Les Petits Frères des Pauvres
- JACOT Henri
- JANUEL Caroline, Réseau prospective du Grand Lyon
- JOIGNETTE Bernard, Conseil de Quartier de Lyon 8^e
- LACROIX Clément, Agence d'urbanisme de Lyon
- LAGARDE Viviane, UDCCAS du Rhône (Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale) et Ville de Bron
- LAGARDE Michel, Représentant territorial Rhône-Amont
- LAPIERRE Alain, Alain Lapierre Consulting
- LAROSE Michel-Jacques, Conseil de développement de Décines
- LEGRAND Claire, Forum réfugiés
- LELONG Fanny, Planning familial du Rhône
- LEMAIRE Bruno, ADAPEI (Association Départementale de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales)
- LUISETTI Olivier, MEDEF Lyon-Rhône (Mouvement des Entreprises de France)
- LUSTIG Claudine, Une Souris Verte
- MACLET Yves, Grand Lyon - Mission Métropole
- MAILLARD Jérôme, Grand Lyon - Mission Métropole
- MARTINON Olivier, ALPIL (Action Lyonnaise pour l'Insertion par le Logement)
- MASSON Jean-Paul, Citoyen volontaire
- MAYET Jean-Baptiste, Conseil de Quartier Lyon 9^e
- MAZUC Christian, Citoyen volontaire
- MICHEL Cécile, AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville)
- MICHON Adrien, Grand Lyon - DPDP
- MILLET Nicolas, Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon
- MOLIN Jean-Loup, Grand Lyon - DPDP
- NORMAND Sylvie, Ville et CCAS de Meyzieu
- OLIVERO Colette, Réagir l'enfant et la Rue
- OMAR Faïza, Ville de Lyon
- OUKRID Rachid, Mission Locale Plateau Nord Val de Saône
- PAQUET Philippe, AILOJ (Association d'Aide au Logement des Jeunes)
- PARTAGEOT Hélène, HABICOOP
- PASCAL FILLIOUX Marie
- PATROUILLARD François-Xavier, Groupe CESI
- PAUPY Patrik, Conseil de Quartier Lyon 5^e
- PAVY Bernard, Conseil de Quartier Lyon 9^e
- PEILLON Pierre, Citoyen volontaire
- PENET Françoise, MDR - Unité territoriale Ecully/Tassin (Maison Du Rhône)
- PETIOT Rémy, U2R2A2 (Union des Urbanistes de la Région Rhône-Alpes-Auvergne)
- PETOZZI Raphaël, UDAF du Rhône (Union Départementale des Associations Familiales)
- PLAZAT Santina, Conseil de Quartier de Tassin
- POTHIN Georges, EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise)
- POUSSSET Xavier, ARTAG (Association Régionale des Tsiganes et Amis Gadjé)
- PRELLE Frédéric, Fédération régionale des MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) et CRIJ Rhône-Alpes (Centre Régional d'Information Jeunesse)
- PRETET Aude, Les Petits Frères des Pauvres
- PRIME Etienne, ALPIL (Action pour l'Insertion par le Logement)
- QUERRIEN Gilles
- RAFFIN Michel, CESER Rhône-Alpes (Conseil Économique, Social et Environnemental Régional)
- RAULIN Gérard, Secours Catholique
- RETOURNARD Léa, Union régionale pour l'habitat des jeunes
- RISCHMANN Brigitte, GTI Duchère (Groupe de Travail Interquartiers)
- ROCHAT Joël, Collectif insertion et Église protestante unie de Lyon
- ROCHE Hélène, Citoyenne volontaire
- RODRIGUE René, AGMAL (Association pour la Gestion du Musée Africain de Lyon)
- ROUBINET Violaine, Citoyenne volontaire
- ROUGE Michel, Collectif Logement Rhône
- SALAGER Michel
- SANGALLI Michel
- SAUNIER Catherine, CCAS de Lyon (Centre Communal d'Action Sociale)
- SCHAFFER Julia
- SCHOCH Nicolas, Représentant territorial Ouest-Nord
- SESSIECQ Marion, Fréquence écoles
- SIMARD Pascale, Agence d'urbanisme de Lyon
- SIMONET Camille, CIDFF (Centres d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles)
- SINOUE Bernard, Fondation Scientifique de Lyon
- SUCHON Marc, Union Départementale CGT
- TESSE Pierre Yves, UCIL (Union des Comités d'Intérêts Locaux)
- TESTON Yves
- TIBERGHIEU Philippe, UNIS-CITÉ
- TIXIER Marc, CAF Lyon (Caisse d'Allocations Familiales)
- TRUCHET, Jean-Paul, Citoyen volontaire
- VAISSE Christine, Mission Locale Lyon
- VALOT Jean-Noël, Centre Communal d'Action Sociale de Fontaines s/Saône
- VERNEDE Francis, MRIE (Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion)
- VILLARD Marie Françoise, Citoyenne volontaire
- VINCENT Agnès
- VINCIGUERRA Paul, ALFEDA (Association Lyonnaise des Familles d'Enfants Déficieux Auditifs)
- VISEUX Pierre, Conseil de développement de Meyzieu
- WEISTROFF Gérard, Mairie de Fontaines s/Saône
- WELKER Jacques, Les Ateliers de la Gouvernance

► PERSONNES « RESSOURCES »

- BADINA Brigitte, Grand Lyon - DPDP
- BOCQUET Alexia, Une Souris Verte
- BOLMONT Didier, Conseil général du Rhône - Délégation à l'Accompagnement vers la Métropole
- BRIOIR Judicaëlle, Une Souris Verte
- BROCARD Frédéric, Ville de Dardilly
- BRUN Patrick, Agence d'urbanisme de Lyon
- CAMUZAT Sylvain, AVDL (Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement)
- CARTILLIER Jeanne, Grand Lyon - DPDP
- CHAFFARD Zaïda, CLAS (Coordination Lyonnaise des Associations des Sourds)
- CHAMBRE-FOA Arabelle, Grand Lyon - Cabinet du Président
- COGNE Bernard, Union départementale CCAS (Centre Communal d'Action Sociale Rhône)
- COMBET Evelyne, MDR (Maison du Rhône) - Département du Rhône - Unité territoriale Lyon 3^e/6^e
- CONDAMIN Yvon, MRIE (Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion)
- CORNU Josiane, MDR (Maison du Rhône) - Département du Rhône - Unité territoriale Rillieux/Neuville
- De LAVERNEE Albéric, Département du Rhône
- DRESSY Christian, Fédération ADMR du Rhône (Aide à Domicile en Milieu Rural)
- FAGES Véronique, CCAS de Lyon - (Centre Communal d'Action Sociale Rhône)
- FITTIPALDI Graziella, Grand Lyon - DPDP
- FORISSIER Michel, Ville de Meyzieu
- FULLY Martine, CCAS de Meyzieu (Centre Communal d'Action Sociale)
- GANNAZ Fatima, Mission Locale Rhône Sud
- GILET Véronique, ALPIL (Action pour l'Insertion par le Logement)
- GINOT Gaëlle, ACEPP (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels)
- GROLEE Juliette, Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement (AVDL)
- HAMON Caroline, Réseau prospective du Grand Lyon
- HERANNEY Catherine, UR-CIDFF (Union Régionale des Centres d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles)
- ISOARD-THOMAS Pascal, Les Petits Frères des Pauvres
- JANUEL Caroline, Réseau prospective du Grand Lyon
- KUNTZ Isabelle, CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse)
- LABALME Cyrille, MDR (Maison Du Rhône) Unité territoriale Vaulx/Bron
- LAGARDE Viviane, UDCCAS du Rhône (Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale), Ville de Bron
- LIANZON Laurence, Grand Lyon - DPDP
- LINARES Chrystèle, Conseil général du Rhône
- LLORET-LINARES Camille, Ville de Villeurbanne
- LUSTIG Claudine, Une Souris Verte
- MACLET Yves, Grand Lyon - Mission Métropole
- MAILLARD Jérôme, Grand Lyon - Mission Métropole
- MICHEL Cécile, AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville)
- MICHON Adrien, Grand Lyon - DPDP
- MOVERMANN Simon, Ville de Villeurbanne
- NORMAND Sylvie, Adjointe au Maire de Meyzieu
- OUKRID Rachid, Mission Locale Plateau Nord Val de Saône
- PENET Françoise, MDR - Unité territoriale Ecully/Tassin (Maison Du Rhône)
- PILLARD Matthieu, Ville de Villeurbanne
- PRELLE Frédéric, Fédération régionale des MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) et CRIJ Rhône-Alpes (Centre Régional d'Information Jeunesse)
- RICHEMONT Caroline, Grand Lyon - DPDP
- SAUNIER Catherine, Centre Communal d'Action Sociale de Lyon
- SECHERESSE Jean-Yves, Grand Lyon
- SERVENTE Catherine, Grand Lyon - DPDP
- THOMAS Emilie, Centre communal d'Action Sociale de Dardilly
- THOMAS Julie, Grand Lyon - Mission Métropole
- TIXIER Marc, Caisse d'Allocations Familiales de Lyon
- VAISSE Christine, Mission Locale Lyon
- VALOT Jean-Noël, Mairie de Fontaines s/Saône
- VERNEDE Francis, MRIE (Mission Régionale d'Information sur l'Exclusion)
- VEYDARIER Anne-Camille, Conseil général du Rhône - Pôles Ressources / Territoires et Intégration sociale / Enfance / Famille
- WEISTROFF Gérard, Ville de Fontaines s/Saône
- ZIMMER Christiane, Fédération des Centres sociaux du Rhône

Collectif Logement Rhône



CONTRIBUTION AU PROJET DE MÉTROPOLÉ ET DU NOUVEAU RHÔNE

Ce texte, rédigé par le Collectif Logement Rhône,
a reçu le soutien de la Délégation Régionale
de la Fondation Abbé Pierre.

La version intégrale de la contribution du Collectif Logement Rhône peut être consultée sur son site <http://www.collectif-logement-rhone.net/>

Synthèse

La double création au premier janvier 2015 de la Métropole de Lyon et du Nouveau Rhône constitue un moment particulièrement opportun pour améliorer le service offert à la population : par les possibilités qu'elle ouvre d'un rapprochement entre les politiques sociales et celles de l'habitat et du logement dans la future Métropole ; du fait de la définition du territoire du Nouveau Rhône, dans lequel l'attractivité de l'agglomération lyonnaise s'exercera de l'extérieur, alors qu'elle joue en interne dans le Département actuel.

Praticiens de l'insertion sociale par le logement depuis plusieurs décennies, les membres du Collectif Logement Rhône réinterrogent leurs modes d'action. Dans cet exercice, il leur serait utile de connaître, voire de participer à la co-construction, du futur cadre d'orientation des futures politiques publiques dans lequel elles devront évoluer.

Deux orientations leur paraissent importantes. En premier lieu, mettre chaque personne qui recherche l'aide publique en situation de mieux pouvoir conduire son projet de vie, individuel ou familial. Ce qui implique une réflexion sur une organisation de l'action sociale et de sa coordination, avec notamment les politiques de logement et d'insertion par l'économique, afin de les rendre plus lisibles, plus cohérentes et plus faciles d'accès que dans l'organisation segmentée actuelle.

De même, il semble important de pouvoir redonner à la prévention toute la place qu'elle mérite, de manière à éviter autant que possible que les personnes connaissant des difficultés socio-économiques glissent vers des processus d'exclusion à titre individuel.

Il s'agit aussi d'éviter la marginalisation de groupes de personnes ou de territoires, tels que ceux qui font l'objet des politiques réparatrices «de la ville», la prévention mise en œuvre et en action aujourd'hui permettant d'éviter demain de lourds investissements curatifs ou réparateurs. Au-delà d'actions individuelles ou collectives, ce domaine de la prévention pourrait être nourri par la mise en place d'une réelle politique de développement social territorial, qui valorise autant que possible la coordination entre les diverses compétences de la Métropole et du Nouveau Rhône au service des citoyens.

L'un des moyens qui pourrait conduire à une amélioration du service rendu est la participation des personnes concernées au suivi des politiques sociales, comme cela est engagé pour le RSA.

Afin de donner à ces orientations toutes les chances de réussite, les associations émettent l'idée que la politique sociale puisse être définie dans un document d'orientation, rédigé après concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Traduisant les grandes orientations de la politique sociale, il servirait de guide à l'ensemble des acteurs impliqués dans sa mise en œuvre.

Collectif Logement Rhône

L'analyse des besoins sociaux qui est placée, depuis quelques années, sous la responsabilité des CCAS, pourrait être coordonnée aux plans métropolitain et départemental pour le Nouveau Rhône. Cette analyse servirait ainsi de base de discussion pour la définition, la mise en œuvre et le suivi de la politique sociale.

Une conférence sociale, métropolitaine et départementale, pourrait être instaurée, qui aurait pour vocation de servir de lieu de concertation sur l'analyse des besoins, de suivi de la mise en œuvre de la politique sociale, de la mise en cohérence des nombreux schémas et plans sectoriels.

Les besoins sociaux ont toutes chances d'être différents suivant les divers territoires de la Métropole et du Nouveau Rhône. À ce titre, l'analyse de ces besoins, les priorités et les moyens de l'action sociale, les lieux de concertation doivent pouvoir être territorialisés.

En matière de logement, la « politique de l'offre » qui domine logiquement l'action du Grand Lyon depuis de nombreuses années doit être complétée, nourrie, par une analyse et une prise en compte plus prégnantes des besoins. De sorte que puisse être construite une véritable osmose entre la politique de logement et la politique sociale, pour un meilleur service au citoyen et dans son intérêt.

Cela suppose notamment de revisiter les modes d'intervention du FSL et des autres politiques sociales qui touchent le logement, pour améliorer l'adaptation des réponses aux situations réellement vécues. Ainsi que d'améliorer la coordination des acteurs du logement avec ceux de l'action sociale et du médico-social, de même qu'avec ceux de l'insertion par l'économique. Pour le Collectif Logement Rhône, le PDALPD, dans sa nouvelle définition, restera, conformément à la loi, le cadre de la politique sociale du logement et de l'hébergement. La question se pose de savoir s'il devra y avoir un ou deux PDALPD sur le territoire de l'actuel département du Rhône. Pour nous, la création de deux PDALPD, qui découlerait naturellement de la création de deux collectivités territoriales de plein exercice, porterait deux risques : celui de porter atteinte à l'équité de traitement territorial et la multiplication des instances de pilotage auxquelles seraient conviés les acteurs du logement, qui sont nombreux à travailler dans l'ensemble du territoire de l'actuel département.

Au-delà de ces grands principes, les associations membres du CLR se tiennent à disposition pour participer à toute discussion qui permettrait d'en préciser les détails pratiques d'application. Elles souhaitent également que leur caractère de service social d'intérêt général et leur capacité à développer des actions innovantes ou expérimentales soient reconnus et soutenus, notamment par l'extension de la pratique des conventions de financement, sur la base d'objectifs pluriannuels, en complément des appels d'offres.

Reconnaissant sans ambiguïté la tension qui pèse sur les budgets publics, les associations membres du CLR ne réclament pas d'augmentation des budgets, mais souhaitent participer à l'élaboration d'un service rendu amélioré dans le cadre d'un maintien des volumes budgétaires de croisière.

LES MEMBRES DU COLLECTIF LOGEMENT RHONE

1^{er} octobre 2014

Personnes morales :

ACAL
AIOJ
ALPIL
ALSR
Alynéa
ARTAG
ASLIM
Amicale du Nid
AVDL
CLLAJ Lyon
CLLAJ Est Lyonnais
Fondation Armée du Salut
Forum Réfugiés Cosi
Habitat et Humanisme Rhône
LAHSO
Le Mas – Résidence
PACT Rhône
Régie Nouvelle
UDHAJ

Personnes physiques :

Christian BEL LATOUR
Philippe PAQUET
Ryma PROST-ROMAND

Collectif Logement Rhône – 9, rue Mathieu Varille – 69007 Lyon
collectiflogementrhone@gmail.com - 04.78.72.64.49.

Contribution de l'association HESPUL au travail prospectif du conseil de développement sur la construction de la future Métropole de Lyon

La relation de la future Métropole avec les territoires qui l'entoureront

En préambule il nous paraît important de rappeler que la détermination du périmètre de la nouvelle Métropole est consécutive de celui du Grand Lyon. Lequel est éminemment perfectible mais présente néanmoins une relative pertinence compte tenu de la densité du bassin de vie qu'il englobe et de ses contraintes géographiques et institutionnelles.

Nous nous intéresserons ici à la relation de la future Métropole avec les territoires qui l'entoureront et principalement en termes de dépendances et d'impacts et leurs conséquences sur les enjeux énergétiques et d'équité.

La nouvelle Métropole ne sera pas une île perdue devant assurer son autonomie et son autosuffisance dans un désert stérile

Mais bien au contraire un territoire entouré d'autres territoires différents, dont elle dépendra par certains aspects et sur lesquels elle aura un impact par d'autres aspects. La grande nouveauté étant qu'elle ne sera incluse dans aucun et que si elle veut maîtriser son avenir sans être à la merci des lois du marché et des rapports de force que ces lois créent, elle devra tisser des liens partenariaux forts avec chacun de ces territoires.

Cette relation de dépendance/impact peut être comparée à une empreinte écologique sur chacun des territoires considérés.

Les principales dépendances seront énergétiques, alimentaires et humaines. Les impacts seront ceux des transports, de la prédation, et de l'équité.

Les enjeux énergétiques vont peser fortement dans ces relations, car le territoire métropolitain ne sera pas à même de fournir les ressources en énergie renouvelable dont il aura besoin, même en équipant tous ses toits de panneaux photovoltaïques et d'éoliennes. Il lui faudra donc trouver ses ressources énergétiques à l'extérieur.

Compte tenu des grandes quantités nécessaires, cet échange aura un fort impact sur le ou les territoires fournisseurs, ceux-ci pouvant se spécialiser dans cette activité de fourniture. Créant ainsi une dépendance réciproque dangereuse. Cette dépendance pouvant aboutir à une forme de prédation si l'on s'en remet aux seules lois du marché, mais créant aussi une fragilité de la Métropole vis-à-vis de ses fournisseurs.

Les enjeux alimentaires sont assez semblables, avec un impact encore plus fort en terme de transport, les relations étant quotidiennes et irrépessibles. Ces impacts pourront même se conjuguer aux précédents, les fournisseurs pouvant se confondre, renforçant à la fois la prédativité et la fragilité de la Métropole.

Les enjeux humains seront plus complexes.

Les territoires périphériques seront à la fois une réserve de main d'œuvre mais aussi un refuge pour les travailleurs pauvres que l'attractivité de la Métropole, en renchérissant le

coût de l'immobilier, aura chassés, en les fragilisants et en les excluant de la citoyenneté métropolitaine. Ces usagers obligés, auront à leur tour une relation prédatrice vis-à-vis de la Métropole sans participation à la réparation de leur impact, notamment celui du transport. D'autre part, ces territoires périphériques seront le « poumon vert » de la Métropole et risquent de se transformer en terrain de loisir des métropolitains en manque d'espace et de résidences secondaires, augmentant encore le périmètre d'exclusion des moins fortunés.

En plus des aspects dépendance/impacts, les enjeux humains interpellent donc sur l'équité des relations aux territoires périphériques.

En conclusion on peut dire qu'avant, le Grand Lyon avait des relations avec les autres territoires/département à travers le département du Rhône. Il se crée aujourd'hui une entité hyper urbaine qui va avoir des relations directes avec des territoires équilibrés urbain/rural ce qui lui donne une position d'hyper prédateur dépendant.

La relation de la future Métropole à ses territoires périphériques nous ramène aux cités-états de la renaissance italienne, dont l'élite repoussait les pauvres aux faubourgs et qui vivait aux dépens des territoires alentours qu'elle devait « dominer » pour ne pas être à leur merci.

Il est donc crucial, que dès sa création, la nouvelle Métropole établisse des liens partenariaux équitables avec les territoires qui l'entourent dans les domaines vitaux tels que l'énergie, l'alimentation, l'emploi et les transports. Ceci afin que les relations dans ces domaines ne soient pas basées sur les seuls rapports de force (commerciaux ou autres) et où chacun reconnaisse son interdépendance et participe à la prévention et la réparation des impacts consécutifs. L'objectif étant que la situation profite à chacun.

Une métropole prospère entourée de territoires prospères sera toujours plus attractive et donc plus prospère, qu'une métropole entourée de territoires qu'elle appauvrit.

Les Petits Frères des pauvres

Les enjeux de la mise en place de la Métropole face au défi du vieillissement de la population : **Focus sur les questions en lien avec l'habitat** Propositions suite à la rencontre du 18 avril 2014

Le 18 avril 2014, à l'initiative du Grand Lyon, de la Fondation Abbé Pierre et de l'association les petits frères des Pauvres, une rencontre de divers acteurs institutionnels et associatifs* a permis de dégager un certain nombre de constats / problématiques en lien avec le vieillissement de la population et les questions de l'adaptation des politiques de l'habitat.

Fort de ces éléments et dans le contexte de la mise en place de la Métropole, l'association les petits frères des Pauvres soumet un certain nombre de propositions à l'ensemble des acteurs associés à ces réflexions. L'objectif de ce document est de les partager et d'inviter ceux qui le souhaitent de poursuivre, avec nous, la réflexion. A terme : ce travail devrait permettre aux acteurs de la future Métropole de rendre opérationnelles ces propositions, dans le cadre des différents schémas, appels d'offres, ...

1/ Habitat et vieillissement : un enjeu pour l'existant

→ Promouvoir des « politiques de l'habiter » plutôt que de « l'habitat », des logiques de « quartiers adaptés » plutôt que de logement adaptés. Le PLU-H devrait, entre autres porter une attention particulière à l'idée de quartiers accessibles, d'intergénérationnel, en évitant la création de « ghetto de vieux », ... **Cet objectif est un minimum**, au regard de l'ambition formulée par G. COLLOMB de voir la future Métropole permettre une meilleure « articulation entre l'urbain et l'humain » !

→ **Le PLU-H nous apparaît être un outil essentiel dans cet objectif.** Propositions :

- Intégration dans le PLU-H de dispositions favorisant la création d'un écosystème de services de proximité ;
- Sensibilisation des bailleurs sociaux à la formation de leurs personnels de proximité aux questions en lien avec le vieillissement ;
- Intégration du vieillissement et de l'adaptation des logements dans les critères de contractualisation au sein des Conventions d'Utilité Sociale pour les bailleurs ;
- Mener une étude sur les possibilités (avantages/inconvénients) de mise en place de **viagers sociaux intermédiés**. Cette étude devra en particulier prendre en compte le fait que de nombreux logements adaptés avec l'aide de dispositifs publics échappent au publics concernés par l'adaptation suite à des reventes (après décès, ...) ;
- Réflexion sur les freins au développement des collocations intergénérationnelles (proposition de créer un chèque service pour favoriser l'accès aux services d'aménagement (architectes d'intérieur, SAP pour du bricolage), ...

→ La place des personnes âgées au sein de la cité ne pourra être assurée si l'on ne conforte pas les associations de maintien à domicile qui assurent un maillage indispensable (URIOPSS).

*Etaient présents : Jérôme COLRAT (directeur ALYNEA), Jean JALLAGUIER (conseiller technique URIOPSS), Etienne FABRIS (GIE Est Habitat), Cédric VAN STYVENDAEL (Directeur GIE EST Habitat), Maud FELIX FAURE (Chargée de mission Mairie de Lyon), Françoise RIVOIRE (Adjointe personnes âgées Mairie de Lyon), Nathalie VOGÉ (CARSAT), Carol POMEON (Habitat & Humanisme), Marc URHY (Fondation abbé Pierre), Martine CHANAL (Grand Lyon), Alain de FOUCAUCOURT (bénévole pFP action Grande Précarité), Christian GIRARD (bénévole pFP action Logement), Marie Thérèse CLOT VERSCHAVE (présidente pFP), Pascal ISOARD THOMAS (directeur pFP), François-Xavier TURBET DELOF (adjoint direction pFP AGE), Dominique VIALLOLON (Chef de service pFP).

Les Petits Frères des pauvres

- Plus largement : **construire des logements, les adapter ne suffit pas si on ne sait pas proposer l'accompagnement indispensable et les moyens nécessaires d'animations et de coordination entre les acteurs pour faire en sorte que les quartiers qui soient des lieux de vie** (EMH, Habitat et Humanisme, OPAC, ...). Les nombreuses difficultés pour permettre le financement de ces opérateurs de coordination et d'animation sont récurrentes, malgré l'évaluation positive des expérimentations menées (ex. : certains CLIC, expérience H&H, ...).
- En complémentarité, le soutien à l'émergence de réseaux de solidarité de quartier composés de bénévoles et d'action de voisinage est à penser par la collectivité, notamment au niveau des CCAS.
- Le grand défi est l'adaptation du parc existant. Logements inadaptés, immeubles non accessibles ou situés dans des zones sans accès aux commerces et services publics font la majorité du parc actuel. Le plan Rhône + est le premier pas vertueux, la vitesse supérieure est nécessaire. A minima, il « reste » à définir les quartiers, les centre-bourg prioritaires pour la réalisation de logements adaptés et accessibles sous différentes formes ; simplifier les démarches pour l'amélioration des bâtiments en terme d'efficacité énergétique et d'accessibilité tant pour les propriétaires que pour les locataires ; mettre en place des programmes d'embellissement de logements qui se sont dégradés et dont les habitants n'ont plus l'énergie et le courage pour faire face.
- Un axe fort à penser pour la Métropole est son positionnement comme « chef de file » des politiques « anticipatives » d'adaptation des logements auprès des opérateurs (PACT, ANAH, ...), mais aussi en termes de communication auprès du grand public. Cette orientation existe dans des pays comme l'Allemagne et le Japon.

2/ Créer un écosystème favorable aux alternatives innovantes

Face au développement d'une offre privilégiant le maintien dans le domicile d'origine et l'entrée en établissement médicalisé, il est temps de soutenir des alternatives complémentaires d'habitat partagé qui ont difficilement vu le jour à cause des rigueurs et frilosité administratives : petites unités de vie, colocation, habitat adaptés partagés ... Ces petits lieux de vie ont pour avantages de s'intégrer facilement dans un environnement classique, de ne pas nécessiter un foncier lourd, de maintenir les personnes dans un environnement connu et de les impliquer dans le fonctionnement. Pour leur développement il faut permettre une mutualisation des aides à la personne pour les actes de la vie quotidienne, ne pas leur imposer des règles de sécurité inadaptées et envisager une aide sociale Domicile qui permette aux personnes à faibles ressources de pouvoir faire face aux dépenses du quotidien.

Le financement d'animateur assurant une coordination de ces lieux de vie est nécessaire pour en assurer la pérennité.

Le secteur du handicap a su développer une offre de ce type qui permet de mettre fin à une ségrégation aboutissant à cacher ceux que nous ne voulons pas voir, ceux qui nous rappellent à notre finitude. Malheureusement, malgré une volonté de convergence entre les deux secteurs, l'iniquité est toujours d'actualité (Par exemple en hébergement temporaire, les PH ne règlent que l'équivalent du forfait hospitalier, alors que les personnes âgées règlent la totalité (sauf si elles bénéficient de l'aide sociale, mais dans ce cas le « reste pour vivre » est minime et l'obligation alimentaire s'impose ainsi que la récupération sur succession).

Sur remarque de la CARSAT : le soutien aux alternatives doit effectivement être réalisé, mais en prenant attention à ce que les diagnostics d'évaluation des besoins soient bien réalisés, pour éviter la création d'établissements « vides ».

2bis/ Focus sur les petites unités de vie et l'hébergement temporaire, dispositifs favorisant une réponse aux problèmes des populations les plus spécifiques

- Les vieux migrants, les populations ayant connus des parcours de vie difficile, les « fin de peine » en prison représentent quelques unes des catégories de populations vieillissantes pour lesquelles les

formes classiques d'habitat ne permettent pas de répondre à ces besoins spécifiques. La Métropole pourrait permettre à des opérateurs porteurs d'initiatives «sur mesures» d'avoir un accès facilité à du foncier pour mettre en place des expérimentations, ... Ex. : des collocations entre anciens SDF sur des logements en attente de réhabilitation (cas ALYNEA avec EMH), mise en place de petites unités de vie pour des publics en «sortie d'errance» ayant droit de l'AAH (ex. : petits frères des Pauvres/le Patio) ; collocations à loyers à tarif très sociaux pour des vieux migrants, en alternative aux foyers, avec autorisation du maintien des aides sociales en dépit des retours aux pays, ...

→ Pour finir, un mot sur un outil du maintien à domicile mal connu et mal exploité. L'hébergement temporaire que le Conseil général a eu la volonté de développer ces dernières années n'a pas connu le succès qu'il méritait. Pourtant cette offre répond à de nombreuses situations et permet d'éviter nombre d'hospitalisations ou de placements en établissements. Mais avec un dispositif tarifaire identique que celui de l'hébergement pérenne, ce manque de succès n'est pas surprenant. Il faut envisager :

- l'abandon du recours aux débiteurs d'aliment (qui demande plus de travail administratif qu'il ne produit de recettes),
- le maintien de l'APA Domicile au bénéfice de la personne, avec réévaluation du plan d'aide si nécessaire avant l'entrée, pour le paiement du tarif dépendance,
- Prise en compte d'un forfait «charges» dans le calcul du reste à vivre correspondant aux frais relatifs au domicile privé de la personne
- Mise en place d'une grille de tarifs, variable en fonction des ressources du ménage, de son plan d'aide à l'autonomie et de ses frais fixes, permettant de communiquer dès la première prise de contact le montant de la participation pour les prix de journée hébergement et dépendance.

Ces idées sont lancées dans le but d'être saisies et réappropriées par les différents acteurs qui pourront les lire et nous nous tenons à la disposition de tous ceux qui voudraient les approfondir, les enrichir, les affiner, les mettre en œuvre !

Nos contacts :

- Pascal ISOARD THOMAS
Directeur Régional de l'association les petits frères des Pauvres - Rhône-Alpes/Auvergne
pascal.isoardthomas@petitsfreres.asso.fr
07 77 26 89 45
- François Xavier TURBET DELOF
Adjoint de Direction de l'Association de Gestion des Etablissements des petits frères des Pauvres
fx.turbetdel@petitsfreres.asso.fr
06 71 65 79 24

LE PARCOURS DES SENIORS - À QUI S'ADRESSER ?

Contribution de Demain Ensemble, Association d'accompagnement des séniors de la Duchère

	BESOINS	AIDES ATTENDUES	OÙ S'ADRESSER ?
1) Passage à la retraite	Faire valoir ses droits	Informations Dossiers	CARSAT, CPAM, mutuelles + caisses retraites complémentaires
2) Temps de retraite active	Activités culturelles, sportives, sociales + sorties, vacances, Bénévolat Parfois problème de logement (mutation) et charges trop lourdes	infos, mises en contact aides financières	Clubs, associations, centres sociaux, UTA CAF, bailleurs sociaux, CCAS
3) 1^{ères} fragilités	Entretien appartement, linge, Courses Améliorations appartement voire colocation (étudiant) + vie sociale à poursuivre, vacances	Aide à domicile Devis + aides financières	Service spécialisé (associatif) Bailleurs sociaux, PACT, CRIAS, associations spécialisées Centres sociaux et associations
4) Le vieillissement progresse, mais relative autonomie	+ d'aides pour vie quotidienne : •aides pour repas et portage repas •besoins en soins infirmiers •améliorations appartement •Téléassistance, Nouvelles technologies •accompagnements voiture (courses, promenades, visites médicales) Gestion financière et administrative, voire tutelle Maintien vie sociale Aides psychologiques Aides financières Soucis % héritage, obsèques	Aide à domicile à intensifier + auxiliaire de vie (voir précédemment) Risques isolement Accueil de jour APA	Associations UFGRL SSIAD et autres (privés) Service particulier (associations,...) Famille, voisins, associations Service des tutelles Dans certains EHPAD MDR
5) Le grand âge et la perte autonomie	Intensification des besoins en personnels à dom. Aménagements appartement ou logement collectif Soutien des aidants familiaux Veille de nuit, Hospitalisation à domicile	Révision APA EHPA ou EHPAD Besoins lieux de répit	MDR MDR et famille
<i>Problèmes des coûts</i>			

Association des Paralysés de France



Délégation Départementale du Rhône

Villeurbanne, le 29 septembre 2014

Madame,

Par la présente, nous souhaitons, nous élus en situation de handicap de l'Association des Paralysés de France du Rhône, vous transmettre quelques interrogations concernant la mise en place prochaine de la métropole.

Nous reprendrons différentes revendications importantes pour l'association représentative que nous sommes :

Enfance, Education :

Pour la petite enfance, l'ensemble des crèches, haltes garderie, centres aérés, ludothèques de la Métropole doivent pourvoir accueillir tous les enfants quels que soient les handicaps afin de réunir dès le plus jeune âge l'ensemble des conditions favorisant l'inclusion

De même, toutes les écoles primaires et les collèges de la Métropole doivent être accessibles à tous.

La Métropole s'engagera, par les futurs ADAP (Agendas De Mise en Accessibilité programmée) sur une réalisation dans une période de 3 ans maximum.

La Métropole devra s'assurer que pour toute décision d'octroi d'un AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) il y ait le personnel mis à disposition dans l'établissement concerné.

Transport :

La Métropole s'engagera par les futurs ADAP (Agendas De Mise en Accessibilité programmée) sur une réalisation des travaux restant à faire sur le réseau TCL (mise à niveau de quai, adaptation rame métro A et B...).

Pour les transports individuels, la Métropole devra améliorer le service Optibus actuellement saturé afin de permettre à toute personne en situation de handicap la réalisation de ses activités socioculturelles (travail, activité associative, loisir, ..).

● 73 ter, rue Francis de Pressensé - 69100 VILLEURBANNE
Tél. : 04 72 43 01 01 - Fax : 04 78 93 61 99 - E-mail : dd.69@apf.asso.fr
Site Web : www.apf691.com

CCP LYON 3246-93 A

Voierie :

Toutes les compétences étant regroupées dans la Métropole, l'APF du Rhône espère qu'il y aura une meilleure coordination et de meilleurs résultats pour l'adaptation de la voirie à l'accessibilité.

En particulier les recommandations et bonnes pratiques initiées dans le cadre de la CIA devraient s'imposer à toutes les communes constituant la Métropole (Que d'argent et de temps perdu à refaire les mêmes erreurs dans tous les coins du Grand Lyon).

La Métropole reprendra le PAV (Plan d'accès à la Voirie) actuel pour le terminer.

Logements :

Le système actuel d'attribution des logements sociaux étant désastreux pour les personnes en situation de handicap, l'APF du Rhône demande (la loi de 2005 le demande également) à ce que la Métropole impose à tous les bailleurs sociaux de recenser et de gérer à part tous les logements adaptables ou adaptés afin qu'ils soient attribués uniquement aux personnes qui en ont besoin. Afin d'éviter que des logements restent vacants, l'APF demande que cette information soit donnée à toutes les associations.

L'APF constate régulièrement que même des logements neufs ne sont pas complètement accessibles alors que la loi l'impose. Elle demande à la Métropole de vérifier, comme certaines communes le font déjà, que toutes les nouvelles constructions soient bien accessibles.

Accessibilité des ERP :

La Métropole s'engagera par les futurs ADAP (Agendas De Mise en Accessibilité programmée) sur une réalisation des travaux restant à faire dans tous les ERP relevant de sa compétence sur une période maximum de 3 ans.

L'APF souhaite que la Métropole accompagne également la mise en accessibilité des ERP de 5^{ème} catégorie ne relevant pas de sa compétence. Il s'agit des commerces, des cabinets médicaux et paramédicaux....

La Métropole veillera également à ce que l'accès au soin des personnes en situation de handicap soit possible dans toutes les maisons médicales situées sur son territoire.

Aide sociale :

Organisation

N'ayant que des informations succinctes sur l'organisation que la Métropole souhaite mettre en place pour la gestion de l'aide aux personnes en situation de handicap, l'APF demande à ce que les dispositions prévues dans la loi de 2005 soient intégralement appliquées, en particulier la conservation de la MDPH (gouvernance, statut, rôle,...).

Les représentants des usagers doivent obligatoirement conserver leurs places dans les différentes instances qui seront créées.

Par contre, pour éviter une différence de traitement des dossiers entre la Métropole et le nouveau Rhône, l'APF demande à la Métropole d'être garant du fonctionnement futur.

Association des Paralysés de France

Compétence du personnel

Le grand Lyon ayant aujourd'hui que très peu de compétence sur ce domaine, l'APF souhaite que le personnel des MDR, formé et compétent, demeure en place pour assurer une continuité dans la bonne gestion des dossiers des personnes en situation de handicap.

Il faudrait que cette nouvelle organisation ne détériore pas les délais d'instruction constatés aujourd'hui, mais qu'au contraire elle les améliore et qu'elle simplifie certaines démarches administratives (renouvellement carte invalidité, statut travailleur handicapé,...) pour concentrer son temps sur l'évaluation des besoins de la personne.

CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyen) :

L'APF du Rhône souhaite conserver la même gestion que celle retenue par le département du Rhône, c'est-à-dire regrouper dans un seul contrat tous les établissements relevant de sa responsabilité et situés sur le territoire de la Métropole. Elle souhaite également conserver le même taux d'actualisation de 1,5% appliqué jusqu'à ce jour.

PRIAC (PRogramme Interdépartemental d'ACaccompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie) et Appels à projets :

L'APF souhaite connaître les réflexions en cours sur ces sujets pour la future organisation.

L'APF du Rhône est en attente du programme prévisionnel de mise en place de tous ces sujets et demande que la métropole organise rapidement une réunion d'information et de concertation avec les associations.

Pour le conseil départemental du Rhône :
Gaël Brand, directeur départemental de la vie associative



ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE
73 Ter rue Francis de Pressensé
69100 VILLEURBANNE
Tél. 04 72 43 01 01 - Fax 04 70 93 61 99
e-mail : da.09@apf.asso.fr

**RETROUVEZ
LES CONTRIBUTIONS**

[www.grandlyon.com/Les-contributions-du-Conseil-
de-developpement.2378.0.html](http://www.grandlyon.com/Les-contributions-du-Conseil-de-developpement.2378.0.html)

**GRAND LYON
DIRECTION DE LA PROSPECTIVE
ET DU DIALOGUE PUBLIC
MISSION PARTICIPATION CITOYENNE
20 RUE DU LAC - 69399 LYON CÉDEX 03**